

— NOTE D'INFORMATION —

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,50% 2024-2029

1ère

Obligation par
APE basée sur le
genre dans la
zone UEMOA



6,50%

Taux d'intérêt brut
Prix unitaire

10 000 ^{FCFA}

Montant de l'émission

10 MILLIARDS DE FCFA

Période de souscription :

Du 03 au 17 mars 2025

Avec possibilité de clôture anticipée

Soutenir les femmes, construire l'avenir

ARRANGEUR – CHEF DE FILE

INVESTISSEUR DE REFERENCE

OPINION DE SECONDE PARTIE



Syndicat de Placement :

BENIN: Africa Bourse, Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI), BIIIC Finance And Securities (BFS), SGI Benin, United Capital for Africa (UCA) / BURKINA FASO : Coris Bourse, SBIF, Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financière (SAZIF), Image Finance / COTE D'IVOIRE : Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL, EDC Investment Corporation (EIC), Hudson & CIE, MAC AFRICAN SGI, NSIA Finance, Phoenix Capital Management, Sirius Capital, SGCSWA, Matha Securities, ORAGROUP Securities, GEK Capital / MALI : SGI Mali, CIFA- bourse, Global Capital / NIGER : SGI Niger / SENEGAL : ABCO Bourse, CGF Bourse, Everest Finance, IMPAXIS Securities, Finance Gestion et Intermédiation, Invictus Capital Finance / TOGO : SGI Togo

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 03 décembre 2024 sous le

visa n° EOP/24-28

TABLE DES MATIERES

Avertissement de l'AMF-UMOA
Abréviations et définitions
Liste des tableaux et graphiques
Résumé des caractéristiques de l'Opération
Table des matières
Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information

PARTIE I – DÉCISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS

I.1	Décisions des instances habilitées ayant autorisé l'Opération
I.2	Attestation du responsable de la Note d'information
I.3	Attestation du Conseiller Juridique
I.4	Les Commissaires aux comptes
I.5	Opinion de Seconde Partie (« SPO »)
I.6	Responsable de la politique d'information

PARTIE II – PRESENTATION DE L'EMETTEUR

II.1	Renseignements à caractère général sur ECOBANK Côte d'Ivoire
II.2	Capital social de ECOBANK Côte d'Ivoire
II.2.1	Renseignement à caractère général
II.2.2	Structure du capital social et de l'actionnariat
II.2.3	Participations de ECOBANK Côte d'Ivoire
II.3	Capital humain de ECOBANK Côte d'Ivoire
II.4	Gouvernance de l'entreprise et Conseil d'Administration
II.5	Description des principales activités de ECOBANK Côte d'Ivoire
II.5.1	Pôles d'activités
II.5.2	Les produits et services offerts par la banque
II.6	Réseau d'agences et répartition géographique
II.7	ECOBANK Côte d'Ivoire dans la région UEMOA
II.8	Stratégie de développement ECOBANK Côte d'Ivoire
II.9	Situation financière de ECOBANK Côte d'Ivoire
II.9.1	Présentation du compte de résultat 2021-2023
II.9.1.1	Evolution du Produit Net Bancaire
II.9.1.2	Evolution du coefficient d'exploitation
II.9.1.3	Evolution du coût du risque
II.9.2	Présentation du bilan 2021-2023
II.9.2.1	Evolution du total bilan
II.9.2.2	Evolution du portefeuille financier
II.9.2.3	Evolution des fonds propres

- II.9.2.4 Revue analytique des emplois et ressources de la banque
- II.9.3 Présentation du hors bilan 2021-2023
- II.9.4 Ratios réglementaires
- II.10 Performance de l'action ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC) sur la BRVM
- II.11. Perspectives et projections
- II.11.1 Situation financière au S1 – 2024
- II.11.2 Projection 2024 – 2028
- II.12 Facteurs de risques et faits exceptionnels
- II.12.1 Facteurs de risques
- II.12.2 Faits exceptionnels
- II.13 Litiges et affaires contentieuses

PARTIE III – PRESENTATION DU PROGRAMME ELLEVER

- III.1 L'orientation stratégique RSE de ECOBANK Côte d'Ivoire
- III.1.1 La responsabilité sociétale de ECOBANK Côte d'Ivoire
- III.1.2 Des engagements en lien avec les Objectifs de Développement Durable
- III.1.3 Trois (03) domaines d'interventions prioritaires & six (06) piliers stratégiques
- III.1.4 Des actions en faveur de l'inclusion des femmes
- III.1.5 La Gouvernance RSE de la banque
- III.2. Le programme ELLEVER
- III.2.1 Le profil cible du programme
- III.2.2 L'accompagnement de ECOBANK Côte d'Ivoire dans le cadre du projet ELLEVER
- III.2.2.1 L'accompagnement financier
- III.2.2.2 L'accompagnement non-financier
- III.2.3. Produits de transactions
- III.2.3.1 Des conditions de financement garantissant un portefeuille de qualité.
- III.2.4 Secteurs exclus
- III.2.5 Quelques chiffres clés au 31/12/2023
- III.3 Les ambitions de ECOBANK Côte d'Ivoire dans le cadre de l'émission du Gender Bond
- III.3.1 Chiffres projetés à l'échéance du plan stratégique
- III.3.2 Le processus de reporting
- III.3.3 Schéma explicatif de l'opération

PARTIE IV – PRESENTATION DE L'OPERATION

- IV.1 Qu'est-ce qu'un « gender bond » ?
- IV.2 Cadre de l'opération et usage des fonds
- IV.3 Tableau d'amortissement
- IV.4 Evaluation et garanties de l'Opération
- IV.4.1 Notation de l'Emetteur
- IV.4.2 Opinion de Seconde Partie (SPO) : Sustainalytics
- IV.5 Investisseurs de référence
- IV.5.1 IFC (International Finance Corporation)
- IV.5.2 ALCB Fund (African Local Currency Bond Fund)
- IV.6 Modalités de souscription et schéma d'allocation des titres
- IV.6.1 Période et calendrier indicatif
- IV.6.2 Modalités de souscription des titres

- IV.6.3 Syndicat de placement
- IV.6.4 Centralisation des souscriptions
- IV.6.5 Règles d'allocation des ordres de souscription
- IV.6.6 Compte-rendu des résultats de l'émission
- IV.7 Procédures d'enregistrement des obligations
- IV.8 Cotation en bourse et service financier
 - IV.8.1 Place de cotation
 - IV.8.2 Procédure de première cotation
 - IV.8.3 Service financier
- IV.9 Juridictions compétentes
- IV.10 Fiscalité applicable aux porteurs d'obligations

PARTIE V-ANNEXES

AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA

En application des dispositions des articles 113 et suivants du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) a autorisé cette opération sous le visa n° EOP/ 24-28 en date du 03 décembre 2025.

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain (AMF-UMOA) de son visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de la banque ECOBANK Côte d'Ivoire et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ABRÉVIATIONS & DÉFINITIONS

ACRONYME	DEFINITIONS
AG	Assemblée Générale
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALCB Fund	African Local Currency Bond Fund
ALM	Asset-Liability Management indique la notion de gestion de la liquidité
AMF-UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africain
APE	Appel Public à l'Épargne
AWA	Afrique de l'Ouest Anglophone
BCC	Bank Credit Committee désigne le Comité de Crédit de la Banque
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	Conseil d'Administration
CA	Credit Application désigne la demande de crédit
CARE INTERNATIONAL	Association humanitaire
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA
CESA	Afrique Centrale, de l'Est et Australe
CET	Common Equity Tier 1, capital de premier niveau
CP	Credit Program désigne le programme de crédit
DAB/GAB	Distributeur / Guichet Automatique de Billets
DC/BR	Dépositaire Central Banque de Règlement
DCF	Discounted Cash-Flow
DIP	Domaines d'Interventions Prioritaires
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization
ECI	ECOBANK Côte d'Ivoire
ECOC	Symbole BRVM de ECOBANK Côte d'Ivoire
EIC	EDC Investment Corporation
ELLEVER	Programme de financement de PME féminines, initié par ECOBANK Côte d'Ivoire
ESG	Environmental, Social and Governance
ETI	ECOBANK Transnational Incorporated
EV	Enterprise Value
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GENDER BOND	Obligation de genre ou Obligation indexée sur le genre

GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA
GIZ	Coopération Allemande qui accompagne les ONG dans la recherche de sponsors
IFC	International Finance Corporation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PND	Plan National de Développement
PP	Personne Physique
PROPARCO	Institution financière de développement
PS	Piliers Stratégiques
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEPHIS	Fondation accompagnant les PME dirigées par des femmes en Afrique
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
SPO	Second Party Opinion, Opinion de Seconde Partie
T1	Tier 1
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TPE	Terminal de Paiement Electronique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	US dollar, dollar américain

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHES

Tableau 1.	Identité des commissaires aux comptes
Tableau 2.	Identité de l'Opinion de la Seconde Partie
Tableau 3.	Identité des responsables de la politique d'information
Tableau 4.	Informations générales sur ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 5.	Evolution du capital social de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 6.	Présentation de l'actionnariat au 31/12/2023
Tableau 7.	Information à caractère général sur ETI
Tableau 8.	Comité exécutif du Groupe ECOBANK
Tableau 9.	Performance du Groupe ECOBANK
Tableau 10.	Participation de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 11.	Répartition & Evolution du capital humain de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 12.	Conseil d'Administration de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 13.	Comité exécutif de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 14.	TOP 10 des banques de l'UEMOA en 2023
Tableau 15.	Évolution du compte de résultat de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 16.	Produit Net Bancaire de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 17.	Evolution du coefficient d'exploitation de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 18.	Evolution du résultat net de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 19.	Bilan de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023
Tableau 20.	Hors bilan de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023
Tableau 21.	Ratios réglementaires de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 22.	Performances boursières de ECOBANK Côte d'Ivoire
Tableau 23.	Analyse de la situation financière au S1 2024
Tableau 24.	Projection de la situation financière entre 2024 et 2028
Tableau 25.	Syndicat de placement
Graphique 1.	Les produits de ECOBANK Côte d'Ivoire
Graphique 2.	Evolution du Produit Net Bancaire de ECOBANK Côte d'Ivoire
Graphique 3.	Evolution du coefficient d'exploitation de ECOBANK Côte d'Ivoire
Graphique 4.	Evolution du résultat net de ECOBANK Côte d'Ivoire
Graphique 5.	Evolution du total bilan de 2021 à 2023
Graphique 6.	Evolution du portefeuille financier de 2021 à 2023
Graphique 7.	Evolution des fonds propres de 2021 à 2023
Graphique 8.	Evolution des emplois de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023.
Graphique 9.	Evolution des ressources de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023.
Graphique 10.	Evolution du cours de l'action ECOC depuis l'introduction en bourse
Graphique 11.	Evolution du Rendement du secteur bancaire vs. Rendement de l'action ECOC
Graphique 12.	Evolution de la performance annuelle du COMPOSITE vs. Action ECOC

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

L'investissement responsable, ou « durable », désigne toute stratégie d'investissement visant à générer une valeur pérenne pour les investisseurs, tout en œuvrant à l'amélioration de l'environnement, au soutien des communautés locales et à la promotion de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Progressivement, les marchés des capitaux manifestent la volonté de mobiliser des ressources vers des activités contribuant à la réalisation de projets à impact durable et social ou de projets adhérant aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU.

Depuis plusieurs années, ECOBANK Côte d'Ivoire, à l'instar de sa société mère ETI (ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED), s'engage activement dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cet engagement lui permet d'exercer une influence positive sur les populations ivoiriennes.

« Education Financière / Autonomisation financière / Finance durable / durabilité de l'entreprise / Education, financement, insertion / Prévention-santé-bien-être », tels sont les six piliers stratégiques de la banque en faveur du développement durable.

La création du programme « ELLEVER » constitue l'une des concrétisations de l'engagement responsable et social de ECOBANK Côte d'Ivoire. Cette initiative s'inscrit dans la réalisation du cinquième ODD de l'ONU « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes. »

Lancé depuis mars 2021 en Côte d'Ivoire, ce programme a pour ambition de combler l'insuffisance de financement à laquelle sont confrontées les femmes entrepreneures et/ou dirigeantes ivoiriennes et de leur fournir un accompagnement vers l'autonomisation. Il s'agit d'un dispositif entièrement destiné aux entreprises appartenant à des femmes, dirigées par des femmes ou axées sur les femmes.

La banque offre en particulier, par l'intermédiaire de son Département de Banque Commerciale, un soutien financier (prêts), non financier (formations) et numérique (sélection d'applications spécialisées) aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

La levée de fonds par Appel à l'Épargne Public se présente comme une solution de renforcement du soutien.

La présente Note d'Information porte sur l'emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne d'un montant de 10 000 000 000 FCFA, initié par ECOBANK Côte d'Ivoire dans le cadre de son programme ELLEVER.

DESCRIPTION DU COMPARTIMENT

Dénomination	GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,5% 2024-2029					
Émetteur	ECOBANK Côte d'Ivoire					
Montant de l'émission	10 000 000 000 FCFA					
Prix d'émission	10 000 FCFA – au pair					
Valeur nominale	10 000 FCFA					
Nombre de titres à émettre	1 000 000 obligations					
Taux d'intérêt	6,50 % l'an, brut					
Durée de l'emprunt	5 ans, dont 2 ans de différé sur le remboursement du capital					
Type de placement	Appel Public à l'Épargne					
Nature des titres	Gender Bond / Obligation de genre ou Obligation indexée sur le genre.					
Tableau d'amortissement indicatif	Échéance	Montant de début de période	Intérêts bruts	Capital remboursé	Annuité	Montant fin de période
	1	10 000 000	650 000	0	650 000	10 000 000
	2	10 000 000	650 000	0	650 000	10 000 000
	3	10 000 000	650 000	3 333 333	3 983 333	6 666 667
	4	6 666 667	433 333	3 333 333	3 766 667	3 333 333
	5	3 333 333	216 667	3 333 333	3 550 000	-
				2 600 000	10 000 000	12 600 000
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés et inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Ils sont tenus dans les livres des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte agréées.					
Période de souscription	La période de souscription est prévue du 03/03/2025 au 17/03/2025 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin par l'Émetteur après saisine et approbation de l'AMF-UMOA					
Date de jouissance	La date de jouissance des titres sera fixée en collaboration avec l'Émetteur dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date de clôture.					
Arrangeur	EDC Investment Corporation					

Dépositaire	EDC Investment Corporation
Commissaire aux Comptes	Deloitte Côte d'Ivoire (Titulaire)
Banque de Liquidité	ECOBANK Côte d'Ivoire
Notation financière	Investment grade en juillet 2024 de l'agence de notation agréée par l'AMF-UMOA ; BLOOMFIELD INVESTMENT CORPORATION. - AA avec perspective stable à long terme. - A1 avec une perspective stable à court terme.
Investisseurs de Référence	INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION (IFC) et African Local Currency Bond Fund (ALCB Fund) 490 000 obligations seront offertes exclusivement aux investisseurs de références, qui se sont engagés dans la limite d'un montant maximum égal à 4,9 milliards FCFA.
Cadre de Référence	<ul style="list-style-type: none"> • L'instruction n°001/AMF-UMOA/2024 relative à la mise en place d'une taxonomie des projets faisant l'objet d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA. • Principes applicables aux Obligations Sociales de l'International Capital Market Association
Opinion de Seconde Partie	Le cadre des obligations de genre de ECOBANK CI est pertinent et s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des Principes des Obligations Sociales 2023, MORNINGSTAR SUSTAINALYTICS.
Syndicat de Placement	Toutes les SGI agréées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (l'AMF-UMOA) sont membres du Syndicat de Placement.
Fiscalité	Ces revenus sont soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans le pays de résidence de l'investisseur au moment du paiement des intérêts et du capital.
Cotation	Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.
Code ISIN	CI0000008439
Négociabilité des titres	Les obligations sont librement négociables sur la BRVM.

Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège social de ECOBANK Côte d'Ivoire ; et auprès de la Société de Gestion et d'Intermédiation chargée de recueillir les souscriptions : EDC Investment Corporation.

Par ailleurs, la Note d'Information sera disponible sur le site internet de la banque à l'adresse : <https://www.ecobank.com/ci/>.



PARTIE I
DÉCISIONS DES INSTANCES
ET ATTESTATIONS

PARTIE I – DÉCISIONS DES INSTANCES ET ATTESTATIONS

I.1. DÉCISIONS DES INSTANCES HABILITÉES AYANT AUTORISÉ L'OPÉRATION

ECOBANK Côte d'Ivoire, à l'instar de son groupe d'appartenance ECOBANK, porte la question du développement durable au cœur de sa stratégie. En tant que banque d'excellence aux valeurs africaines, la banque s'engage auprès des populations ivoiriennes à préserver l'environnement, à proposer les futurs modèles vertueux via ses programmes d'accompagnement et travailler activement à un développement durable et plus inclusif.

L'initiative « ELLEVER » de ECOBANK Côte d'Ivoire (ECI) s'inscrit dans la perspective de réduction des inégalités entre les genres. Lancé depuis mars 2021 en Côte d'Ivoire, ce programme a pour ambition de combler l'insuffisance de financement à laquelle sont confrontées les femmes entrepreneures et/ou dirigeantes et de leur fournir un accompagnement vers l'autonomisation. Il s'agit d'un dispositif entièrement destiné aux entreprises appartenant à des femmes, dirigées par des femmes ou axées sur les femmes.

De nombreuses actions, produisant des résultats qui ont valu à ce programme des prix et récompenses, ont été entreprises dans le cadre de l'initiative « ELLEVER ». Néanmoins, une part significative du potentiel de l'économie féminine reste à exploiter.

S'inscrivant dans cette vision, la filiale ivoirienne du Groupe Panafricain ECOBANK, émet sa première obligation de genre « GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,5% 2024-2029 » par Appel Public à l'Épargne. L'emprunt obligataire, d'une maturité de cinq (05) ans, sera souscrit par les acteurs du marché financier de l'UEMOA, pour un montant global de 10 milliards de FCFA.

[Cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 octobre 2024.](#)

Cet emprunt obligataire, opération pionnière dans la région, s'inscrit dans le cadre de la poursuite des orientations stratégiques, environnementales et sociales de ECOBANK Côte d'Ivoire. Les fonds levés ont vocation à servir exclusivement au renforcement du financement du programme « ELLEVER » de la banque.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

Je soussigné, Paul-Harry AITHNARD, Directeur Général d'ECOBANK Côte d'Ivoire, atteste que, les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives d'ECOBANK Côte d'Ivoire ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent aucune omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Abidjan, le 25/02/2025



Paul-Harry AITHNARD

Directeur Général d'ECOBANK Côte d'Ivoire

I.3. ATTESTATION DU CONSEILLER JURIDIQUE



Spécialiste en droit boursier et financier

PAR REMISE EN MAIN PROPRE
ET COURRIER ELECTRONIQUE

AVIS JURIDIQUE
CONFIDENTIEL

Abidjan, le 29 octobre 2024

A : **Ecobank Côte d'Ivoire**
Abidjan-Plateau, Place de la République, Avenue Houdaille
Immeuble Ecobank, 01 BP 4107 Abidjan 01

A l'attention de : **Monsieur Paul-Harry AITHNARD**

Objet : Attestation du Conseil Juridique

Monsieur le Directeur Général,

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'émission par Ecobank Côte d'Ivoire (l'« **Emetteur** ») d'obligations indexées sur le genre dans le cadre d'un emprunt obligataire dénommé « **GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,50% 2024-2029** » (l'« **Opération** »).

Afin d'émettre notre opinion au regard du droit ivoirien (en ce compris la réglementation communautaire de l'UMOA et de l'OHADA), nous avons examiné, sous forme d'originaux ou de photocopies, télécopies ou copies électroniques et à l'exclusion de tout autre document, les documents suivants (ensemble les « **Documents Examinés** ») :

- (i) le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Emetteur en date du 04 octobre 2024 (la « **Résolution Sociale** ») ;
- (ii) les statuts de l'Emetteur tels que mis à jour suite à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'Emetteur en date du 08 avril 2021 (les « **Statuts** ») ; et
- (iii) le projet de note d'information dont la version finale nous a été communiquée par courriel à la date des présentes (la « **Note d'Information** »).

Sur le fondement des Documents Examinés et sous réserve de toute information pertinente ne figurant pas dans les Documents Examinés et qui ne nous aurait pas été révélée, nous exprimons l'avis suivant :

- (1) **Résolution Sociale** : la Résolution Sociale est intervenue en conformité des Statuts, de la loi et des règlements et l'Opération telle que décrite dans la Note d'Information est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées ;
- (2) **Risques Juridiques** : nous avons procédé à la revue des risques juridiques identifiés à la section 3.9 (*Facteurs de risques et faits exceptionnels*) de la Note d'Information, et n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Notre opinion a fait l'objet d'un rapport qui a été remis à l'Emetteur.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

KF Conseils
Cabinet de Conseil Juridique Agréé
Abidjan Plateau Rue Jamot
Immeuble les Harmonies 2ème Etage
26 BPM 289 Abidjan 26


Karamoko FADIGA

I.4.LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I.4.1 IDENTITÉ

Commissaire aux comptes titulaire	
Dénomination sociale	Deloitte Côte d'Ivoire
Représentant	Marc WABI, Directeur Général
Adresse	Cocody, Boulevard Hassan II, Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C, 3ème et 4ème étages
Numéro de téléphone	+ 225 27 22 599 900
Site internet	https://www2.deloitte.com/afrique/fr/footerlinks/deloitte-cote-d-ivoire.html
Date d'entrée en fonction	26 avril 2017
Date du dernier renouvellement du mandat	26 avril 2023
Date d'expiration	31 décembre 2025
Commissaire aux comptes titulaire	
Dénomination sociale	Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire
Représentant	Missa KONE, Associé
Adresse	Cocody, Résidences des vallons, Rue J80, Immeuble Noraya, 1er et 2ème étages.
Numéro de téléphone	+ 225 05 54 755 864
Site internet	www.grantthornton.ci
Date d'entrée en fonction	26 avril 2017
Date du dernier renouvellement du mandat	26 avril 2023
Date d'expiration	31 décembre 2025

Tableau 1. Identité des commissaires aux comptes

I.4.2 ATTESTATION

Deloitte.

Boulevard Hassan II, Cocody
Immeuble Ivoire Trade Center, Tour C 3e
et 4e étage
01 BP 224 Abidjan 01

 **Grant Thornton**

Cocody-Résidences des vallons, Rue J80
Immeuble Noraya – 1^{er} et 2^e étage
Abidjan
08 BP 2288 Abidjan 08

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE, S.A.

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE À LA NOTE
D'INFORMATION PRÉPARÉE À L'OCCASION DE L'ÉMISSION D'UN
EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE D'UN
MONTANT DE 10 000 000 000 FCFA**

A l'attention de la direction générale de Ecobank Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de ECOBANK COTE D'IVOIRE SA, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'Information conformément à la circulaire n° 02-2010, en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

S'agissant des données historiques, nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 31 décembre 2022, 31 décembre 2023 sont intégralement repris dans la présente note d'Information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette note d'information au chapitre V « Perspectives » couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.


—
—

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente note d'Information.

Abidjan, le 30 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

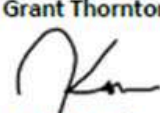
Deloitte Côte d'Ivoire



Marc WABI

Expert-comptable diplômé
Associé

Grant Thornton Audit Côte d'Ivoire



Missa Koné

Expert-comptable diplômé
Associé

I.5.OPINION DE SECONDE PARTIE («SPO »)

I.5.1 IDENTITÉ

Second Party Opinion	
Dénomination sociale	Morningstar Sustainalytics
Adresse	1 Oliver's Yard, 55-71 City Road, London EC1Y 1HQ


I.5.2 AVIS


Opinion de la deuxième partie


Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER


Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER est crédible et efficace et s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des Principes des obligations sociales 2023. Cette évaluation se base sur les éléments suivants :

 **UTILISATION DES PRODUITS** La catégorie admissible pour l'utilisation des produits, Progrès socio-économique et autonomisation, est alignée sur celles reconnues par les principes des obligations sociales qui cherchent à obtenir des résultats socio-économiques positifs pour les populations cibles. Sustainalytics considère que les investissements dans la catégorie admissible entraîneront des impacts sociaux positifs et feront progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 5 et 8.

 **ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS** La Direction commerciale, en collaboration avec le Comité de crédit d'Ecobank, sera responsable de l'évaluation et de la sélection des projets conformément aux critères d'admissibilité du Cadre. Le Comité de crédit est composé des dirigeants seniors des lignes d'affaires des services bancaires aux entreprises, aux commerces et aux particuliers. Ecobank a confirmé à Sustainalytics qu'un processus est en place pour faire face aux risques environnementaux et sociaux associés aux projets financés. Sustainalytics considère le processus de sélection des projets comme conforme aux pratiques du marché.

 **GESTION DES PRODUITS** La Direction commerciale, avec le soutien de la Trésorerie d'Ecobank, supervisera la gestion et l'allocation des produits en utilisant une approche de portefeuille. Les bénéfices seront conservés sur un compte séquestre et seront suivis à l'aide de systèmes de suivi internes, notamment un outil de création de rapports dédié au programme ELLEVER et l'outil de surveillance du crédit de la Banque. Ecobank a l'intention d'affecter le produit dans les deux ans suivant la date d'émission respective, et dans les autres cas, dans les trois ans. En attendant l'allocation complète, les fonds seront temporairement investis conformément à la politique de gestion des liquidités de la Banque. Cela est conforme aux pratiques du marché.

 **RAPPORTS** Ecobank rendra compte de l'allocation et de l'impact via un rapport annuel, qui sera publié sur son site Web sur une base annuelle jusqu'à l'allocation complète. Les rapports d'allocation comprendront des informations sur les prêts en cours accordés, des statistiques liées à la nature du financement et des projections pour l'année à venir. De plus, Ecobank s'engage à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que les engagements en matière de création de rapports sont conformes aux pratiques du marché.

Second-Party Opinion

Reviewed by:

MORNINGSTAR | SUSTAINALYTICS

Date d'évaluation	4 juin 2024
Localisation de l'émetteur	Abidjan, Côte d'Ivoire

Sections du rapport

Introduction.....	2
Sustainalytics' Opinion.....	3

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter l'équipe du projet « Sustainable Finance Solutions » (Solutions de financement durable) :

Aishwarya Ramchandran (Toronto)
 Chef de projet
aishwarya.ramchandran@morningstar.com
 (+1) 416 861 0403

Ayaka Okumura (Amsterdam)
 Soutien au projet

Kibii Sisulu (Londres)
 Relation client
susfinance.emea@sustainalytics.com
 (+44) 20 3880 0193

I.6. RESPONSABLE DE LA POLITIQUE D'INFORMATION

Sous l'autorité du Directeur Général, les responsables de la politique d'information sont les suivants :

Nom	Fonction	Adresse	Contact
ELLEINGAND Amon Franck	Directeur du Département Finance	Direction Générale – Immeuble ECOBANK Abidjan Plateau, Place de la République, Avenue Houdaille	felleingand@ECOBANK.com +225 27 20 31 92 00
ABOUATTIER Oriane Ingrid	Directrice du Département Marketing et Communication	Direction Générale – Immeuble ECOBANK Abidjan Plateau, Place de la République, Avenue Houdaille	oabouattier@ECOBANK.com +225 27 20 31 92 00

v

PARTIE II

PRESENTATION DE L'EMETTEUR

PARTIE II – PRESENTATION DE L'EMETTEUR

II.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Dénomination sociale	ECOBANK Côte D'Ivoire, en Abrégé ECOBANK CI
Siège social	Immeuble ECOBANK, Place De La République, Avenue Houdaille, 01 B.P. 4107- Abidjan 01, Abidjan, Plateau, Côte D'Ivoire
Téléphone	+225 27 20 31 92 00
Courriel	ecobankassist@ecobank.com
Site internet	https://www.ecobank.com/ci/
Swift	EOCCCIAB
Date de constitution	14-oct-88
Durée de vie	99 ans du 14 octobre 1988 au 13 octobre 2087
N° Registre du commerce	Ci-abj-1988-b-130 729
Agrément bancaire	Arrêté n° 66 du 16/03/1989 du ministre chargé des finances
Numéro sur la liste des banques	A 0059 J
Matricule fiscal	8901810 A
Numéro de IPS CNPS	058595 Y
Exercice social	01 janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	27 525 300 000 FCFA
Consultation des documents Juridiques	Les documents juridiques relatifs à la société (les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, des conseils d'administration, etc.) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles pour consultation auprès des responsables de la note d'information au siège de la banque.
Objet social	<p>La Société a pour objet, directement ou indirectement en Côte d'Ivoire et dans les états membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) : La prestation de services bancaires, économiques et financiers. Dans ce but, elle pourra, sans que cette énumération soit limitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepter tout dépôt à terme ou à vue, tous effets de commerce et chèques ; • Consentir des prêts de toute nature, cautions, avals ; • Souscrire, acheter et autrement acquérir, détenir, vendre et placer de quelque manière que ce soit, des actions de capital de toute catégorie ainsi que tous autres titres et valeurs de quelque nature que ce soit, et exercer tous droits qui s'y rapportent ; • Participer au placement, à l'émission et à la distribution d'actions ainsi que d'autres titres et valeurs de toute nature ; • Transférer à des tiers les droits résultant de tous prêts ou investissements dans des titres et valeurs qui auraient pu être faits par la Société, investir ou réinvestir les fonds en provenant. • Et généralement, faire toutes opérations, de nature à favoriser son développement.

<p>Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire</p>	<p>Les traités et conventions portant création de l'UMOA, de l'UEMOA, de la BCEAO, de la Commission Bancaire et leurs annexes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire et ses textes d'application ; • Le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements arrêté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA ; • Les règlements, directives, instructions, circulaires, avis et décisions pris par l'UMOA, l'UEMOA, la BCEAO, la Commission Bancaire, le ministre des Finances de la Côte d'Ivoire ; • Le plan comptable bancaire de l'UMOA entré en vigueur le 1er janvier 1996 ; • Les textes relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans l'UEMOA notamment la Loi N° 2016-992 du 14 novembre 2016 ; • Le règlement N° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 et ses annexes relatives aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ; • Les Actes Uniformes de l'OHADA ; • Le règlement N°15/2002/CM/UEMOA du 19/09/2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA et la Directive N° 08/2002/CM/UEMOA portant sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux ; • La réglementation de l'Appel Public à l'Epargne et du marché financier ; • Les statuts de ECOBANK Côte d'Ivoire.
<p>Régime fiscal applicable</p>	<p>Réel normal</p>

v

è

T

v

II.2.CAPITAL SOCIAL DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

II.2.1 RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Le capital social de ECOBANK Côte d'Ivoire (ci-après désignée « ECOBANK ») à ce jour est de francs CFA vingt-sept milliards cinq cent vingt-cinq millions trois cents mille (FCFA 27 525 300 000) divisé en cinquante-cinq millions cinquante mille six cents (55 050 600) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq cents francs CFA (FCFA 500) chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 23 avril 2024.

II.2.2 STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.2.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opération	Nouvelle émission	Nouveau capital
14/10/1988	Capital à la création		2 000 000 000
31/08/1995	Augmentation de capital	1 226 000 000	3 226 000 000
17/08/2006	Augmentation de capital	1 061 600 000	4 287 600 000
28/11/2007	Augmentation de capital	2 568 100 000	6 855 700 000
02/09/2009	Augmentation de capital	7 000 000 000	13 855 700 000
20/12/2012	Augmentation de capital	7 582 500 000	21 438 200 000
25/04/2013	Augmentation de capital	462 100 000	21 900 300 000
27/09/2017	Augmentation de capital	3 625 000 000	27 525 300 000

è

è T R A . T v

II.2.2.2 PRÉSENTATION DE L'ACTIONNARIAT

Au 31/12/2023 , le capital social ECOBANK Côte d'Ivoire s'élevait à 27 525 300 000 FCFA réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Valeur nominale FCFA	Valeur absolue FCFA	% du capital
ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED.	41 285 000	500	20 642 500 000	74,99%
Personnes physiques nationales et étrangères	8 365 428	500	4 182 714 000	15,20%
Personnes morales nationales	5 003 502	500	2 501 751 000	9,09%
Personnes morales étrangères	396 670	500	198 335 000	0,72%
Total	55 050 600	500	27 525 300 000	100%

II.2.2.3 PRÉSENTATION DE L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL : ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED «ETI»

Dénomination sociale	ECOBANK Côte D'Ivoire, en Abrégé ECOBANK CI
Siège social	I2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261, Lomé, Togo
Téléphone	+228 22 21 03 03
Télécopie	+228 22 21 51 19
Site internet	www.ecobank.com
Adresse électronique	ecobankenquiries@ECOBANK.com
Swift	EOCTGTGETI
Forme juridique	Société étrangère non immatriculée au RCS
Date de constitution	1986
Durée de vie	Illimitée
Numéro de registre de commerce	1986 B 1575
Agrement bancaire	Non applicable
Matricule Fiscal	NIF1000116775
Exercice social	Décembre 2023
Capital social	USD 1 250 000 000
Objet Social	Le contrôle des activités des unités opérationnelles qu'elle aura créées ou acquises en vue de la prestation de services bancaires, économiques, financiers et de développement.
Régime Fiscal Applicable	Exonérée

v

é v

HISTORIQUE DE ETI

Créée à Lomé, Togo, ECOBANK Transnational Incorporated (ETI) est la maison mère du Groupe ECOBANK, le principal groupe bancaire régional indépendant panafricain.

Le Groupe ECOBANK est présent dans 35 pays d'Afrique et est également représenté en France par le biais de sa filiale EBI S.A. Il dispose de bureaux de représentation à Dubaï (Émirats Arabes Unis), à Londres (Royaume-Uni), à Pékin (Chine), à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Addis Abeba (Éthiopie). ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM à Abidjan (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières).

Le Groupe est détenu par plus de 628 295 actionnaires institutionnels et particuliers locaux et internationaux. Il emploie 14 982 personnes, ressortissantes de 43 pays, dans plus de 650 agences et bureaux.

ECOBANK est une banque universelle offrant des produits et services de la banque de grande clientèle, banque de détail, banque d'investissement et des produits et services monétiques aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro-entreprises ainsi qu'aux particuliers.

Sa vision constitue une solide dynamique interne de croissance et de succès, à savoir : construire une banque panafricaine de classe mondiale et contribuer au développement économique et à l'intégration financière de l'Afrique. Sa mission est d'offrir à sa clientèle des produits et services financiers adaptés et fiables.

GOVERNANCE DU GROUPE ECOBANK

Jeremy AWORI			
Directeur Général du Groupe, Administrateur exécutif depuis 2023			
Ayo ADEPOJU	Chinedu IKWUDINMA	Divine FOLA	Madibinet CISSE
Directeur Financier du Groupe	Directeur du Groupe, Gestion des Risques	Directeur du Groupe, Conformité	Secrétaire Général et Conseiller juridique
Thierry MBIMI		Anup SURI	
Directeur du Groupe, Audit Interne et Services Généraux		Directeur du Groupe, Banque Commerciale	
Michael LARBIE	Nana Araba ABBAN	Yves MAYILAMENE	Martin MIRUKA
Directeur du Groupe, Banque des Grandes Entreprises et Investissement	Directrice du Groupe, Banque des Particuliers	Directeur du Groupe, Ressources Humaines	Directeur du Groupe, pour la transformation, les opérations et l'expérience client
Bolaji LAWAL	Abena OSEI-POKU	Josephine ANKOMAH	Paul-Harry AITHNARD
Directeur Régional et Directeur Général, ECOBANK Nigeria	Directrice Régionale, Afrique de l'Ouest Anglophone & Directrice Générale ECOBANK Ghana	Directrice Régionale Afrique Centrale, de l'Est et Australe (CESA) & Directrice Générale ECOBANK Kenya	Directeur Régional, UEMOA & Directeur Général ECOBANK Côte d'Ivoire

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DU GROUPE ECOBANK

Le Groupe ECOBANK est organisé, à des fins de gestion, en trois pôles d'activités et quatre régions géographiques. Les pôles d'activités : la Banque de particuliers ; la Banque commerciale ; la Banque des grandes entreprises et d'Investissement sont définis par segment de clientèle et soutenus par une gamme de produits.

Les régions géographiques sont le Nigéria, l'Afrique de l'Ouest Francophone (UEMOA), l'Afrique de l'Ouest Anglophone (AWA) et l'Afrique Centrale, de l'Est et Australe (CESA).

SECTEURS D'ACTIVITE ORIENTES CLIENT

Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement	Banque des particuliers	Banque Commerciale
La banque des Grandes Entreprises et d'investissement (CIB) offre une large gamme de produits et services financiers, notamment gestion de trésorerie, commerce, prêts et liquidités, ainsi que gestion de titres, de patrimoine et d'actifs aux entreprises multinationales et régionales, aux gouvernements, aux institutions financières et aux organisations internationales.	La banque des Particuliers (CSB) propose des produits de dépôt, des cartes et des prêts aux consommateurs via des succursales bancaires, des distributeurs automatiques de billets (DAB), des réseaux bancaires numériques (mobiles et en ligne) et des agences.	La banque Commerciale (CMB) propose des produits et services de prêts, de financement du commerce, de gestion de trésorerie et de paiement aux PME, aux gouvernements locaux et aux entreprises du secteur public via des canaux numériques et physiques.
1,03 Md \$EU*	523 m \$EU*	573 m \$EU*
* Produits nets bancaires en \$EU		

PORTEE GEOGRAPHIQUE MONDIALE

UEMOA	NIGERIA	AWA	CESA	INTERNATIONAL
8,1 Md \$EU	2,9 Md \$EU	4 Md \$EU	4,9 Md \$EU	0,1 Md \$EU
* Dépôts de la clientèle par zone géographique				

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE ECOBANK SUR LES TROIS (03) DERNIÈRES ANNÉES

Montant en millier de dollars	2021	2022	2023
PRODUIT NET BANCAIRE	1 756 714	1 861 797	2 063 666
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	477 992	540 029	581 362
RÉSULTAT NON CONSOLIDÉ	355 711	366 691	406 923
TOTAL BILAN	27 561 793	29 004 169	27 230 165
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	9 575 865	11 002 905	10 542 753
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	19 713 349	20 813 313	19 973 948
CAPITAUX PROPRES	164 306	2 027 015	1 734 455
RÉSULTAT NET PAR ACTION (FCFA)	1,063	1,165	1,170

ô é

II.2.3 PARTICIPATIONS D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

ECOBANK Côte d'Ivoire enregistre des participations pour un montant total de 3 617 Millions de FCFA détaillés dans le tableau ci-après :

A O A SXO NA O XS X X SX O A

Dénomination de la société	Pays d'implantation	Secteur d'activité	Capital social	Pourcentage de détention de ECI
Part dans les entreprises liées				
ECOBANK GUINEE BISSAU	GUINEE BISSAU	Banque	10 000	16,35%
ECOBANK NIGER	NIGER	Banque	10 962	4,77%
Autres titres détenus à long terme				
CRRH-UEMOA	TOGO	Etablissement financier	5 632	0,80%
CTMI-UEMOA	SENEGAL	Société de Monétique	9 529	0,69%
TITRES BRVM	COTE D'IVOIRE	Autres entités financières	1 482	0,81%
TITRES FONDS GARANTIE COOPERATIVE CAFE CACAO	COTE D'IVOIRE	Fond de Garantie du secteur Agricole	300	1,00%

éR PA' 7 R v

II.3 CAPITAL HUMAIN DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

L'ambition de ECOBANK Côte d'Ivoire s'inscrit dans celle du Groupe ECOBANK qui est de bâtir une banque panafricaine d'envergure mondiale et de contribuer à l'intégration et au développement économique et financier du continent africain. Le capital humain reste l'un des axes stratégiques majeurs en vue de la réalisation de cet objectif.

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023
Cadres expatriés	6	9	13	17	20
Cadres nationaux	298	250	346	414	440
Agents de maîtrise	400	380	288	248	248
Employés	4	3	3	2	3
Personnel temporaire	55	66	108	164	235
Total	763	708	758	845	946

é

éR PA (R 0

II.4 GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de ECOBANK Côte d'Ivoire au 30 décembre 2023 est constitué de neuf (9) Administrateurs et d'un (1) Secrétaire du Conseil d'Administration. Il est présidé par M. Michel AKA ANGHUI depuis le 30 septembre 2020.

A A A h n r			
R A			
A n Rr A RW	n Ar n A R	VM LA A Ar A r M A VR	Ar
A	A r b	A	A
r A	R VM	h W A	A W W
A R R O R	A	A	r
A Ah A h A	f R W	A A A W	
A	A	A	

Tableau 12. Conseil d'Administration de ECOBANK Côte d'Ivoire

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'Actionnaires et au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, la Direction Générale est exercée par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est assisté par un Comité de Direction, qui se réunit une fois par semaine, pour la réalisation de ses missions. Le Comité de Direction de ECOBANK Côte d'Ivoire est constitué de quinze (15) membres y compris le Directeur Général.

Ahmed Faman DIARRA	Jean-Marc ANEY	Oumar KONE	Jean-Tolla KONAN
Directeur du Département des Ressources Humaines	Directeur du Département Banque des Grandes Entreprises	Directeur du Département Banque Commerciale	Directeur du Département Cash Management
Korédé ODJO BELLA	Jean-Pierre N'GUESSAN	Martial AKPESSÉ	Oriane Ingrid ABOUATTIER
Directrice du département Banque des Particuliers	Directeur du Département de la trésorerie	Directeur du Département Juridique et du Secrétariat Général	Directrice du Département Marketing et Communication
Jeannette DIAN	Franck ELLEINGAND	Aminata DOSSOU	Wilfrid AMOIKON
Directrice du Département Gestion des Risques	Directeur du Département Finance	Directrice du Département de la Conformité	Directeur du Département de l'Audit Interne
Anne Christine EWANE	Jérôme Yera BROU	Didier KAORE	
Directrice du Département Expérience Client	Directeur du Département des Opérations et de la Technologie	Directeur du Département des Engagements	

Tableau 13. Comité exécutif de ECOBANK Côte d'Ivoire

II.5 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

II.5.1 PÔLES D'ACTIVITÉS

Depuis janvier 2016, le Groupe ECOBANK a entrepris une revue générale de son organisation, son modèle d'affaire et sa structure opérationnelle. Cette réorganisation s'est appliquée à toutes les filiales bancaires. ECOBANK Côte d'Ivoire, à l'instar de toutes les filiales du Groupe ECOBANK, a revu son organisation autour de trois secteurs d'activité axés sur le client :

- La Banque Commerciale
- La Banque des Particuliers
- La Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement

LA BANQUE COMMERCIALE

Ce département a la charge de mener avec succès la relation commerciale entre la Banque et les clients des secteurs spécifiques suivants :

- Les petites et moyennes entreprises ;
- Les entreprises locales de taille moyenne ;
- Les écoles et universités ;
- Les acteurs du secteur agricole ;
- Les confessions religieuses et associations ;
- Le secteur public (les projets, les collectivités locales et régionales, les structures et démembrements de l'État).

Via la Banque Commerciale, ECOBANK Côte d'Ivoire propose à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins et qui couvrent :

- La gestion du cycle de trésorerie au moyen des produits de Cash Management, de Trésorerie et de Trade ainsi que par le biais de solutions électroniques bancaires innovantes ;
- La facilitation des collectes de ressources par le biais de produits électroniques propres ou en partenariat avec des sociétés de renom telle Mastercard et l'offre de collecte mobile via EcobankPay ;
- Les besoins de financement d'exploitation (financement de marchés et de stocks) ;
- Les besoins d'investissement (financement d'actifs).

LA BANQUE DES PARTICULIERS

La Banque des Particuliers a la charge du développement du portefeuille des particuliers à travers la vente de produits et services spécifiques à cette clientèle. Cette clientèle est composée non seulement des salariés de la fonction publique et du secteur privé mais également de tout autre particulier disposant de revenus.

La stratégie de cette direction est de mettre le client particulier au cœur des préoccupations de la Banque en lui offrant une diversité de produits adaptés. La Banque des Particuliers s’appuie également sur les produits générés par les cartes bancaires, les produits électroniques, les produits de crédits, les transferts de fonds et les produits de bancassurance. Les objectifs sont les suivants :

- Accroître le niveau des ventes de produits et services proposés à la clientèle des particuliers ;
- Contribuer à la création de produits innovants et adaptés à la clientèle.

BANQUE DES GRANDES ENTREPRISES ET D’INVESTISSEMENT

Le Département des Grandes Entreprises et d’Investissement est le principal pourvoyeur de revenus de la Banque, contribuant à fin décembre 2023 à 65% des revenus de la Banque.

Les principaux clients sont :

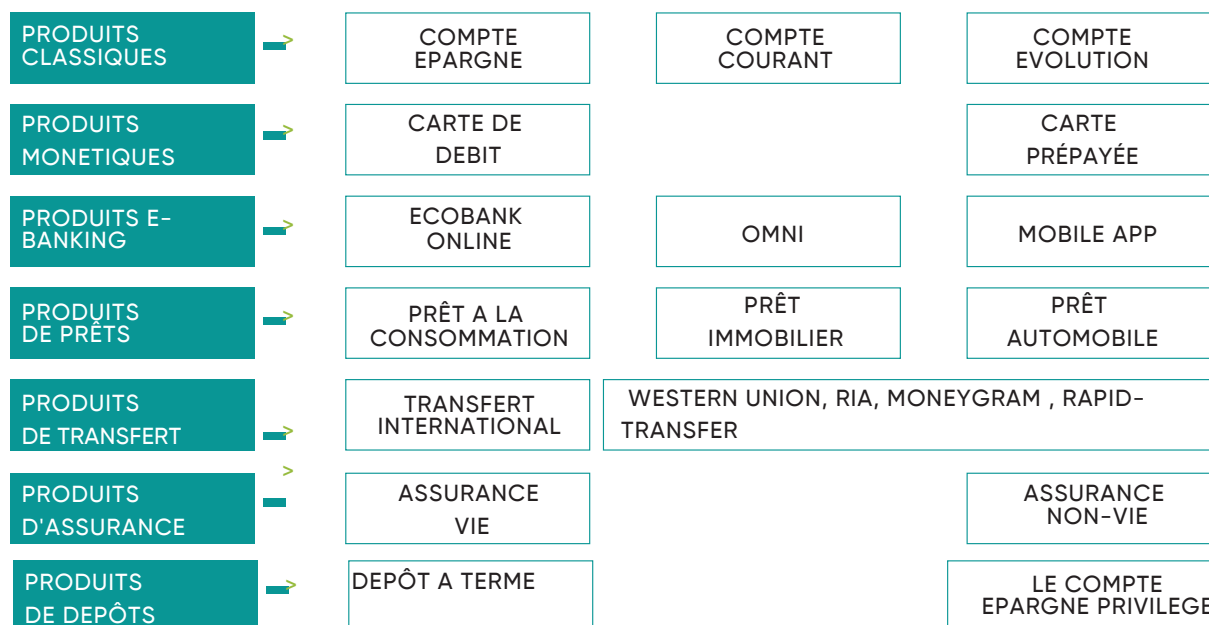
- Les Gouvernements
- Les Entreprises Multinationales et Régionales
- Les Entreprises locales importantes
- Les Institutions financières /Organisations internationales

Au travers de différentes divisions, la Banque des Grandes Entreprises et d’Investissement propose à sa clientèle des services sur mesure pour leur besoin de financement et d’investissement ainsi que leur gestion quotidienne. Elle participe au financement des principaux secteurs clés de l’économie ivoirienne notamment dans le secteur pétrole et gaz, dans l’industrie et les télécoms.

ECOBANK Côte d’Ivoire via son département Grandes Entreprises participe au financement de campagnes agricoles (notamment celle du cacao) et aux émissions des Etats de la zone UEMOA sur les marchés financier et monétaire.

II.5.2 LES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS PAR LA BANQUE

ECOBANK Côte d’Ivoire offre à ses clients une gamme variée de produits classiques et électroniques adaptés à leurs besoins. Ces produits constituent une véritable valeur ajoutée. En effet, leur utilisation permet à la clientèle, de bénéficier de services de qualité.



Graphique 1. Les produits d’ECOBANK Côte d’Ivoire

LES PRODUITS CLASSIQUES :

- **Le compte épargne** : Le compte épargne est un compte à vue. Il permet à son titulaire d'accroître ses revenus grâce aux intérêts générés et d'effectuer ses transactions dans les agences et distributeurs automatiques ECOBANK.
- **Le compte courant** : Le compte courant est le produit vedette de ECOBANK. Il offre à son titulaire toute une série de services associés lui permettant d'effectuer aisément ses transactions.
- **Le compte évolution** : Le compte Evolution est cette solution qu'ECOBANK offre aux acteurs à faibles revenus, qui a tous les avantages d'un compte classique, mais qui est exonéré de frais de gestion de compte.

LES PRODUITS MONÉTIQUES :

Les produits monétiques regroupent les cartes rattachées au compte épargne et/ou au compte courant utilisables dans tous les réseaux suivants : ECOBANK, GIM-UEMOA et VISA (en Côte d'Ivoire) via DAB/ GAB TPE ou transaction sur internet. Il en existe deux (2) types :

- **Carte de débit** : La carte de débit est une carte de paiement bancaire reliée à un compte bancaire, elle permet de faire diverses transactions comme des achats et des retraits. En fonction du profil du client, elle peut être une carte de type CLASSIC, GOLD, PLATINUM ou INFINITE.
- **Carte prépayée** : La carte prépayée CASHXPRESS est une carte émise par ECOBANK qui fonctionne comme la carte de débit, mais non rattachée à un compte bancaire.

LES PRODUITS E-BANKING :

- **OMNI** : OMNI représente l'équivalent de la Banque par Internet pour le segment clients Entreprises. Elle offre aux clients institutionnels, en temps réel, des services hautement sécurisés tels que : Les consultations et l'impression (solde, prêt, dépôt à termes, cours devises, etc.), les instructions de paiement (transfert compte à compte, transfert à tiers, traitement salaires, Swift, chèque de banque, commande de chèquiers, etc.), la personnalisation des accès aux utilisateurs de l'entreprise, la programmation de paiement à date future...
En fonction du profil et des besoins de l'entreprise, elle est déclinée en OMNI PLUS ou OMNI LITE.
- **ECOBANK MOBILE** : ECOBANK mobile est l'application numérique téléchargeable gratuitement sur Google Play store, Apple store et Windows Store. Elle permet aux clients de réaliser diverses transactions (consultations de solde, virements, règlements auprès de commerçants...) depuis un téléphone mobile.
- **ECOBANK ONLINE** : ECOBANK ONLINE est l'équivalent de la Banque par Internet qui offre des services bancaires principalement par le biais d'Internet, sans avoir besoin de se rendre de manière physique en agence traditionnelle.

LES PRODUITS DE DÉPÔTS :

- **Dépôt à terme** : Encore connu sous le sigle DAT est un produit de placement qui permet, à travers un contrat, de bloquer des fonds sur une période déterminée à un taux convenu à l'avance. Il peut être constitué à partir d'un compte courant ou d'un compte épargne. Il ne peut être rendu liquide qu'à une échéance précise stipulée au travers d'un contrat signé entre le client et la banque.
- **Le compte épargne privilège** : Le compte épargne privilège est un compte rémunéré accueillant des dépôts à vue, il permet à son titulaire d'accroître ses revenus d'intérêts et d'effectuer des transactions dans les agences et distributeurs automatiques (DAB) ECOBANK.

LES PRODUITS DE PRÊTS :

- **Prêt à la consommation** : Un prêt à la consommation est un type de crédit octroyé par ECOBANK à un particulier, afin de financer des biens de consommation à l'exception d'un bien immobilier.
- **Prêt immobilier** : Le prêt immobilier est un prêt octroyé à tout client ECOBANK pour la réalisation d'un projet immobilier.
- **Prêt automobile** : Un prêt automobile est un type spécifique de crédit octroyé par ECOBANK pour l'achat d'un véhicule.

LES PRODUITS DE TRANSFERT :

- **Le transfert international** : Le produit transfert international est une solution simple et sécurisée qui permet d'envoyer très rapidement des fonds à l'étranger. Les fonds peuvent également provenir de l'étranger.
- **WESTERN UNION** : Le produit WESTERN UNION est un service rapide et pratique qui permet d'envoyer et de recevoir de l'argent à travers le monde.
- **RIA** : Le service RIA est un service de transfert d'argent à l'échelle nationale et internationale.
- **MONEYGRAM** : MONEYGRAM est un service de transfert d'argent à l'échelle nationale et internationale.
- **RAPIDTRANSFER** : Le produit RAPIDTRANSFER est un produit d'envoi instantané d'argent, exclusif à ECOBANK. RAPIDTRANSFER est un moyen rapide, pratique et sécurisé pour transférer de l'argent à travers toute l'Afrique, dans les pays où opère le groupe ECOBANK.

LES PRODUITS D'ASSURANCE :

- **ASSURANCE VIE** : Les produits d'assurance vie proposés par ECOBANK en partenariat avec une société d'assurance, désignent un produit financier qui combine une assurance vie avec des caractéristiques d'investissement.
- **ASSURANCE NON-VIE** : L'assurance non-vie est une catégorie d'assurance proposée par ECOBANK en partenariat avec une société d'assurance, qui couvre principalement les biens matériels et les responsabilités civiles des assurés.

II.6 RÉSEAU D'AGENCES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

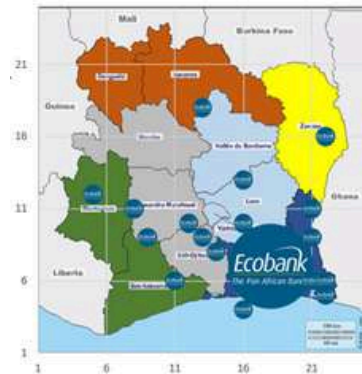
Au 31 décembre 2023, ECOBANK Côte d'Ivoire dispose d'un réseau de 34 agences implantées à Abidjan et à l'intérieur du pays. À la suite de la modification de la structure :

- Vingt (20) agences à Abidjan
- Quatorze (14) agences à l'intérieur

BILAN RESEAU 2023

Un réseau 34 d'agence à ce jour

- 20 agences à Abidjan
- 14 agences à l'intérieur



02 Agences Flagship à ce jour

- PLATEAU SIÈGE
- VALLON

03 Agences Digitales (Ecobank direct) à ce jour

- PORT BOUET
- ABIDJAN MALL
- YOPOUGON COSMOS

II.7 ECOBANK CÔTE D'IVOIRE DANS LA RÉGION UEMOA

Présent dans les huit (08) pays de l'espace UEMOA, le Groupe ECOBANK a intégré le marché ivoirien en avril 1989, faisant de ECOBANK Côte d'Ivoire la deuxième filiale du Groupe après celle du Togo un an plus tôt.

ECOBANK Côte d'Ivoire s'est depuis affirmée comme la première entité du Groupe ECOBANK dans la région UEMOA ainsi que l'une des principales filiales à l'échelle du groupe. En effet, ECOBANK Côte d'Ivoire est la deuxième filiale du Groupe ECOBANK après ECOBANK Nigéria en taille du bilan à fin décembre 2023.

Au niveau régional, ECOBANK Côte d'Ivoire est la cinquième banque en taille du bilan à fin décembre 2023.

Montant (en Millions de FCFA)		Bilan		Dépôts		Crédits	
Pays	Etablissement de crédit	Montant	Rang	Montant	Rang	Montant	Rang
Côte d'Ivoire	Société Générale Côte d'Ivoire	3 437 669	1	2 715 307	1	2 394 858	1
Burkina Faso	Coris Bank International	2 340 699	2	1 454 155	2	1 135 163	3
Côte d'Ivoire	Banque Atlantique Côte d'Ivoire	2 103 792	3	1 412 953	5	1 054 459	4
Côte d'Ivoire	NSIA Banque Côte d'Ivoire	2 038 730	4	1 415 892	4	1 310 241	2
Côte d'Ivoire	Ecobank Côte d'Ivoire	1 949 104	5	1 451 162	3	1 045 141	5
Côte d'Ivoire	Banque Nationale d'Investissement	1 796 168	6	1 358 932	6	881 934	10
Côte d'Ivoire	Société Ivoirienne de Banque	1 605 875	7	1 294 418	7	1 036 960	6
Mali	Banque Malienne de Solidarité	1 592 665	8	814 958	12	966 120	9
Sénégal	CBAO, Groupe Attijariwafa bank	1 503 159	9	1 217 195	8	996 574	7
Sénégal	Société Générale Sénégal	1 391 142	10	1 113 505	9	992 828	8

f A

R

P

II.8 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

ECOBANK Côte d'Ivoire a amorcé en 2024, un nouveau cycle stratégique reposant sur trois axes que sont **la croissance, la transformation et le rendement** en vue de consolider sa position d'acteur majeur du secteur bancaire ivoirien.

Dans le secteur de la Banque des Particuliers, les efforts se concentreront sur l'acquisition de nouveaux clients et la collecte de dépôts en capitalisant au mieux sur nos outils digitaux. Le renforcement de la proximité avec la clientèle et les investissements dans les technologies visent à améliorer l'expérience client.

Pour la Banque Commerciale, l'objectif sera de développer la palette de produits et services afin de mieux répondre aux besoins des clients. La démultiplication des opportunités de transactions, l'accompagnement des actions de chaîne de valeurs sur les clients ciblés devront aider à positionner la banque comme une banque de référence auprès des PME.

Un accent continue d'être porté sur le développement de l'autonomisation financière des femmes à travers le programme ELLEVER.

En ce qui concerne la Banque des Grandes Entreprises et d'Investissement, l'approche stratégique sera tournée autour de davantage de digitalisation des clients et du financement de secteurs cibles tels que les mines, les infrastructures, l'agribusiness etc....

Tout comme pour les deux autres segments d'affaires, une priorité sera mise sur les transactions présentant les meilleurs rendements.

ECOBANK Côte d'Ivoire entend poursuivre ses efforts d'amélioration de l'efficacité de la banque à travers une allocation stratégique des ressources, la simplification et l'automatisation des processus pour une efficacité accrue. Une approche rigoureuse de notre politique de dépenses nous permettra de réinvestir les économies réalisées dans les opportunités de croissance.

Le renforcement de notre culture du risque nous a permis au cours des dernières années de réduire de manière significative le coût du risque. Les sujets d'ordre règlementaire restent également un enjeu auquel nous accordons la plus grande importance avec une politique accrue de contrôle et de formation des employés sur les sujets de conformité.

Afin de garantir la croissance à long terme de l'institution, la banque s'attèle à gérer de façon proactive ses fonds propres et en optimiser l'utilisation. ECOBANK Côte d'Ivoire justifie d'une structure capitalistique solide dont la banque entend poursuivre la consolidation tout en assurant une bonne rétribution à ses actionnaires.

La banque affirme également sa volonté de demeurer un acteur de premier plan de la finance responsable dans notre région et l'émission d'un bond basé sur le genre (premier de ce type au sein de l'Afrique de l'Ouest et deuxième en Afrique subsaharienne) en est la parfaite illustration.

Nous sommes résolus à allier dynamisme commercial, approche prudente et responsable. Pour ce faire, nous améliorons continuellement nos meilleures pratiques, assurons une surveillance constante de notre portefeuille et allouons nos ressources de manière judicieuse.

Cette stratégie nous permettra de renforcer notre position sur le marché, d'améliorer notre compétitivité et de maximiser la valeur pour nos clients, tout en soutenant le développement économique en Afrique.

II.9 SITUATION FINANCIÈRE DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

II.9.1 PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2021-2023

En Millions de FCFA	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023	TCAM
Produit Net Bancaire	90 545	99 155	110 189	9,5%	11,1%	10,3%
Coût net du risque	11 974	5 782	5 933	-51,7%	2,6%	-29,6%
Frais généraux	42 646	45 005	49 875	5,5%	10,8%	8,1%
Résultat exceptionnel	-305	1 173	-60	-484,6%	-105,1%	-55,6%
Résultat Avant Impôt	35 620	49 541	54 321	39,1%	9,6%	23,5%
Résultat Après Impôt	34 304	44 598	48 071	30,0%	7,8%	18,4%

Tableau 15. Évolution du compte de résultat d'ECOBANK Côte d'Ivoire

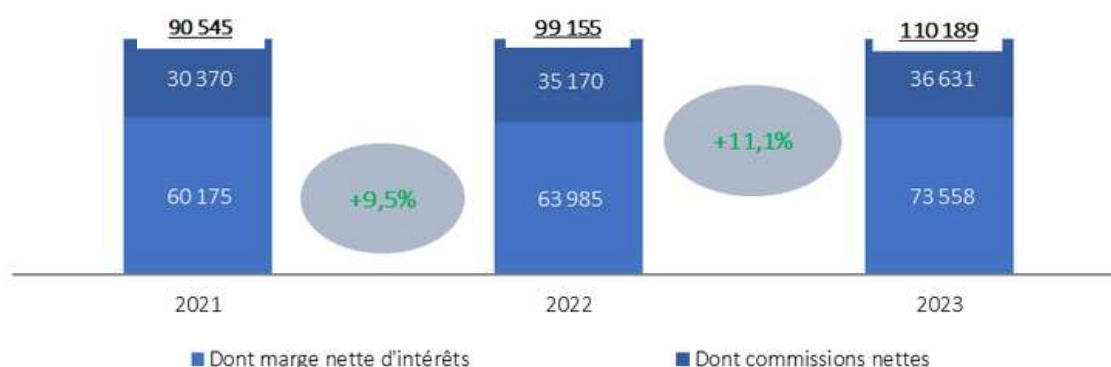
II.9.1.1 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

Tirant parti du dynamisme de l'ensemble de l'activité, le Produit Net Bancaire (PNB) de ECOBANK Côte d'Ivoire a connu un taux de croissance annuel moyen de 10,3% entre 2021 et 2023, franchissant la barre de 100 000 Millions de FCFA au titre de l'exercice 2023 pour se stabiliser à 110 189 Millions de FCFA. Cette croissance est portée principalement par :

- L'évolution de 10,6% de la marge nette d'intérêt qui représente en moyenne 66% du PNB
- La progression moyenne de 9,8% des produits nets sur la période

En Millions de FCFA	2021	2022	2023	2022/2021	2022/2023	TCAM
Produit Net Bancaire	90 545	99 155	110 189	9,5%	11,1%	10,3%
Dont marge nette d'intérêts	60 175	63 985	73 558	6,3%	15,0%	10,6%
Dont produits nets hors intérêts	30 370	35 170	36 631	15,8%	4,2%	9,8%

Tableau 16. Produit Net Bancaire d'ECOBANK Côte d'Ivoire



Graphique 2. Evolution du Produit Net Bancaire d'ECOBANK Côte d'Ivoire

2021-2022

A fin décembre 2022, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 99 155 Millions FCFA, en croissance de 9,5% par rapport à 2021 avec pour principaux inducteurs :

- La hausse de 6,3% de la marge nette d'intérêt en 2022 par rapport à 2021 provient principalement du dynamisme des prêts à la clientèle qui enregistrent une progression de 20% sur la période.
- L'augmentation de la marge sur produits nets hors intérêts de 15,8% pour s'établir à 35 170 Millions FCFA en 2022.

2022-2023

Au terme de l'exercice 2023, la banque réalise un PNB en progression de 11,1% pour se stabiliser à 110 189 Millions FCFA. Cette croissance résulte principalement de :

- L'accroissement de 15,0% de la marge nette d'intérêt (issue essentiellement des créances sur la clientèle), représentant 67% du PNB.
- La hausse de 4,2% sur les produits nets hors intérêts pour s'élever à 36 631 Millions FCFA.

II.9.1.2 EVOLUTION DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Sur la période 2021-2023, le coefficient d'exploitation de la Banque s'améliore, passant de 47,1% en 2021 à 45,3% à fin 2023 en raison de l'évolution progressive du PNB (en moyenne de 10,3% sur la période) et de l'optimisation des charges.

En Millions de FCFA	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023	TCAM
Produit Net Bancaire	90 545	99 155	110 189	9,5%	11,1%	10,3%
Frais généraux	42 646	45 005	49 875	5,5%	10,8%	8,1%
Dont frais du personnel	13 834	15 060	18 075	8,9%	20,0%	14,3%
Dont dotations aux amortissements	2 838	2 747	2 543	-3,2%	-7,4%	-5,3%
Dont frais divers de gestion	25 974	27 198	29 257	4,7%	7,6%	6,1%
Coefficient d'exploitation	47,10%	45,40%	45,30%			

Tableau 17. Evolution du coefficient d'exploitation d'ECOBANK Côte d'Ivoire

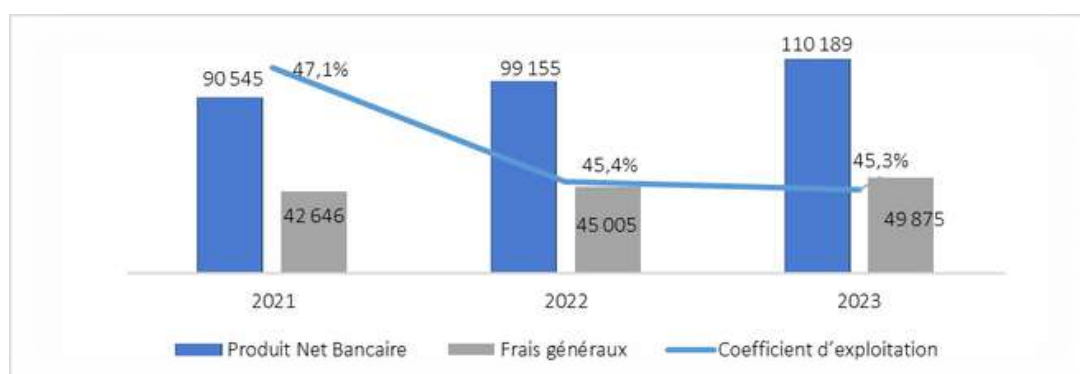
2021-2022

Au terme de l'année 2022, le coefficient d'exploitation de ECOBANK Côte d'Ivoire, s'est établi à 45,4% en retrait de 1,7 points par rapport à 2021. Cette amélioration est liée à une progression du PNB (+9,5%) plus importante que celle des charges d'exploitation (+5,5%). Les charges d'exploitation ont été tirées à la hausse essentiellement du fait de :

- La progression de 8,9% des charges de personnel qui sont passées de 13 834 Millions de FCFA en 2021 à 15 060 Millions de FCFA en 2022.
- La hausse de 4,7% des frais divers de gestion.

2022-2023

En 2023, le coefficient d'exploitation de ECOBANK Côte d'Ivoire est resté quasiment stable, baissant de 0,1 point par rapport à 2022 pour se fixer à 45,3%. La banque s'inscrit dans une optique d'amélioration de son efficacité opérationnelle. Ainsi, les dotations aux amortissements ont chuté de 7,4% pour s'établir à 2 543 Millions de FCFA en 2023 contre 2 747 Millions de FCFA un an plus tôt. Malgré la hausse de 10,8% des frais généraux, le coefficient d'exploitation est resté stable, grâce à la progression de 11,1% du PNB qui s'est affiché à 110 189 Millions de FCFA en 2023 contre 99 155 Millions de FCFA.



Graphique 3. Evolution du coefficient d'exploitation d'ECOBANK Côte d'Ivoire, en Millions de FCFA

II.9.1.3 EVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

Le coût net du risque connaît une amélioration au fil des années avec une baisse moyenne de 29,6% sur la période 2021-2023.

2021-2022

Le coût du risque a enregistré une baisse notable de 51,7% en s'établissant en dotations nettes à 5 782 Millions FCFA contre 11 974 Millions FCFA en 2021. Les dotations nettes aux provisions sont en régression significative en 2022 grâce aux efforts de recouvrement et d'assainissement du portefeuille de la banque.

2022-2023

Le coût du risque a enregistré une hausse de 2,6% en s'établissant en dotations nettes à 5 933 Millions FCFA contre 5 782 Millions FCFA en 2022. Les dotations nettes aux provisions sont en légère hausse en 2023.

EVOLUTION DU RÉSULTAT

En Millions de FCFA	2021	2022	2023	2021/2022	2022/2023	TCAM
Produit Net Bancaire	90 545	99 155	110 189	9,5%	11,1%	10,3%
Coût net du risque	11 974	5 782	5 933	-51,7%	2,6%	-29,6%
Frais généraux	42 646	45 005	49 875	5,5%	10,8%	8,1%
Résultat courant	35 925	48 368	54 381	34,6%	12,4%	23,0%
Résultat exceptionnel	-305	1 173	-60	-484,6%	-105,1%	-55,6%
Résultat Avant Impôt	35 620	49 541	54 321	39,1%	9,6%	23,5%
Impôt sur le résultat	1 316	4 943	6 250	275,6%	26,4%	117,9%
Résultat après impôt	34 304	44 598	48 071	30,0%	7,8%	18,4%

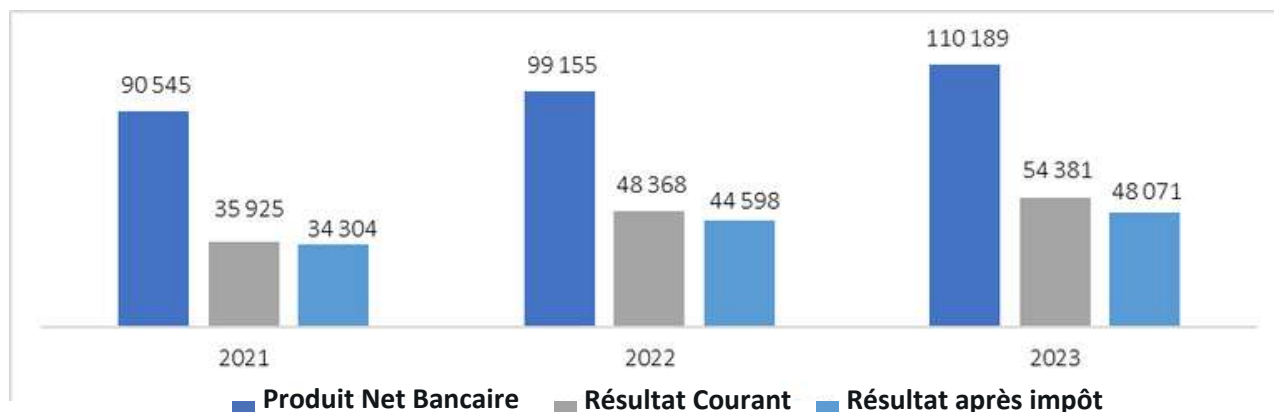
Tableau 18. Evolution du résultat net de ECOBANK Côte d'Ivoire

2021-2022

ECOBANK Côte d'Ivoire réalise un niveau de résultat avant impôt de 49 541 Millions de FCFA à fin décembre 2022 contre 35 620 Millions de FCFA un an plus tôt soit une hausse de 39,1% sur la période. Cette hausse est soutenue singulièrement par la progression (9,5%) du PNB et la maîtrise des charges d'exploitation conduisant à un coefficient d'exploitation de 47,1% en 2021. Par conséquent, le résultat net connaît une croissance de 30,0% au titre de l'exercice 2022 comparativement à l'exercice 2021 pour s'enregistrer à 44 598 Millions de FCFA.

2022-2023

Le résultat avant impôts au titre de l'exercice 2023 passe pour la première fois, la barre de 50 000 Millions de FCFA et se chiffre à 54 321 Millions de FCFA soit une croissance de 9,6% par rapport à 2022. Cette évolution est le reflet de la progression de 11,1% des revenus de la banque et de l'optimisation des charges, avec un coefficient d'exploitation en constante amélioration (45,3% en 2023). Dans cette même dynamique, le résultat net enregistre une croissance de 7,8% pour se hisser à 48 071 Millions de FCFA à fin décembre 2023.



Graphique 4. Evolution du résultat net de ECOBANK Côte d'Ivoire, en millions

II.9.2 PRÉSENTATION DU BILAN 2021-2023

ECOBANK Côte d'Ivoire dégage une rentabilité financière en amélioration avec un taux de marge nette de 43,6% en 2023 contre 37,9% en 2021. L'amélioration de la part du bénéfice net dans le PNB traduit une bonne capacité de ECOBANK Côte d'Ivoire dans la création de richesse.

En Millions de FCFA	2021	2022	2023
Caisses, banque centrale, CCP	211 628	178 505	177 511
Effet publics et valeurs assimilées	558 037	684 042	582 813
Créances interbancaires et assimilées	36 336	39 820	45 768
Créances sur la clientèle	753 306	900 236	1 045 020
Créances en souffrance	53 664	56 028	41 584
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	28 622	28 610	28 537
Autres actifs	46 708	26 311	29 351
Comptes de régularisation	13 965	13 366	13 489
Participations et autres titres détenus à long terme	3 662	3 662	3 602
Parts dans les entreprises liées	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0
Immobilisations incorporelles	268	275	255
Immobilisations corporelles	25 175	26 408	26 953
Total actif	1 677 707	1 901 235	1 953 299

Caisses, banque centrale, CCP	0	0	0
Dettes interbancaires et assimilées	402 159	420 337	260 843
Dettes à l'égard de la clientèle	1 087 751	1 269 609	1 450 927
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres passifs	30 688	36 843	51 945
Comptes de régularisation	9 361	7 451	8 169
Provisions	2 919	3 276	3 207
Emprunts et titres émis subordonnés	0	0	0
Capitaux propres et ressources assimilées	144 829	163 719	178 208
Capital souscrit	27 525	27 525	27 525
Primes liées au capital	39 375	39 375	39 375
Réserves	36 109	41 255	47 944
Ecart de réévaluation	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	7 516	10 966	15 293
Résultat de l'exercice (+/-)	34 303	44 598	48 071
Total passif	1 677 707	1 901 235	1 953 299

R I T R A T 6

II.9.2.1 EVOLUTION DU TOTAL BILAN



Graphique 5. Evolution du total bilan de 2021 à 2023, En Millions de FCFA

Le total bilan de ECOBANK Côte d'Ivoire enregistre une croissance annuelle moyenne de 7,9% sur la période 2021-2023 passant de 1 677 707 Millions de FCFA en 2021 à 1 953 299 Millions de FCFA en 2023. La hausse du total bilan est essentiellement tirée par l'augmentation des créances interbancaires en moyenne de 12,2% et des crédits à la clientèle qui progressent en moyenne de 17,8%.

De plus, il faut souligner la hausse des dettes à l'égard de la clientèle qui sont passées de 1 087 751 Millions de FCFA en 2021 à 1 450 927 Millions de FCFA en 2023 soit une croissance annuelle moyenne de 15,5% sur la période. Les capitaux propres s'établissent à 178 208 Millions de FCFA au titre de l'exercice 2023 contre 144 829 Millions de FCFA en 2021 soit une croissance moyenne de 10,9% sur la période.

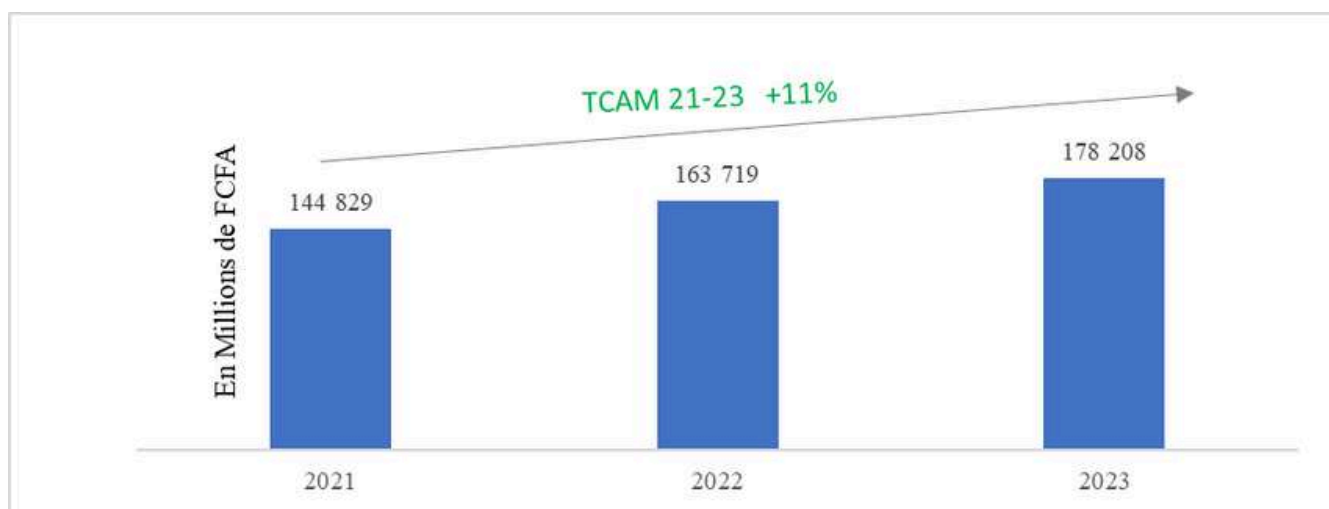
II.9.2.2 EVOLUTION DU PORTEFEUILLE FINANCIER



Graphique 6. Evolution du portefeuille financier de 2021 à 2023

Le portefeuille financier de la banque, composé essentiellement de placements en obligations d'Etats de l'UEMOA, est resté quasiment stable entre 2021 et 2023 avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,2% passant de 558 037 Millions de FCFA en 2021 à 582 813 Millions de FCFA en 2023.

II.9.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

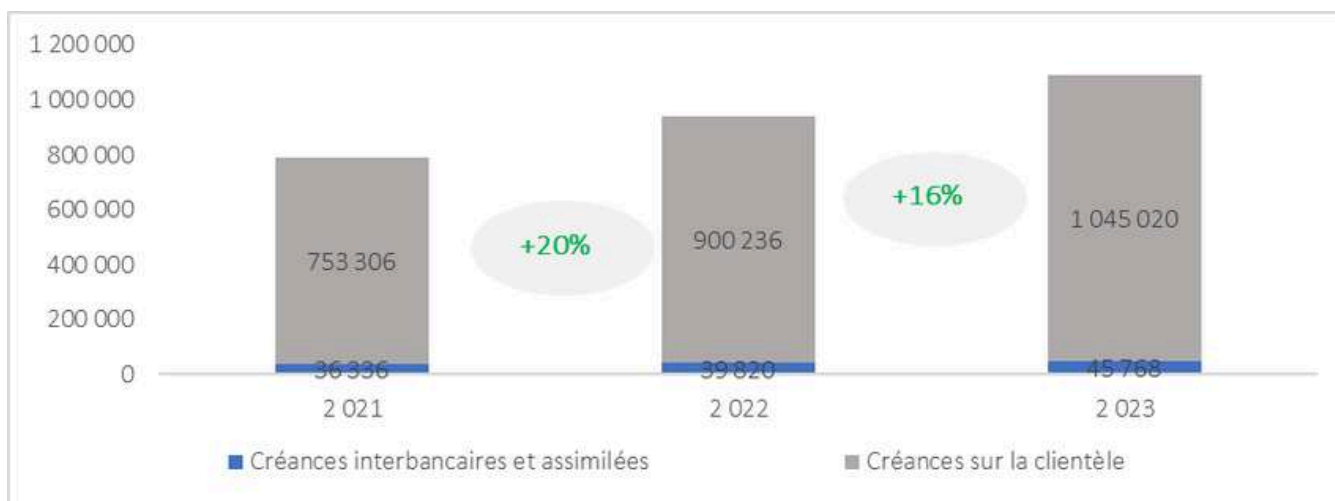


Graphique 7 : Evolution des fonds propres de 2021 à 2023

Les fonds propres de ECOBANK Côte d'Ivoire sont passés de 144 829 Millions de FCFA en 2021 à 178 208 Millions de FCFA en 2023 soit un taux de croissance annuel moyen de 10,9%. Cette progression se justifie par le niveau de réserves qui s'apprécie sur la période pour s'établir à 47 944 Millions de FCFA en 2023. Tout en maintenant une politique de distribution de dividendes attrayante avec un taux de distribution avoisinant les 75%, la banque continue de renforcer ses fonds propres.

II.9.2.4 REVUE ANALYTIQUE DES EMPLOIS ET RESSOURCES DE LA BANQUE

II.9.2.4.1 EVOLUTION DES EMPLOIS DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE



Graphique 8. Evolution des emplois de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023.

2021 - 2022

Les créances interbancaires et assimilées connaissent une progression de 9,6% à fin décembre 2022 et sont portées à 39 820 Millions de FCFA au 31 décembre 2022 contre 36 336 Millions de FCFA au 31 décembre 2021.

Les créances sur la clientèle affichent une progression de 19,5% entre 2021 et 2022 et s'établissent à 900 236 Millions de FCFA en 2022. Cette croissance résulte essentiellement :

- D'une hausse de 22,2% des crédits à terme enregistrés à 803 089 Millions de FCFA à fin décembre 2022, contre 657 267 Millions FCFA à fin 2021.
- D'une progression des créances restructurées (+8,4%), passant de 10 217 à 11 077 Millions FCFA sur la période.
- D'une stabilisation du niveau des autres créances (incluant les créances douteuses, et les provisions sur engagements en souffrance).

2022 - 2023

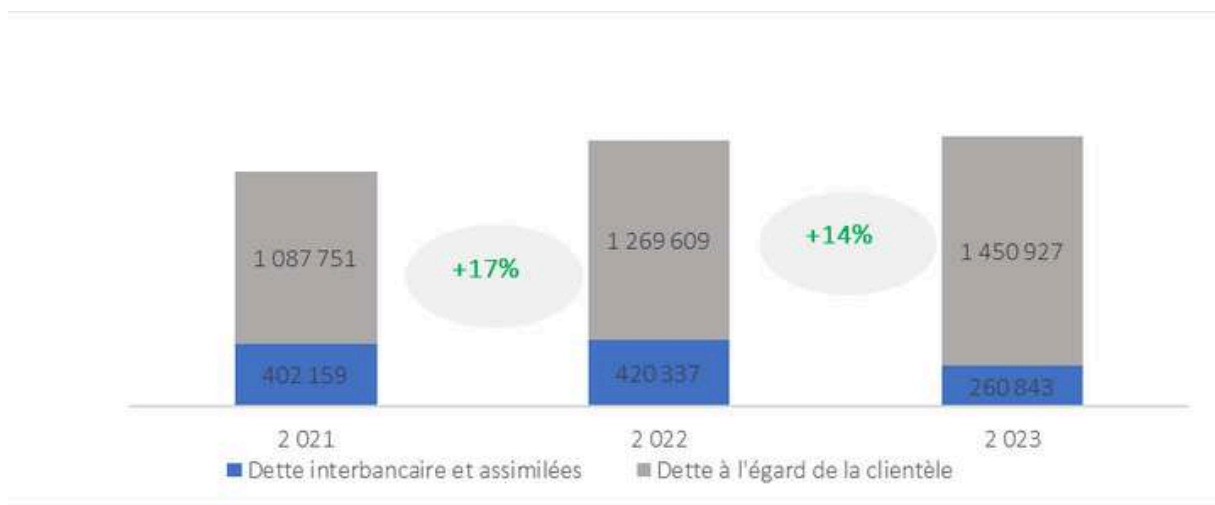
Les créances interbancaires affichent sur la période 2022-2023 une progression de 14,9% et s'établissent à 45 768 Millions de FCFA en 2023 contre 39 820 Millions de FCFA en 2022.

Les créances sur la clientèle progressent de 16,1% à fin décembre 2023 par rapport à la même période en 2022 en lien avec :

- la hausse de 13,8% des crédits à terme, qui se chiffrent à 913 628 Millions de FCFA à fin décembre 2023.
- le renchérissement du niveau des comptes ordinaires débiteurs (passant de 90 674 à 129 581 Millions FCFA sur la période).
- le recul du niveau des créances restructurées (-19,1% à 8 960 Millions de FCFA), des créances douteuses (-27,4% à 32 624 Millions de FCFA) et des provisions sur créances en souffrance (-19,7% à 39 774 Millions de FCFA).

II.9.2.4.2 EVOLUTION DES RESSOURCES DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Les ressources globales (interbancaires et clientèles) de ECOBANK Côte d'Ivoire se chiffrent à 1 711 770 Millions de FCFA en 2023 contre 1 489 910 Millions de FCFA en 2021 soit une croissance moyenne de 7,2%.



Graphique 9. Evolution ressources de ECOBANK Côte d'Ivoire de 2021 à 2023.

2021 - 2022

Les dettes interbancaires à fin décembre 2022 s'élèvent à 420 337 Millions de FCFA contre 402 159 Millions de FCFA en 2021 soit une hausse de 4,5%.

La dette à l'égard de la clientèle connaît une croissance de 16,7% pour s'afficher à 1 269 609 Millions de FCFA en 2022. Cette croissance se justifie par :

- Une hausse de 20,0% des comptes courants qui s'élèvent à 772 498 Millions de FCFA en 2022 ;
- Une progression de 27,9% des dépôts à terme portés à 138 970 Millions de FCFA en 2022 ;
- Une augmentation de 8,4% du niveau de comptes d'épargne atteignant 311 833 Millions à fin 2022.

2022 - 2023

Les dettes interbancaires à fin décembre 2023 sont enregistrées à 260 843 Millions de FCFA contre 420 337 Millions de FCFA en 2022 soit une régression de 37,9%.

La dette à l'égard de la clientèle connaît une croissance de 14,3% à 1 450 927 Millions de FCFA en 2023. Cette progression se décline de la façon suivante :

- Une hausse de 14,8% des comptes courants enregistrés à 887 126 Millions de FCFA en 2023 ;
- Une progression de 11,7% des dépôts à terme portés à 155 220 Millions de FCFA en 2023 ;
- Une amélioration de 5,3% du niveau de comptes d'épargne pour un montant de 328 464 Millions à fin 2023 ;
- Une hausse significative (+73,0%) des autres comptes de dépôts passant de 46 308 à 80 117 Millions FCFA.

II.9.3 PRÉSENTATION DU HORS BILAN 2021-2023

	2021	2022	2023
Engagements donnés	73 473	285 789	262 990
Engagements de financement	0	0	0
Engagements de garantie	73 473	285 789	262 990
Engagements sur titres	0	0	0
Engagements reçus	140 942	152 280	178 394
Engagements de financement	0	0	0
Engagements de garantie	140 942	152 280	178 394
Engagements sur titres	0	0	0

Tableau 20. Hors bilan d'ECOBANK Côte d'Ivoire 2021-2023

2021 - 2022

Les engagements donnés à fin décembre 2022 s'élèvent à 285 789 millions de FCFA, contre 73 473 millions de FCFA en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 289,0%, principalement en raison de la progression de l'activité de crédits documentaires.

Les engagements reçus ont augmenté de 8,0% pour atteindre 152 280 millions de FCFA en 2022, cette croissance étant corrélée à l'augmentation des prêts et des dépôts à terme.

2022 - 2023

Les engagements donnés à fin décembre 2023 se chiffrent à 262 990 millions de FCFA, marquant une baisse de 8,0% en glissement annuel en raison d'une contraction de l'activité de crédits documentaires.

Les engagements reçus augmentent de 17,1%, atteignant 178 394 millions de FCFA en 2023, principalement en raison de la croissance de l'activité de crédit, ce qui entraîne une hausse des garanties.

II.9.4 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les ratios réglementaires constituent une mesure prudentielle instaurée par la BCEAO pour permettre aux acteurs du secteur bancaire de limiter au maximum les risques de pertes et ainsi maintenir un équilibre du système financier.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des ratios réglementaires auxquels ECOBANK Côte d'Ivoire est soumis, ainsi que le statut de conformité de chaque ratio à fin décembre 2023.

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	Niveau observé	2023
A. Normes de solvabilité			
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	7,5%	18,4%	CONFORME
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	8,5%	18,4%	CONFORME
Ratio de solvabilité total (%)	11,5%	18,4%	CONFORME
B. Norme de division des risques			
Norme de division des risques	25,0%	22,0%	CONFORME
C. Ratio de levier			
Ratio de levier	3,0%	6,9%	CONFORME
D. Autres normes prudentielles			
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	25,0%	3,0%	CONFORME
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	15,0%	0,1%	CONFORME
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	60,0%	0,1%	CONFORME
Limite sur les immobilisations hors exploitation	15,0%	5,5%	CONFORME
Limite sur le total des immobilisations et des participations	100,0%	21,6%	CONFORME
Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	20,0%	17,1%	CONFORME

i T RA T 6

II.10 PERFORMANCE DE L'ACTION ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC) SUR LA BRVM

La présente émission obligataire par offre publique de vente représente la deuxième opération de la banque via la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ; la première étant son introduction au compartiment des actions de la BRVM.

En effet, le 12/12/2017, des actions d'ECOBANK Côte d'Ivoire ont fait l'objet d'une offre publique de vente suivie d'une introduction en bourse à la BRVM. L'offre d'ECOBANK Côte d'Ivoire se composait de 2,25 millions nouvelles actions au prix unitaire de 20 000 FCFA (correspondant à 4 000 FCFA en considérant le fractionnement par 5 du titre le 26/12/2018), soit un montant global de 45 milliards de FCFA pour l'opération.

INFORMATIONS DE L'ACTION

Place de cotation : BRVM
Date d'introduction en bourse : 12/12/2017
Code : ECOC
ISIN : CI0000002424
Nombre de titres : 55 050 600
Flottant : 20,44%
Compartiment : Principal
Secteur : Bancaire

ECOBANK Côte d'Ivoire évolue dans le secteur bancaire, environnement fortement concurrentiel marqué par la présence de treize (13) autres banques cotées à la BRVM. Bien qu'étant l'une des plus récentes à être introduite en bourse, (la dernière étant le groupe ORAGROUP TOGO en 2019), le titre ECOC a connu une performance remarquable sur le marché financier au fil des années.



Graphique 10. Evolution du cours de l'action ECOC depuis l'introduction en bourse (source : base de données financières BRVM)

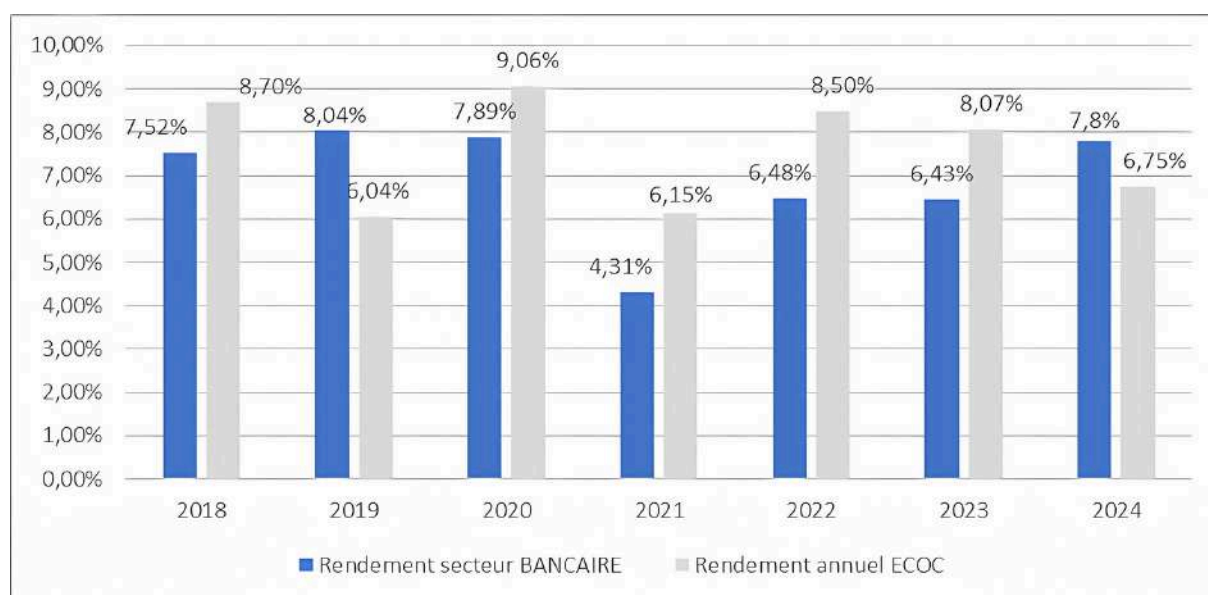
En effet, à fin 2024, le titre clôturait à 8 795 FCFA contre 4 000 FCFA au moment de l'introduction, soit une performance absolue de 120% depuis l'introduction. Outre, la performance de son cours, ECOBANK Côte d'Ivoire a su faire profiter ses actionnaires de ses résultats financiers :

Compte de Résultat	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Résultat net	20 707	25 365	30 018	34 304	44 598	48 071	203 063
Dividende brut	14 754	21 580	18 002	25 709	33 581	36 333	149 958
Taux de distribution	71%	85%	60%	75%	75%	76%	74%
Dividende net par action	241	352	294	420	549	594	2 451
Cours au 31 décembre	4 240	3 990	3 895	4 785	4 945	6 800	60%
Rendement du dividende	5,70%	8,80%	7,60%	8,80%	11,10%	8,70%	8,45%

Tableau 22 : Performances boursières d'ECOBANK Côte d'Ivoire

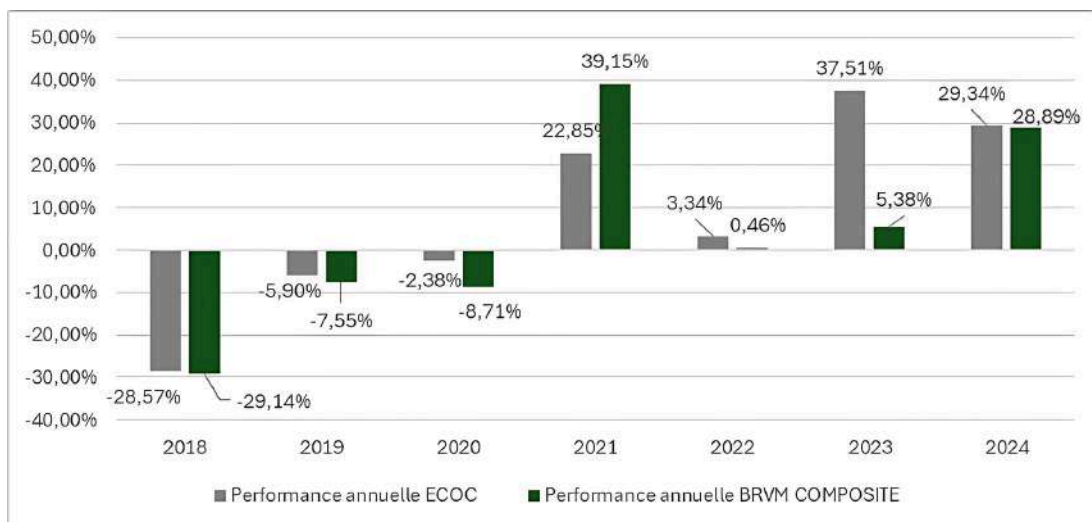
- La banque a réalisé un résultat net cumulé de **203 milliards FCFA** entre 2018 et 2023 dont **75% ont été distribués** comme dividendes au profit des actionnaires ;
- En valeur unitaire, ce sont en tout **2 451 FCFA net par action** qui ont été reversés en guise de dividendes, sur la période (2018-2023). Soit un **rendement moyen annuel de 7,75%** sur la période.

Cette performance a permis de positionner le titre ECOC comme une valeur solide sur le marché financier régional et de l'intégrer aux principaux indices de marché notamment le BRVM 30, correspondant à l'indice des trente (30) valeurs les plus liquides sur un trimestre.



Graphique 11. Evolution du Rendement du secteur bancaire vs. Rendement de l'action ECOC

- Le titre génère un rendement globalement au-dessus de la moyenne de ses pairs. Le rendement moyen d'ECOBANK est autour de 7,52% sur la période, contre 6,79% pour le secteur bancaire.
- Les reculs de la performance observée en 2019 et 2021 fait suite aux décisions de réduction du taux de distribution de dividendes à 70%, contre 75% les autres années.



Graphique 12. Evolution de la performance annuelle du COMPOSITE vs. action ECOC

- La performance absolue du titre est globalement au-dessus de celle du marché, particulièrement en 2023.
- La baisse de la performance en 2021 est la résultante de la mesure ponctuelle de réduction des dividendes survenue en 2020. Le marché, en anticipation d'une poursuite de la mesure a sensiblement réduit son appétit pour le titre.
- À la suite du retour au taux de distribution de 75%, le titre poursuit sa trajectoire et réalise les performances qu'il est possible de constater jusqu'à ce jour.

En somme, le titre ECOC dispose globalement d'un bel historique sur le marché financier et ce, essentiellement grâce : à ses résultats en croissance, sa politique de dividendes relativement généreuse ainsi que sa communication financière transparente. Tout ceci aura permis à ECOBANK Côte d'Ivoire de se hisser au rang de **meilleure société cotée de l'année, à l'occasion des BRVM Awards de 2023**.

II.11 PERSPECTIVES ET PROJECTIONS

II.11.1 SITUATION FINANCIÈRE AU S1 - 2024

(En millions de FCFA)	Juin 2024	Juin 2023	Variation Juin 2024 / Juin 2023	
			(%)	Valeur
Compte de résultat				
Produit Net Bancaire	58 785	53 158	10,6%	5 627
Résultat Avant Impôt	30 647	27 597	11,1%	3 050
Résultat Net	25 394	23 922	6,2%	1 472
Bilan				
Total Bilan	1 854 163	1 820 797	1,8%	33 366
Crédits nets à la clientèle	1 014 589	941 657	7,7%	72 932
Dépôts de la clientèle	1 282 959	1 319 125	-2,7%	-36 166

Tableau 23. Analyse de la situation financière au T1 2024

- La Banque a enregistré une croissance soutenue de son Produit Net Bancaire, à 58 785 Millions de FCFA, en hausse de 10,6%, par rapport au 1er semestre 2023. Cette croissance est attribuable d'une part à la hausse de 9,3% de la marge nette d'intérêts comparativement au premier semestre 2023 et d'autre part à l'augmentation de 13,1% des produits hors intérêts.
- La gestion efficace du portefeuille de crédit a permis de réduire le coût du risque à 2 406 Millions de FCFA contre 3 171 Millions de FCFA à juin 2023.
- Par conséquent, le résultat net ressort en hausse de 6,2% par rapport à 2023 pour se fixer à 25 394 Millions de FCFA à fin juin 2024.
- Le total bilan a été porté à 1 854 163 Millions (+1,8%) en lien avec la progression observée sur les prêts à la clientèle (+7,7%). Quant aux créances en souffrance, elles baissent en passant de 42 065 Millions de FCFA en juin 2023 à 37 098 Millions de FCFA en juin 2024.

II.11.2 PROJECTION 2024 - 2028

En Millions de FCFA	2024	2025	2026	2027	2028	TCAM
Compte de résultat						
Revenus Nets d'intérêts	71 366	77 589	82 200	87 022	92 890	6,8%
Revenus Hors Intérêts	53 924	57 858	65 185	73 798	84 080	11,7%
Produit Net Bancaire	125 291	135 448	147 386	160 820	176 970	9,0%
Charges salariales	-22 622	-24 545	-26 363	-28 693	-31 202	8,4%
Autres charges	-29 758	-31 764	-34 451	-37 595	-41 051	8,4%
Frais généraux	-52 381	-56 309	-60 814	-66 288	-72 254	8,4%
Coût net du risque	-7 404	-6 940	-6 350	-5 905	-5 510	-7,1%
Résultat Avant Impôts	65 506	72 199	80 222	88 627	99 206	10,9%
Résultat Net	52 405	61 370	68 188	75 333	84 326	12,6%
Bilan						
Prêts à la clientèle	1 009 668	1 064 421	1 134 136	1 210 611	1 293 822	6,4%
Dépôts clientèle	1 488 286	1 553 036	1 634 762	1 702 069	1 792 000	4,8%
Total bilan	1 962 432	2 060 788	2 153 955	2 245 804	2 362 622	4,7%

Tableau 24. Projection de la situation financière entre 2024 - 2028

- Le Produit Net Bancaire de ECOBANK Côte d'Ivoire devrait enregistrer une hausse moyenne de 9,0% sur la période 2024-2028 pour s'établir à 176 970 Millions de FCFA en 2028. Une hausse impulsée d'une part par les revenus nets d'intérêts (en progression moyenne annuelle de 6,8% sur la période) et d'autre part, par les revenus hors intérêts qui devraient progresser en moyenne annuelle de 11,7% sur la période pour atteindre 84 080 Millions de FCFA en 2028.
- Les frais généraux devraient connaître une augmentation moyenne annuelle de 8,4% sur la période prévisionnelle grâce aux différentes initiatives d'optimisation mises en place.
- Le coût net du risque sur la période est attendu en amélioration pour se stabiliser à 5 510 Millions de FCFA en 2028 contre 7 404 Millions de FCFA en 2024.
- Grâce à la progression du Produit Net Bancaire, à la maîtrise des charges d'exploitation, ainsi qu'à l'amélioration du coût du risque, le résultat net ressortirait à 84 326 Millions de FCFA en 2028 contre 52 405 Millions de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 12,6% sur la période.
- La banque devrait collecter plus de 1 792 000 Millions de FCFA en 2028 contre 1 488 286 Millions de FCFA en 2024 soit une progression moyenne annuelle de 4,8% sur la période 2024-2028.
- Le montant des prêts à la clientèle enregistrerait une évolution de 6,4% sur la période 2024-2028 pour s'afficher à 1 293 822 Millions de FCFA en 2028 contre 1 009 668 Millions de FCFA en 2024.

II.12 FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

II.12.1 FACTEURS DE RISQUES

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les activités de la banque et sa situation financière, à la date du visa de la Note d'Information.

Par ailleurs, la gestion globale des risques au sein de ECOBANK Côte d'Ivoire s'appuie sur une politique et des procédures consignées dans un manuel approuvé par le Conseil d'Administration de la banque. Le suivi des principes fondamentaux de crédit, ainsi que des règles de base régissant toutes les activités porteuses de risque, assurent un bon fonctionnement de la banque. Ces procédures fournissent des instructions aux unités opérationnelles et des directives détaillées aux gestionnaires de risque.

De ce fait, toute exception ponctuelle ou temporaire aux politiques et procédures de la banque nécessite une approbation préliminaire par le Directeur des Risques de la banque.

Le cadre de gestion des risques repose sur un certain nombre de principes fondamentaux qui définissent la culture du crédit au sein de ECOBANK Côte d'Ivoire.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que l'obligation d'un client de la Banque ne sera pas remboursée intégralement, entraînant une perte financière. Il peut se produire parce que l'emprunteur (ou la contrepartie) n'est pas disposé à respecter les termes d'un contrat ou parce que sa capacité à les respecter a été compromise.

Le risque de crédit est géré sous le modèle de processus de gestion du crédit aux entreprises, et le modèle de processus de gestion du crédit aux particuliers et aux PME, au sein de la Direction des Risques sous la supervision du comité de crédit de la Banque (Bank Credit Committee ou BCC).

Un principe de base de la politique de crédit est que tout octroi de crédit doit être approuvé par au moins trois personnes qui ont été désignées comme gestionnaires des risques de crédit. Ce système est dénommé « Système des trois signatures » ou aussi le système d'approbation de crédit « à trois ».

Les règles régissant ce système d'approbation de crédit sont les suivantes :

- L'approbation de tous les octrois de crédit est proposée par le biais d'un dossier de demande de crédit (Credit Application ou CA) ou d'un programme de crédit (Credit Program ou CP).
- Tous les octrois de crédit doivent être approuvés par un minimum de trois gestionnaires des risques de crédit qui ont été nommés au BCC du pays.
- Au moins l'un des trois gestionnaires des risques de crédit appelés à approuver le crédit doit appartenir au Département des risques.
- Après approbation par le BCC du pays, tous les CA et CP doivent être envoyés au Centre de traitement de Crédits aux entreprises ou au Centre de traitement de crédits aux particuliers et aux PME pour examen par des directeurs des risques de crédit désignés à cet effet.
- Un ou plusieurs directeurs des risques de crédit donneront un avis de non-objection pour le CA ou le CP selon les limites. Une fois cet avis de non-objection reçu, le CA ou le CP sera considéré comme pleinement approuvé si les membres de BCC de la filiale appelés à statuer sur le dossier disposent de pouvoirs de crédit suffisants pour approuver le CA ou le CP.
- Si les membres du BCC appelés à statuer sur le dossier ne disposent pas de pouvoirs de crédit suffisants pour l'approuver, le CA ou le CP doit être encore approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque. Le Conseil d'Administration de la Banque peut approuver un montant plus faible mais pas plus élevé que le montant pour lequel un avis de non-objection a été donné. Il peut également exiger des conditions plus, mais pas moins, rigoureuses que les conditions sur lesquelles l'avis de non-objection donné au niveau de la banque.

Le programme ELLEVER est également soumis au processus d'évaluation du risque de crédit ci-dessus. Les projets bénéficient uniquement d'une tarification préférentielle, afin de faciliter l'accès au financement aux PME encadrées.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la banque soit incapable de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Il existe deux types de risque de liquidité :

- Le risque de liquidité de financement est le risque que les fonds ne soient pas disponibles pour honorer les engagements financiers de la Banque.
- Le risque de liquidité de marché est le risque que les actifs ne puissent pas être liquidés assez rapidement. Cela peut se produire lorsque la liquidité du marché disparaît, rendant difficile ou onéreux de clôturer ou de modifier des positions. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité sont corrélés étant donné que la gestion de chaque côté du bilan a un impact sur l'exposition au risque de taux d'intérêt. A cet effet, la banque dispose de règles internes qui définissent les équilibres entre les classes d'actifs. Ainsi la proportion d'actifs liquides ou quasi liquides ne doit pas se situer en dessous de 30% du total actifs. Les actifs liquides autre que les avoirs en caisse et auprès des banques doivent être éligibles à un guichet de refinancement reconnu.

RISQUE DE MARCHÉ ET RISQUE LIÉ À LA COTATION DU TITRE

Le risque de marché est le risque de perte découlant des évolutions défavorables des conditions du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours des actions, au cours de la période requise pour clôturer les positions figurant au bilan et hors bilan. Dans le cadre de la gestion du risque de marché une stratégie de management des actifs basée sur la méthode Value at Risk (VaR) est adoptée. La Trésorerie à travers l'ALM (Asset-Liability Management) en collaboration avec le Département des Risques a la charge de cette stratégie. La mise en œuvre de cette stratégie vise un meilleur management des titres et actifs de la banque en fonction de leurs maturités, leurs dépréciations et leurs réévaluations sur le marché financier. Un profil de taux de rentabilité est également établi, basé sur l'appétence aux risques des actionnaires.

L'investissement à l'Offre Publique de Vente implique pour son détenteur une exposition au risque de marché de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Abidjan. Les fluctuations attenantes à ce risque restent tributaires de l'environnement économique global d'une part et d'autre part de la perception de la banque par le marché. Il appartient à chaque investisseur de s'attacher les services d'un conseil financier agréé en vue d'une gestion optimale de ce risque.

Par ailleurs, aucune assurance ne peut être donnée que la demande d'admission aux négociations à la BRVM puisse fournir une liquidité suffisante au porteur. L'absence ou l'insuffisance de liquidité sur la BRVM pourrait faire fluctuer la valeur des obligations, objets de la présente note.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant des défauts attribuables à la non-conformité aux procédures, au personnel et aux systèmes internes, y compris la fraude interne, ou à des événements extérieurs tels qu'un incendie, une inondation, une catastrophe naturelle, le crime, le terrorisme ou la fraude. Le risque opérationnel est aussi défini comme tout ce qui n'est pas le résultat d'un jugement en matière de risque de crédit ou de marché. La Direction du Contrôle Interne a la charge de veiller à ce que les procédures établies par la Direction de la banque et contenues dans le Manuel de Politique et de Procédures de gestion du Risque Opérationnel de la Banque soient respectées.

RISQUE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Les risques juridique et réglementaire surviennent lorsque la banque conclut une transaction qui est contraire aux lois ou règlements du pays dans lequel la transaction a lieu.

Les risques juridique et réglementaire peuvent également survenir si la banque ne communique pas ses informations financières correctement, ou omet de se conformer aux obligations déclaratives envers la Banque Centrale ou ne respecte pas les exigences de déclaration aux autorités fiscales.

Le risque règlementaire survient également dans le domaine de la conformité si la Banque ne se conforme pas aux normes requises concernant le blanchiment de capitaux ou d'autres exigences de conformité.

Également, la Banque Centrale a décidé de l'application des standards de Bâle II/III à compter de janvier 2018. Ces normes impliquent un renforcement des exigences relatives à l'exercice de l'activité bancaire dans l'espace UMOA. Les principaux piliers de ce nouveau cadre prudentiel sont les suivants :

- Exigence minimale de fonds propres en fonction des risques de crédits, opérationnels et de marché ;
- Renforcement du dispositif de gestion des risques.

La gestion du risque de crédit reste au centre des préoccupations de la banque qui s'attèle à rationaliser davantage son approche au crédit afin de limiter les risques inhérents.

RISQUE FISCAL

La banque est immatriculée au fichier des contribuables de la Direction Générale des Impôts sous le numéro 8901810A.

En matière fiscale, la banque effectue ses obligations fiscales déclaratives et contributives à la direction des grandes entreprises de la Direction Générale des Impôts.

ECOBANK Côte d'Ivoire ne dispose d'aucune exonération spécifique légale ou conventionnelle et est passible de l'ensemble des impositions dues en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs la charge fiscale relative aux activités de la banque pourrait évoluer dans la mesure où les implications du régime fiscal (nature et taux d'impôt) auxquelles elle est assujettie, sont fonction des modifications futures, notamment du taux d'imposition et des changements dans l'interprétation des dispositions fiscales.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Certains octrois de crédit peuvent impliquer des risques environnementaux et sociaux, tels que définis par les principes de la Banque Mondiale en la matière et par la politique environnementale et sociale de la Banque. Cette politique exige que toute opération relevant généralement, mais pas exclusivement, du domaine du financement de projets doit être évaluée en fonction de certains critères pour déterminer si cette opération est classée comme :

- Risque élevé : les projets avec d'importants impacts sociaux ou environnementaux, potentiellement négatifs, qui sont diversifiés, irréversibles ou sans précédent ;
- Risque moyen : les projets avec des impacts sociaux ou environnementaux peu nombreux, généralement propres au site, en grande partie réversibles et facilement gérés par le biais de mesures d'atténuation ;
- Risque faible : les projets avec un impact social ou environnemental minime ou inexistant.

La politique environnementale et sociale de la banque contient des directives détaillées concernant les procédures qui doivent être suivies et les approbations qui doivent être obtenues pour toute opération considérée comme étant à risque élevé ou moyen. Cette politique est disponible auprès de la Direction des Risques de la Banque. Toutes les procédures et exigences d'approbation contenues dans ce document doivent être suivies pour toutes les opérations.

RISQUE DE CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité aux lois et réglementations applicables, incluant les directives de la banque centrale et les exigences de conformité internationale telles que les réglementations contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce risque peut entraîner des sanctions financières et des dommages à la réputation.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque que des événements défavorables, réels ou perçus, puissent affecter la réputation de la banque, ce qui peut entraîner une perte de confiance des clients, des investisseurs et des autres parties prenantes.

RISQUE TECHNOLOGIQUE

Le risque lié aux défaillances ou aux interruptions des systèmes informatiques et des technologies de l'information. Cela inclut les cyberattaques, les pannes de système et les défauts de sécurité, pouvant entraîner des pertes financières et des perturbations des opérations.

II.12.2 FAITS EXCEPTIONNELS

Le seul fait exceptionnel à signaler est la digitalisation de la banque avec une profonde réorganisation, permettant d'offrir à la clientèle une palette de canaux digitaux (OMNI, RIB, MOBILE APP) qui leur permet d'effectuer l'essentiel des opérations bancaires de base en ligne.

II.13 LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date de la rédaction de la Note d'Information, les principales actions en responsabilité contre ECOBANK Côte d'Ivoire sont présentées dans le tableau s'y afférant, disponible en annexe. En dehors de celles-ci, il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale en cours. Les litiges en cours ne sont pas susceptibles d'avoir des effets défavorables et significatifs sur les résultats, la situation financière, les activités et le patrimoine de la banque.

Les principaux litiges ou contentieux en matière commerciale en cours entre la banque et des tiers au 31/12/2023 sont présentés en annexe de la Note d'Information.



PARTIE III
PRESENTATION DU
PROGRAMME ELLEVER

III.1. L'ORIENTATION STRATÉGIQUE RSE D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie du Groupe ECOBANK. Le Groupe s'engage auprès des populations des pays au sein desquels il opère à préserver l'environnement, proposer les futurs modèles vertueux via ses programmes d'accompagnement et travailler activement à un développement durable et plus inclusif.

Ses actions auprès des populations africaines ont valu au Groupe et à sa fondation de multiples distinctions en tant qu'acteur majeur de la durabilité.

ECOBANK Côte d'Ivoire, à l'instar de son groupe d'appartenance se fixe les mêmes objectifs et engagements au côté des populations ivoiriennes et l'ensemble de ses clients. Les enjeux ESG² sont au cœur de la croissance, leur rôle est de créer de la valeur durable sur le long terme pour ses clients et toutes ses parties prenantes.

A cet effet, ECOBANK Côte d'Ivoire a établi une charte stratégique RSE à laquelle a adhéré l'ensemble de son effectif.

LA VISION RSE

Être moteur du changement : à l'horizon 2025, ECOBANK Côte d'Ivoire sera citée comme une des références en matière d'engagement sociétal en Afrique.

LA MISSION RSE

Être acteur du changement : notre mission sociétale est d'être un acteur du changement positif en Côte d'Ivoire

LES VALEURS RSE

Être porteur du changement : sur la base de valeurs telles que l'éthique, le respect, la Responsabilité dans nos actions, l'Intégrité, l'Orientation Client, l'Excellence et l'Esprit d'équipe (RACEIT*)

La plateforme et la charte RSE s'appuient sur les valeurs qui définissent le groupe ECOBANK. Les deux premières valeurs ECOBANK à savoir, RESPECT et RESPONSABILITE, vont sous-tendre toutes les actions RSE d'ECOBANK Côte d'Ivoire.

R

RESPECT

A

ACTE RESPONSABLE

C

CLIENTS EN PRIORITE

E

EXCELLENCE

I

INTEGRITE

T

TRAVAIL EN EQUIPE

²Environmental, Social, and Governance

III.1.1 LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

Les engagements RSE impliquent tous les niveaux de gouvernance du groupe, des collaborateurs au comité de direction, des opérationnels jusqu' aux fonctions de contrôle. L'objectif est de contribuer significativement au développement durable de la Côte d'Ivoire. ECOBANK Côte d'Ivoire se veut d'être :

- **Un Employeur Responsable** : ECOBANK Côte d'Ivoire contribue au développement personnel de ses collaborateurs, en favorisant la diversité et l'équité dès le recrutement.
- **Un Partenaire de Confiance** : ECOBANK Côte d'Ivoire applique rigoureusement des règles de transparence, de déontologie et de sécurité des données, afin d'établir une relation de proximité avec tous ses clients et fournisseurs.
- **Un établissement financier durable** : ECOBANK Côte d'Ivoire vise une empreinte environnementale neutre, limitant les impacts environnementaux de ses activités et soutenant des projets responsables. La banque intègre les enjeux ESG aux pratiques de gestion à tous les niveaux, avec l'éthique et la transparence comme fer de lance.
- **Une Banque Citoyenne** : ECOBANK Côte d'Ivoire participe activement à la transformation économique et numérique de la société, offrant des services de base pour une meilleure qualité de vie.

III.1.2 DES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ECOBANK Côte d'Ivoire contribue à l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU à plusieurs niveaux de sa stratégie de développement durable. La politique RSE de ECOBANK Côte d'Ivoire s'inscrit dans le croisement entre la stratégie RSE de son Groupe d'appartenance et celle du Gouvernement Ivoirien.

(04) AXES PRIORITAIRES DU GROUPE ECOBANK	PND DU GOUVERNEMENT IVOIRIEN	OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Gestion des risques et des opportunités liés au climat	Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement	    
Investissement dans les communautés	Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation responsable	 
Qualité de la proposition de valeur aux employés	Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale	 
Ethique et conformité avec les lois et règlements	Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance	  

III.1.3 TROIS(03) DOMAINES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES & SIX(06) PILIERS STRATÉGIQUES

L'intégration des objectifs RSE et ESG du Groupe ECOBANK mais également sur les directives du Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire a permis à ECOBANK Côte d'Ivoire d'orienter ses actions vers ces domaines ou à les intégrer dans ses activités, ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes.

La charte stratégique de la banque, adoptée en 2022, s'articule autour des trois (03) domaines d'Interventions Prioritaires (DIP) et six (06) Piliers Stratégiques (PS) ci-dessous.

<p style="text-align: center;">DIP1 INCLUSION FINANCIERE</p> <p>Consiste à faciliter l'accès à des produits et services bancaires et financiers (ou non) pour les populations les plus vulnérables</p>	<p style="text-align: center;">DIP2 DURABILITE</p> <p>Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs</p>	<p style="text-align: center;">DIP3 IMPACT SOCIAL</p> <p>Est constitué de l'ensemble des effets positifs ou négatifs des activités d'une organisation sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble.</p>
<p style="text-align: center;">PS1 EDUCATION FINANCIERE</p> <p>Permettre à une majorité d'ivoiriens de s'informer et se former sur la gestion des finances via la promotion en milieu scolaire, la mise en œuvre de programme d'éducation financière et la mise à disposition d'outils adaptés.</p>	<p style="text-align: center;">PS2 DURABILITE DE L'ENTREPRISE</p> <p>Conduire des actions internes mais également externes de préservation de l'environnement (eaux, forêts, air, sols). Sensibiliser la population et les collaborateurs aux comportements civiques et citoyens.</p>	<p style="text-align: center;">PS3 EDUCATION, FORMATION & INSERTION PROFESSIONNELLE</p> <p>Inciter les initiatives de formation technique et professionnelle, promouvoir les talents nationaux et l'excellence, encourager l'inclusion par le sport et la culture.</p>
<p style="text-align: center;">PS4 AUTONOMISATION FINANCIERE</p> <p>Soutenir les initiatives destinées à promouvoir l'emploi décent des plus vulnérables (femmes, jeunes, PMR), encourager l'entrepreneuriat et offrir des outils de gestions d'activités, d'épargne.</p>	<p style="text-align: center;">PS5 FINANCE DURABLE</p> <p>Accompagner et financer un certain nombre de projets ayant des ambitions « vertes », solidaires, écologiques, sociales ou de transition énergétique.</p>	<p style="text-align: center;">PS6 PRÉVENTION, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>Améliorer l'éducation santé des populations par des campagnes et actions de sensibilisation au sein des communautés. Encourager en finançant chaque année des projets et entreprises liés à la santé.</p>

L'implémentation de la stratégie a fait l'objet d'un plan stratégique RSE s'étendant de 2023 à 2027. Le déploiement du plan stratégique se fera de manière graduelle, avec pour objectif qu'à mi-2025, l'ensemble des domaines d'interventions prioritaires soient couverts.

III.1.4. DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES FEMMES

Malgré les initiatives entreprises, les écarts de représentativité entre hommes et femmes restent considérables dans nos sociétés. ECOBANK est convaincue de l'importance de l'égalité et l'inclusion, pour une société et son développement. L'engagement de la Banque se traduit par des actions concrètes sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'accompagnement des femmes vers des postes à responsabilité, la formation, et, plus globalement l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle. La banque travaille à la sensibilisation de chacun aux enjeux de la mixité.

Ses taux de représentativité sont parmi les meilleurs du marché. Les femmes, à ECOBANK Côte d'Ivoire, représentent en 2023 :

- 50% des effectifs
- 50% des recrutements
- 38% du comité de direction
- 50% du conseil d'administration

Dans sa politique sociétale, la banque s'est donnée pour mission d'impacter positivement le quotidien de la communauté auprès de laquelle elle opère. A cet effet, ses actions en faveur de l'accélération de l'inclusion financière s'étendent également en externe.

En particulier, ECOBANK Côte d'Ivoire mène des activités dont l'objectif est de favoriser l'inclusion sociale et l'autonomisation financière des femmes ivoiriennes, entre autres par :

- L'appui et l'animation du salon annuel de l'insertion professionnelle de jeunes filles dans le cadre de la formation et l'aide à l'autonomisation des femmes, organisé par Afrique Femme ;
- La participation en tant que formateur aux Masterclass de formation féminine pour l'éducation financière, Apéro Cash spécial femme ;
- La mise en place du Programme ELLEVER, pour l'accompagnement et le financement de projets féminins, en mars 2021, puis de l'Offre Ellever, exclusivement dédiée aux femmes de la Banque des Particuliers, en mars 2023

III.1.5. LA GOUVERNANCE RSE DE LA BANQUE

Pour répondre à l'ambition de la banque de soutenir le développement et la croissance durable, une organisation interne a la charge de la bonne mise en œuvre de la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise du groupe et de la banque. La RSE est au cœur de l'activité de ECOBANK Côte d'Ivoire.

<p>COMITE DE GOUVERNANCE, DE NOMINATIONS ET DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>Valide la stratégie RSE et s'assure du respect des orientations validées tout au long de la période.</p>
<p>COMITE DE PILOTAGE RSE</p>	<p>Présidé par le Directeur Général, et composé de cinq (5) membres du Comité de Direction, il supervise la bonne exécution de la feuille de route RSE.</p>
<p>SERVICE RSE</p>	<p>Dirigé par un chef de service, assisté d'une équipe dédiée, il a la charge de la mise en œuvre du plan d'action opérationnel RSE.</p>

III.2. LE PROGRAMME ELLEVER

L'égalité homme-femme constitue l'un des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD). « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » représente l'ODD n°5 et se décline en plusieurs domaines d'interventions : éducation, formation, vie privée, vie professionnelle, intégrité physique et morale...

L'initiative « ELLEVER » de ECOBANK Côte d'Ivoire (ECI) s'inscrit dans la perspective de réduction des inégalités entre les genres. ELLEVER représente un dispositif entièrement destiné à la formation, au financement ou au refinancement d'entreprises appartenant à des femmes, dirigées par des femmes ou axées sur les femmes. En ce sens, ce programme constitue un projet à caractère social.

ELLEVER représente à la fois une offre complète pour toutes les femmes et un programme adapté aux entreprises dirigées par les femmes.

III.2.1 LE PROFIL CIBLE DU PROGRAMME

Pionnière dans cette proposition de valeur, ECOBANK est une des premières institutions financières panafricaines à favoriser l'inclusion financière des femmes. La banque souhaite mettre en lumière le potentiel de l'économie féminine. Ainsi, le programme et l'offre ELLEVER de ECOBANK Côte d'Ivoire ont été conçus pour les femmes, et les entreprises sachant justifier les critères suivants :

CRITÈRES D'UNE PME AU SENS D'ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

PERSONNE MORALE

Toute entité légale, ayant un ou plusieurs employés

CHIFFRE D'AFFAIRES

Généralant un chiffre d'affaires de 5 FCFA à 2,5 milliards FCFA

CRITÈRES D'UNE PME « ELLEVER »

CRÉÉE PAR UNE FEMME

51% des actions sont détenues par une femme ou l'entreprise est créée par une femme.

GÉRÉE PAR UNE FEMME

20 à 30 % de présence féminine au sein du comité de direction ou 30 % des femmes au sein du Conseil d'Administration.

AYANT UN POURCENTAGE ÉLEVÉ DE FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AU SEIN DU PERSONNEL

30 à 50% des salariés sont des femmes

PRODUISANT DES BIENS DESTINÉS À LA GENTE FÉMININE

Le profil de cibles visé par ELLEVER correspond à la définition du « Women-Owned Entreprise » (Entreprise détenue par des femmes), dressée par l'International Finance Corporation (IFC), une organisation du Groupe de la Banque Mondiale. En effet, l'IFC définit une « entreprise détenue par une femme » comme étant une organisation :

CRITÈRES D'UNE PME « ELLEVER »

Détenue à 51% par une femme/ des femmes	Détenue a 20% par une femme / des femmes, dont le Président Directeur Général est une femme et 30% du conseil d'Administration (le cas échéant) est constitué de femmes
---	--

À cet égard, l'émission d'une obligation de genre, dont les fonds levés sont destinés à renforcer le financement du projet ELLEVER, est une initiative pertinente de ECOBANK Côte d'Ivoire.

III.2.2 L'ACCOMPAGNEMENT DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DU PROJET ELLEVER

Dans le cadre d'ELLEVER, ECOBANK Côte d'Ivoire offre un accompagnement personnalisé, à impact direct sur le bilan comptable de l'entreprise sélectionnée, et la banque apporte également un support non financier. Par ailleurs, la banque met à disposition une sélection de son offre de produits de transactions.

III.2.2.1 L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

La principale difficulté à laquelle sont confrontées les petites ou moyennes entreprises détenues par des femmes, est l'accès limité au financement. Ainsi, la proposition de valeur de ECOBANK Côte d'Ivoire, en sa qualité d'établissement bancaire et de crédit, consiste dans un premier temps en un accompagnement financier via :

- Le financement de biens : offre de prêts à termes avec des taux et des commissions préférentiels, pour l'acquisition de nouveaux équipements dans le cadre de l'activité de l'entreprise.
- Le financement de commandes locales ou de contrat : une proposition pour assurer la continuité de l'activité et répondre sans délai à la demande.
- Le financement de créances : dont l'objectif est de pallier les problématiques de liquidité et améliorer le niveau de trésorerie.
- Le financement des stocks : afin de combler l'écart de trésorerie entre les dépenses et les encaissements.

III.2.2.2 L'ACCOMPAGNEMENT NON-FINANCIER

Dans le but de corriger les inégalités entre les genres, la banque a fait de la formation, un des objectifs centraux du programme ELLEVER. En effet, ECOBANK Côte d'Ivoire est dotée d'une expertise et d'un savoir-faire en matière d'encadrement et de formation d'entrepreneurs. La banque se fait également accompagner de partenaires dans cette mission. L'accompagnement non-financier consiste en :

- Une formation proposée par l'Académie PME "African Women SME Leadership", à la gestion d'entreprise et au leadership.
- Un programme d'accélérateur et de réseautage pour les entrepreneures proposés par les partenaires : SEPHIS, CARE INTERNATIONAL, NFA ...
- Plusieurs séminaires, webinaires, et Masterclass à la destination des clientes de la banque des Particuliers sur des sujets spécifiques liées aux problématiques que rencontrent les femmes dans la gestion de leurs finances personnelles.

III.2.3 PRODUITS DE TRANSACTIONS

ECOBANK mène la transformation digitale de la banque en Afrique. ECOBANK Côte d'Ivoire dispose d'un écosystème digital, capable de répondre aux besoins tant en termes de paiement que de recouvrement. A cela s'ajoutent les produits bancaires permettant une gestion optimale de l'entreprise « ELLEVER ». Cet écosystème a été déployé au service des bénéficiaires du projet ELLEVER. Le catalogue de produits intégré au programme ELLEVER inclut :



III.2.3.1 DES CONDITIONS DE FINANCEMENT GARANTISSANT UN PORTEFEUILLE DE QUALITÉ.

Processus de sélection des projets

À la suite d'un profilage des PME ayant manifesté de l'attrait pour le programme ELLEVER, ECOBANK Côte d'Ivoire a élaboré des conditions de financement. Ces conditions assurent des portefeuilles «ELLEVER» de qualité et un accompagnement rigoureux tout au long du parcours de l'entrepreneure.

Le premier contact entre les PME féminines et ECOBANK Côte d'Ivoire se produit soit :

- Via les candidatures spontanées des PME ;
- Via des prospections actives menées par les chargés d'affaires de la banque ;
- Via des recommandations des partenaires (La fondation SEPHIS, Care international ...)

Par la suite, les projets sont sélectionnés en fonction du respect des conditions de financement du "programme ELLEVER" définies ci-dessous. Cette étape est assurée par une équipe dédiée au sein de la Banque Commerciale.

Enfin, le projet fera l'objet d'examen exhaustif de la situation du crédit, sous la supervision du BCC (Bank Credit Committee), en collaboration avec la Direction de la Banque Commerciale.

Ecobank mène la transformation digitale de la banque en Afrique. Ecobank Côte d'Ivoire dispose d'un écosystème digital, capable de répondre aux besoins tant en termes de paiement que de recouvrement. A cela s'ajoutent les produits bancaires permettant une gestion optimale de l'entreprise « ELLEVER ». Cet écosystème a été déployé au service des bénéficiaires du projet ELLEVER. Le catalogue de produits intégré au programme ELLEVER inclut :

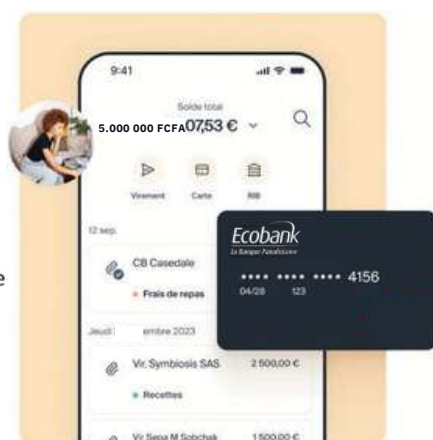


TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTONIQUE
Systemene de paiement pour leurs clients via les carte de debit et de credit



ECObANKPAY
système de paiement via CODE QR MOBILE

COMPTE SOCIETE
Compte bancaire avec avantage dédiés au PME



OMNILITE OU OMIPLUS

Plateforme d'assistance et services bancaire en ligne (consultation, paiement, transfert, gestion de liquidité...)

Dépôt À Terme (DAT)
compte de Dépôt bloqué sans risque, rémunéré à taux et sur une durée fixés à l'avance .

Conditions de financement ELLEVER

Conditions sous PP ELLEVER

- Chiffre d'affaires minimum de 100 000 USD
- (03) années d'existence
- Historique de 6 mois dans les livres d'ECI sans incident
- Quotité de financement adossée aux mouvements créditeurs : 12 mois.
- SOL maximum de 500 000 USD
- Collatéral de 10-20%
- Durée du financement (maximum de 12 mois) pour le stock
- Durée du financement (maximum de 5 ans) pour les actifs
- Taux d'intérêt 8%

Conditions sous PP SEPHIS

- Chiffre d'affaires minimum de 10 000 USD
- (03) années d'existence
- Historique de 6 mois dans nos livres sans incident
- Quotité cessible de 50% de la moyenne des ventes effectuées sur 3 mois.
- SOL maximum de 20 000 USD
- Collatéral de 10%
- Durée du financement (maximum de 12 mois) pour le stock
- Durée du financement (maximum de 3 ans) pour les actifs
- Taux d'intérêt 7 %

Conditions CLASSIQUES

- Chiffre d'affaires minimum de 100 000 USD
- (03) années d'existence
- Historique de 6 mois dans nos livres sans incident
- Quotité de financement adossée aux mouvements créditeurs 12 mois.
- SOL maximum de 500 000 USD
- Collatéral de 20-30%
- Durée du financement (maximum de 12 mois) pour le stock
- Durée du financement (maximum de 5 ans) pour les actifs
- Taux d'intérêt 10-12%

Afin d'assurer la couverture des portefeuilles de prêts consentis dans le cadre d'ELLEVER, la banque s'est entourée de partenaires de choix.

- African Guarantee Fund : avec un taux de couverture 75%
- PROPARCO : avec un taux de couverture 70%
- Société de Garantie des Crédits aux PME : avec taux de couverture 50%

III.2.4 SECTEURS EXCLUS

Les conditions d'admissibilité au financement sont conçues de sorte à profiter à un grand nombre de PME. Néanmoins, pour être admissible au financement, l'activité de la PME candidate ne doit appartenir à la liste des secteurs et activités exclus établie par la banque. Cette liste d'exclusion définit les types de projets que la banque ne peut financer car mal notée sur le plan ESG ou liés à des industries controversées. La liste a vocation à être mise à jour périodiquement.

1. La participation à un groupe criminel organisé et la participation à un racket ;
2. Le terrorisme, y compris son financement ;
3. La traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants ;
4. L'exploitation sexuelle, y compris le détournement et l'exploitation des mineurs ;
5. Le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ;
6. Le trafic illicite d'armes ;
7. Le trafic illicite de biens volés et autres biens ;
8. La corruption et la concussion ;
9. Le détournement de fonds par des personnes exerçant une fonction publique ;
10. La fraude ;
11. Le faux monnayage ;
12. La contrefaçon de biens (incluant monnaie ou billets de banque) et le piratage de produits ;
13. Le trafic d'organes ;
14. Les infractions contre l'environnement ;
15. Les meurtres et les blessures corporelles graves ;
16. L'enlèvement, la séquestration et la prise d'otages ;
17. Le vol ;
18. La contrebande (y compris relativement aux taxes et droits de douane et d'accise) ;
19. Les infractions fiscales (liées aux impôts directs et indirects) ;
20. L'extorsion ;
21. Le faux et l'usage de faux ;
22. La piraterie ;
23. Les délits d'initiés et la manipulation de marchés ;
24. Tout autre crime ou délit.

III.2.5 QUELQUES CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2023

Après trois années d'opérations, ECOBANK Côte d'Ivoire peut établir un bilan positif de l'action menée en faveur de la croissance de l'économie féminine et de l'autonomisation de la femme.



III.3 LES AMBITIONS DE ECOBANK CÔTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION DE L'OBLIGATION DE GENRE DÉDIÉE À ELLEVER

Consciente que le projet ELLEVER constitue un véritable levier dans son ambition de lutte contre les inégalités de genres, ECOBANK Côte d'Ivoire souhaite davantage capitaliser sur celui-ci.

III.3.1 CHIFFRES PROJÉTÉS À L'ÉCHÉANCE DU PLAN STRATÉGIQUE

L'objet de la présente émission obligataire est le financement de projets de PME féminines. Les fonds mobilisés, soit 10 milliards de FCFA, devraient être déployés sur deux (02) ans, et permettraient d'aboutir à la cible ci-dessous :

Indicateurs	Statut à fin 2023	Cible pour 2028
Nombre d'encours de prêts aux PME	6 289	11 500
Volume de l'encours des prêts aux PME (en Millions FCFA)	92 820,13	194 811,58
Part des PME dans le portefeuille total de prêts (%)	9%	13%
Nombre d'encours de prêts aux PME féminines	732	1 780
Volume de l'encours des prêts aux PME féminines (en Millions FCFA)	21 348,63	50 908,79
Part des PME féminines dans le portefeuille total de prêts (%)	12%	17%
Volume de l'encours des prêts ELLEVER (en Millions FCFA)	8 631	18 631

DE NOUVELLES CIBLES POTENTIELLES

Dans la perspective d'atteinte de ces chiffres, la banque a constitué un portefeuille de Petites et Moyennes Entreprises éligibles, sur la base des diverses sollicitations depuis le lancement du programme ELLEVER.

Par ailleurs, la banque nourrit l'ambition de former 10 000 femmes sur l'année 2024 par différents canaux à travers nos partenaires (2 000 femmes formées depuis le lancement du programme en 2020 dont 1 708 femmes rurales par le biais de CARE, SEPHIS et GIZ ; 23 femmes via NFA ; 238 femmes avec la fondation SEPHIS). Ces nouvelles formations vont déboucher sur une augmentation des demandes de financement.

La banque travaille également au côté d'ONU FEMMES et d'autres partenaires, afin d'approcher et d'accompagner les femmes dans les chaînes agricoles, secteur de niche duquel devraient émerger de nouveaux besoins.

STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT ET DE GESTION DES FONDS

A l'issue de l'opération, les fonds collectés seront conservés dans un compte séquestre ouvert dans les livres de ECOBANK Côte d'Ivoire. Les allocations et les remboursements seront supervisés par la Direction Commerciale de la banque, avec l'appui de la Trésorerie qui en rendra compte au comité exécutif tous les trimestres. Les décaissements seront effectués progressivement, dans un délai de deux (02) ans, comme suit :

- Au cours de la première année, sur la base d'un portefeuille de projets établi par ECOBANK Côte d'Ivoire, une partie des fonds sera employée au financement de PME féminines,
- Par la suite, une analyse des investissements réalisés sera effectuée afin de prioriser les emplois des fonds restants à déployer : soit au renforcement de financement pour les PME déjà inscrites au programme ELLEVER ; soit à la sélection de nouveaux projets à embarquer dans le programme.

Dans le but de faciliter le processus d'allocation et le recouvrement, chaque projet sera identifié par un numéro de compte dans l'outil de reporting dédié au programme ELLEVER, mais également au sein de l'outil de suivi de crédit de la banque.

Tout évènement impactant l'encours des fonds, sera répertorié dans ledit outil. En particulier, dans l'hypothèse où un projet ne serait plus éligible ou aurait été remboursé de manière anticipée, la banque s'engage à remplacer ces actifs par d'autres projets éligibles.

Le cas échéant, les fonds non déployés, sur la durée de deux (02) ans prévus initialement, seront alloués sur une troisième année. L'objectif étant d'accompagner le maximum de PME féminines.

Autrement, ces fonds seront investis conformément à la politique d'investissement de la banque en matière de gestion de liquidités. Il pourrait s'agir d'investissements en titres de court terme du marché monétaire.

Dans l'objectif d'assurer la transparence de cette opération, la banque mettra à contribution ses directions d'audit et de conformité et son Département de contrôle permanent. Ces directions auront pour missions de garantir la traçabilité de l'ensemble du processus.

III.3.2 LE PROCESSUS DE REPORTING

• RAPPORTS SUR L'ALLOCATION DES FONDS

Les fonds collectés dans le cadre de la présente opération seront supervisés par la Direction de la Banque Commerciale, conjointement avec la Trésorerie de la banque.

Dans le cadre du projet ELLEVER, un middle office a été mis en place au sein de la direction, avec pour mission le suivi des engagements et du portefeuille des garanties. Ce middle office produit des rapports hebdomadaires et mensuels adressés en interne, à l'ensemble des parties prenantes au projet.

Par ailleurs, sur une base annuelle, un rapport sera élaboré afin d'informer les investisseurs sur l'évolution de l'utilisation des fonds.

Cette synthèse annuelle fera notamment état de l'encours de financements octroyés, des statistiques liées à la nature des financements, et les projections pour l'année à venir.

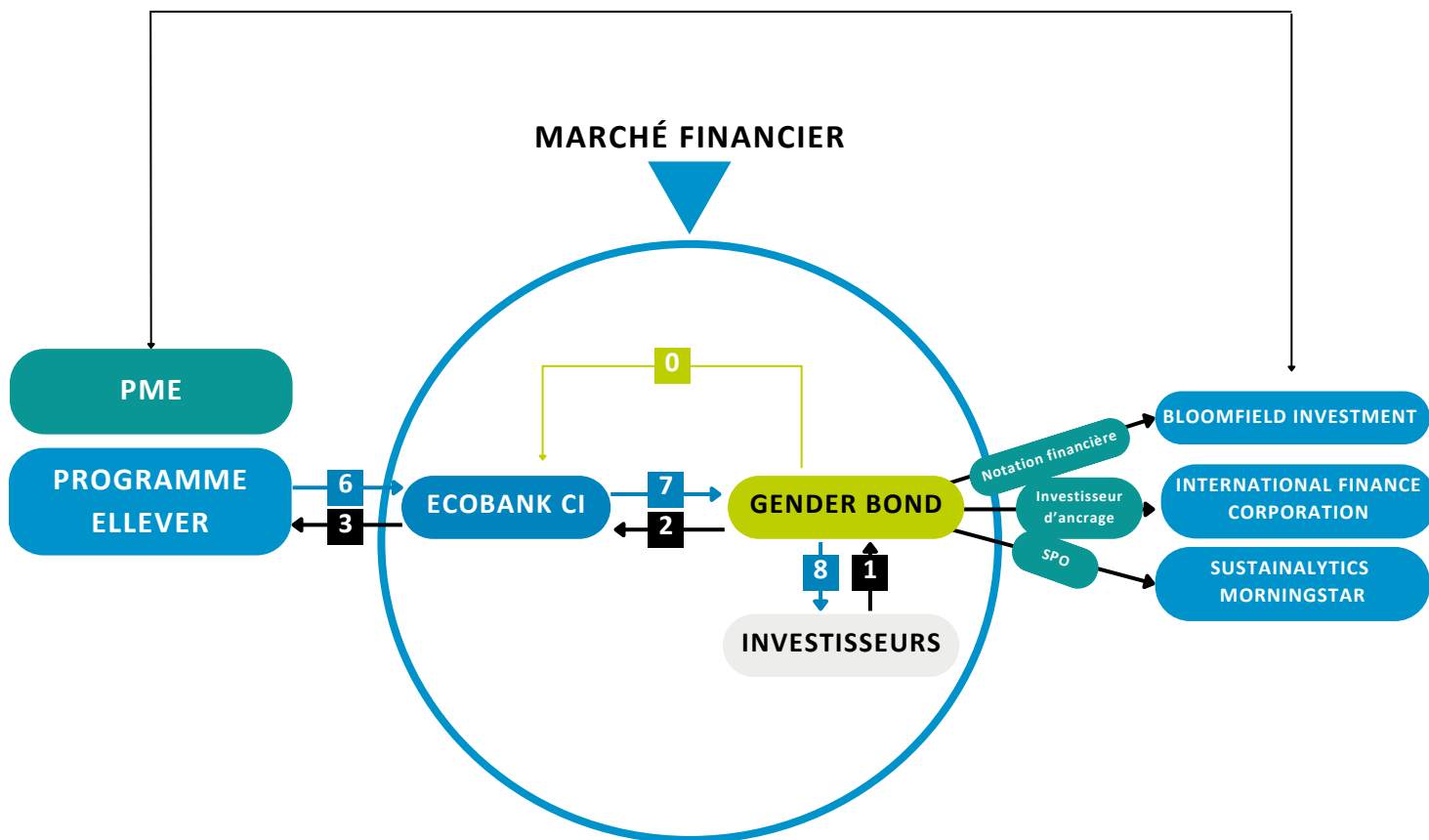
Ce rapport, dont les résultats seront validés par un audit externe, sera publié sur le site de ECOBANK Côte d'Ivoire, dans la section existante dédiée au programme ELLEVER.

• **RAPPORT SUR L'IMPACT**

ECOBANK Côte d'Ivoire publiera également un rapport d'impact en fréquence annuelle. Ce rapport permettra d'évaluer l'impact financier et social des actions menées dans le cadre du programme ELLEVER.

III.3.3 SCHÉMA EXPLICATIF DE L'OPÉRATION

Le schéma ci-dessous présente succinctement les étapes de la transaction et les différents flux induits pour l'opération. Il est important de souligner que la liste des acteurs impliqués n'est pas exhaustive.



- 0 : Emission de l'obligation
- 1 : Souscriptions
- 2 : Collecte des montants
- 3 : Mise à disposition des fonds
- 4 : Financement de projets via crédit
- 5 : Remboursement de crédit
- 6 : Mise à disposition des intérêts + Capital
- 7 : Remboursement aux investisseurs
- 8 : Encaissement de capital + intérêts



PARTIE IV

PRESENTATION DE L'OPERATION

IV.1 QU'EST-CE QUE LE GENDER BOND ?

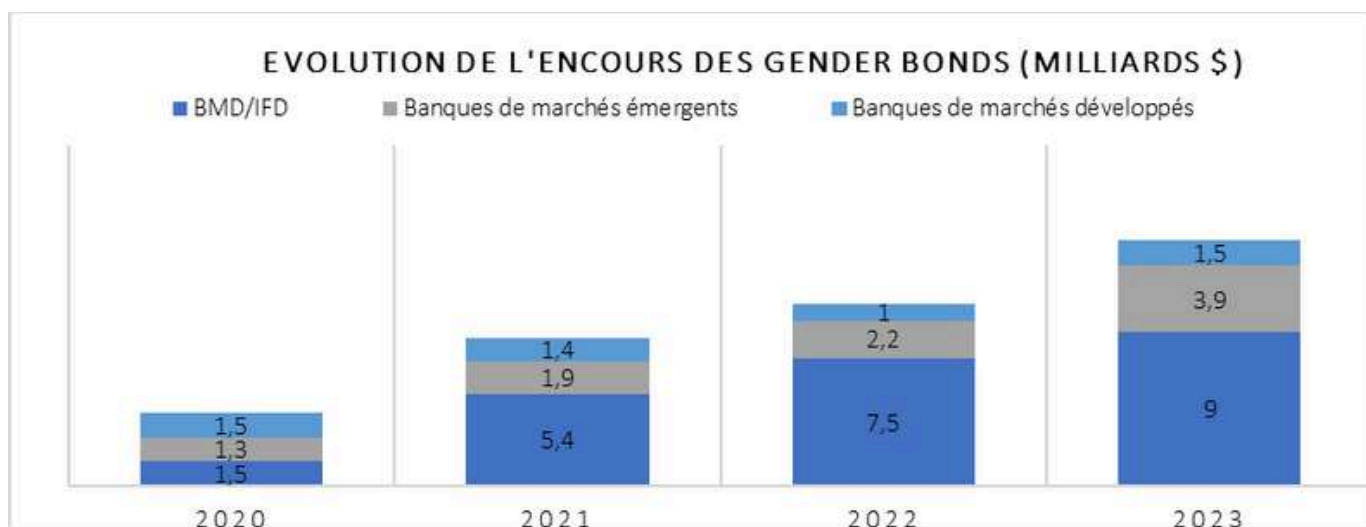
L'investissement durable a connu une croissance significative ces dernières années, en raison de l'importance croissante et continue accordée par les investisseurs aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. La « finance durable » émerge, avec l'ambition de mobiliser et d'orienter les ressources vers des activités contribuant à la réalisation de projets à impact durable et social. Cette finance tend à promouvoir une finance sociale, responsable et plus juste, via l'expansion d'instruments financiers dont les fonds serviraient exclusivement au financement de projets durables.

Le « Gender Bond » (obligation de genre ou obligation indexée sur le genre), objet de la présente opération, constitue un instrument de la finance durable. Ce type d'obligations est relativement récent et émerge de la volonté manifeste des acteurs des marchés financiers de jouer un rôle important dans le financement des progrès vers l'égalité de genre dans les secteurs public et privé.

Dans sa structuration, le gender bond peut être une obligation de structure ordinaire, complexe ou une titrisation. Sa spécificité réside dans l'usage des produits de l'émission : les fonds levés doivent être exclusivement utilisés pour le financement ou le refinancement de projets destinés ou entrepris par des femmes.

Cependant, dans ce contexte de demande accrue de financement durable et « vert », la disponibilité de produits d'investissement dédiés aux problématiques de développements durables reste marginale, tant en Afrique que dans le reste du monde. A titre d'illustration, à fin 2023, la taille du marché obligataire mondial représentait environ 135 000 milliards \$, dont uniquement 939 milliards \$ d'obligations durables; soit moins de 1% de la taille du marché.

A fin 2023, les gender bonds ne représentaient qu'une infime part des obligations durables, soit 14,5 milliards \$ d'encours correspondant à 1,5% des 939 milliards \$ de l'encours des obligations durables. Cette catégorie d'obligation est essentiellement émise par des Banques Multilatérales de Développement ou Institutions de Financement de Développement.



A % 5 r 2cTc \$ A T 5 A Nc r sc Tc M T 5 Ar \$IA r

IV.2.CADRE DE L'OPÉRATION ET USAGE DES FONDS

La filiale ivoirienne du Groupe Panafricain ECOBANK, émet son premier Gender Bond « GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,5% 2024-2029 » par appel public à l'épargne. L'emprunt obligataire, d'une maturité de cinq (05) ans, sera souscrit par les acteurs du marché financier de l'UEMOA, pour un montant global de 10 Milliards de FCFA.

Cette opération, pionnière dans la région (la première en zone UEMOA et la seconde en Afrique subsaharienne), s'inscrit dans le cadre de la poursuite des orientations stratégiques, environnementales et sociales de ECOBANK Côte d'Ivoire.

Les fonds levés ont vocation à servir exclusivement au renforcement du financement du projet «ELLEVER» de la banque. La totalité du montant mobilisé (soit 10 Milliards FCFA) sera entièrement et exclusivement dédiée au financement de projets.

L'obligation de genre «ELLEVER» d'ECOBANK est conçue afin de s'aligner sur les Principes applicables aux Obligations Sociales de l'ICMA (mis à jour en 2023) ainsi que l'instruction n°001/AMF-UMOA/2024 relative à la mise en place d'une taxonomie des projets faisant l'objet d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA .

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

DÉNOMINATION DE L'OBLIGATION	« GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,5% 2024-2029 »
EMETTEUR	ECOBANK Côte d'Ivoire
CAPITAL SOCIAL	27 525 300 000 FCFA
PRIX D'ÉMISSION	10 000 FCFA – au pair
MONTANT DE L'ÉMISSION	10 000 000 000 FCFA
TAUX D'INTÉRÊT	6,50%
DURÉE DE L'EMPRUNT	5 ans
REMBOURSEMENT	Annuel
DIFFÉRÉ	2 ans
RANG DES TITRES	Senior / pari passu
FORME DES TITRES	Les titres seront dématérialisés et inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Ils sont tenus dans les livres des SGI de l'UEMOA ou des banques teneurs de compte agréées.
NATURE DES TITRES	Gender Bond / Obligation de genre ou Obligation indexée sur le genre.
NÉGOCIABILITÉ DES TITRES	Les obligations sont librement négociables sur la BRVM.
CODE ISIN	CI0000008439
NOTATION	Grade d'investissement de l'agence de notation agréée, BLOOMFIELD INVESTMENT CORPORATION

OPINION DE SECONDE PARTIE	SUSTAINALYTICS MORNINGSTAR
INVESTISSEUR D'ANCRAGE	INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION (IFC) et African Local Currency Bond Fund (ALCB Fund) 420 000 obligations seront offertes exclusivement aux investisseurs de références, qui se sont engagés dans la limite d'un montant maximum égal à 4,2 milliards FCFA.
DATE DE JOUISSANCE	La date de jouissance des titres sera fixée en collaboration avec l'Emetteur dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date de clôture.
FISCALITÉ	Ces revenus sont soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans le pays de résidence de l'investisseur au moment du paiement des intérêts et du capital.
PERSONNES CONCERNEES	Les investisseurs personnes morales et physiques résidentes ou non dans l'UEMOA et désirant investir sur le marché financier régional.
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 03/03/2025 au 17/03/2025 inclus, avec possibilité de clôture anticipée
ARRANGEUR ET CHEF DE FILE	EDC Investment Corporation
CONSEILS FINANCIERS DE L'EMETTEUR	EDC Investment Corporation
MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	L'ensemble des SGI de la zone UEMOA

IV.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT

(En milliers de FCFA) avec un taux indicatif de 6,50 % l'an.)

Tableau d'amortissement du « GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,5% 2024-2029 »					
Échéance	Montant de début de période	Intérêts bruts	Capital remboursé	Annuité	Montant fin de période
1	10 000 000	650 000	0	650 000	10 000 000
2	10 000 000	650 000	0	650 000	10 000 000
3	10 000 000	650 000	3 333 333	3 983 333	6 666 667
4	6 666 667	433 333	3 333 333	3 766 667	3 333 333
5	3 333 333	216 667	3 333 333	3 550 000	-
		2 600 000	10 000 000	12 600 000	

IV.4 EVALUATION ET GARANTIES OPÉRATION

IV.4.1 NOTATION DE L'EMETTEUR

Conformément à son engagement en matière de transparence et de rigueur financière, ECOBANK Côte d'Ivoire se fait noter à fréquence annuelle. A la date de la présente note d'information, la dernière notation de ECOBANK Côte d'Ivoire, réalisée par l'agence de notation Bloomfield Investment Corporation, fait état de ce qui suit :

Catégorie de valeurs	Echelle de notation	Monnaie	Note Actuelle	Note Précédente	Date d'expiration	Perspective
Long Terme	Monnaie locale	CFA	AA	AA-	30/06/2025	Stable
Court Terme	Monnaie locale	CFA	A1	A1	30/06/2025	Stable

Cette notation est basée sur les facteurs positifs suivants :

- Une bonne exécution du Plan stratégique « Réussir Ensemble », sur la période 2019- 2023;
- Un renforcement du positionnement sur le marché bancaire ivoirien en lien avec la progression des activités avec la clientèle ;
- Des performances financières et commerciales satisfaisantes ;
- Des efforts de diversification des activités de la banque ;
- Un ratio de concentration des 50 plus gros engagements qui s'améliore ;
- Une amélioration de la qualité du portefeuille, induisant une maîtrise du coût du risque.

Les principaux facteurs de fragilité de la notation sont les suivants :

- Un durcissement de la politique monétaire au sein de la zone UMOA, en raison de la hausse de l'inflation ;
- Un climat socio-politique stable mais fragile.

IV.4.2. OPINION DE SECONDE PARTIE (SPO) : SUSTAINALYTICS

En complément de la notation de l'émetteur, la présente opération a fait l'objet de l'analyse de l'expert indépendant : Morningstar Sustainalytics. Depuis plus de 30 ans, Sustainalytics fournit des recherches, des notations et des données analytiques de haute qualité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux investisseurs institutionnels et aux entreprises.

A l'issue des travaux de Sustainalytics, il ressort que le cadre des obligations de genre de ECOBANK Côte d'Ivoire (ECI) est crédible et s'aligne sur les principes applicables aux obligations sociales de l'ICMA (mis à jour en 2023) ainsi que l'instruction n°001/AMF-UMOA/2024 relative à la mise en place d'une taxonomie des projets faisant l'objet d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA. En effet, les caractéristiques de cette obligation répondent aux principes essentiels suivants à savoir

1. Utilisation du produit

- Les fonds générés au cours de l'émission de l'obligation serviront à financer et / ou refinancer les PME inscrites au programme ELLEVER. Les PME éligibles sont :
 - Fondées par une femme ou,
 - Gérées par une femme ou,
 - Majoritairement composées de femmes au sein de leur conseil d'administration ou de leur personnel ou,
 - Spécialisées dans la production de produits destinés aux femmes.
- La mission de financement comprend à la fois un soutien financier (financement de stocks, de contrats locaux, de créances...) et non financier (formation, networking, outils numériques)

2. Processus d'évaluation et de sélection des projets

- La Banque Commerciale d'ECOBANK Côte d'Ivoire, en collaboration avec le Comité de Crédit, approuve un projet basé sur des critères alignés à la fois sur les "conditions de financement ELLEVER" et sur la politique interne de crédit de la banque.
- Une équipe dédiée au sein de la Banque Commerciale a également la charge du suivi quotidien du programme et des projets intégrés.
- Pour pouvoir bénéficier d'un financement, l'activité commerciale de la PME ne doit pas appartenir à la liste des secteurs et activités exclus établie par la banque. Cette liste d'exclusion a vocation à être mise à jour périodiquement.

3. Gestion des fonds

La banque a construit une stratégie de gestion de fonds. Une fois levé, le produit net de l'obligation sera crédité sur un compte séquestre auprès de la banque commerciale. Avec le soutien de la trésorerie, les fonds de cette obligation seront déployés de façon progressive sur une période de deux (02) ans comme suit :

- **Première année** : sur la base du portefeuille de projets établi par ECOBANK Côte d'Ivoire, une partie des fonds sera utilisée pour financer et former des PME féminines.
- **Deuxième année** : une analyse des investissements réalisés sera effectuée pour prioriser le déploiement des fonds restants, soit pour renforcer le financement des PME déjà inscrites au programme ELLEVER, soit pour sélectionner de nouveaux projets à inclure dans le programme. Le cas échéant, les fonds non utilisés seront investis conformément à la politique de gestion des liquidités de la Banque.

4. Reporting

La banque a défini sa stratégie de reporting, qui comprend une publication auditable annuelle de rapports d'allocation et d'impact, via le site web d'ECOBANK Côte d'Ivoire.

IV.5. INVESTISSEURS DE RÉFÉRENCE

IV.5.1. IFC (INTERNATIONAL FINANCE CORPORATE)

L'IFC (SFI – Société Financière Internationale) est un organisme au sein de la Banque mondiale, dont la mission est de promouvoir le développement socio-économique dans les pays en développement, en favorisant l'essor du secteur privé.

Créée en 1956, l'institution est contrôlée par les 189 pays qui en sont membres et définissent ensemble sa politique. L'IFC possède des bureaux dans 108 villes, réparties dans 98 pays avec un personnel représentant plus de 140 nationalités. L'institution est présente dans une centaine de pays, avec un réseau de près d'un millier d'institutions financières et plus de 2 000 clients dans le secteur privé.

L'IFC est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dédiée exclusivement au secteur privé dans les marchés émergents :

- En investissant directement dans des entreprises sous forme de prêts, de prises de participation, de titres de créance et de garanties.
- En mobilisant des capitaux auprès d'autres sources de financement et d'investisseurs, dans l'objectif de favoriser la croissance du secteur privé
- En conseillant les entreprises et pouvoirs publics afin d'encourager l'investissement privé et d'améliorer le climat des affaires

L'IFC, la plus grande institution de développement mondial axée sur le secteur privé dans les pays en développement et faisant partie du Groupe de la Banque mondiale, a sollicité l'approbation finale de son conseil d'administration pour s'engager à participer à l'émission d'obligations de genre d'Ecobank Côte d'Ivoire, à hauteur de 1 200 000 000 FCFA (un milliard deux cent mille FCFA) soit 2 000 000 USD (deux millions USD) en montant principal global des obligations, sous réserve d'une allocation minimale de 1 200 000 000 FCFA, des termes et conditions définitifs de l'offre, ainsi que de la satisfaction des conditions énoncées dans le Mémoire d'Information.

Les conditions de l'investissement de l'IFC ne limiteront pas sa capacité à acheter ou vendre des obligations à l'avenir, de sorte que l'IFC pourra effectuer des achats ou des ventes d'obligations sur le marché libre à tout moment après la réalisation de l'émission.

Les investisseurs potentiels ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur l'investissement potentiel de l'IFC.

IV.5.2 ALCB FUND (AFRICAN LOCAL CURRENCY BOND FUND)

Le ALCB Fund (African Local Currency Bond Fund) est un fonds obligataire spécialisé sur l'Afrique qui investit essentiellement sur des obligations non-étatiques émises en monnaies locales.

Le ALCB Fund a été créé en 2012 par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau), la banque de développement allemande, dans le but de promouvoir le développement des marchés obligataires africains. La mission principale du fonds étant de soutenir le développement des obligations en monnaies locales émises par des entreprises privées opérantes dans des secteurs de développement durable tels que l'inclusion financière, l'habitat abordable, l'éducation, les énergies renouvelables, les infrastructures vertes et l'agriculture.

Pour mener à bien sa mission, le fonds intervient essentiellement en tant qu'investisseur d'ancrage sur des obligations innovantes et/ou émises par des primo-émetteurs. L'action du ALCB Fund permet aux émetteurs de diversifier leurs sources de financement et de réduire les risques de change liés aux dettes en monnaies étrangères.

Depuis sa création, le ALCB Fund a déployé plus de 375 millions de dollars sur les marchés obligataires africains, dans plus d'une vingtaine de devises africaines, investissant ainsi dans plus d'une soixantaine d'entreprises du secteur privé et dans plus d'une vingtaine de pays africains.

Le ALCB Fund (ALCB Fund S.A. SICAV-RAIF) est un fonds de droit luxembourgeois qui est géré par Cygnum Capital.

L'accord entre la Société de Gestion et l'Investisseur de Référence, sous réserve de satisfaction des conditions préalables prévues dans la convention, engage l'Investisseur de référence envers la Société de Gestion à souscrire et payer, à la date d'émission, des obligations pour un montant total de 5 millions de dollars (soit environ 3 700 000 000 FCFA).

L'accord indique que l'obligation de l'Investisseur de Référence d'acheter des Obligations est, entre autres, soumise à une taille d'émission minimale, à un seuil de rendement net, et à la confirmation de l'opinion de seconde partie « Obligations Sociales ».

L'accord ne limitera pas la capacité de l'Investisseur de Référence à acheter ou à vendre des Obligations à l'avenir (ou à acheter des Obligations supplémentaires dans le cadre de la distribution des Obligations par le Syndicat de Placement) et, par conséquent, l'Investisseur de Référence peut acheter ou vendre les Obligations sur le marché secondaire à tout moment après l'offre initiale.

IV.6 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET SCHÉMA D'ALLOCATION DES TITRES

IV.6.1 PÉRIODE ET CALENDRIER INDICATIF

N°	Etapas	Au plus tard	En cas de clôture anticipée
1	Ouverture de la période de souscription	03/03/2025	03/03/2025
2	Clôture de la période de souscription	17/03/2025	05/03/2025
3	Transmission du compte rendu définitif de l'opération à l'AMF-UMOA	19/03/2025	07/03/2025
4	Validation du compte rendu définitif de l'opération par l'AMF-UMOA	24/03/2025	12/03/2025
5	Demande d'enregistrement de l'ensemble des actions auprès du DC/BR	24/03/2025	12/03/2025
6	Transmission du dossier de demande de cotation à la BRVM	24/03/2025	07/03/2025
7	Règlement / livraison	27/03/2025	17/03/2025
8	Notification de l'avis d'approbation de la BRVM et transmission du calendrier indicatif de première cotation	03/04/2025	24/03/2025
9	Saisine de l'AMF-UMOA par la BRVM pour l'avis de non-objection (ANO)	03/04/2025	24/03/2025
10	Avis de non-objection de l'AMF-UMOA	08/04/2025	27/03/2025
11	Publication de l'avis de première cotation des obligations	11/04/2025	12/03/2025
12	Première Cotation des titres	02/05/2025	02/04/2025

IV.6.2 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET SCHÉMA D'ALLOCATION DES TITRES

Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres :

- Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription prénuméroté mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;
- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat discrétionnaire de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Dans ce cas, la société de gestion s'assure que la souscription est conforme au profil de risque du client ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés par le membre du syndicat de placement ;
- Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation ;
- Les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois et ce, peu importe la catégorie. En cas de souscriptions multiples par un même souscripteur, seule la souscription la plus élevée sera retenue.

IV.6.3 SYNDICAT DE PLACEMENT

Un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des obligations. Il se compose de l'ensemble des SGI agréées sur le marché financier régional de l'UMOA.

A		U U U
KX	A LAK U	
	A LA UQU U U Q U UQA A	
	K L A LUA Q UL U K	
	KX A	
	UQLA A A LA	
K A A	L K U	
	A U A LU	
	L UUA LA UQ U U UU Q U UQA A L U U A	
	L X XK AK) Q U XQA A L) U K	

K SÔ- - S	A A - Sh- A KS	
	A - A - SK -S S Ah KA A A	
	J-K-J S	
	J -h- A KS A	
	J A KA - A SK -S	
	J Ôi S SK -S	
	J K KA - A	
	SÔK - S S K A - SK K	
	i S KA - A	
) Ô K-S	
	AK Ah KA i -	
	A) A SK -S	
	-Ah- A KS	
	Ai SK -S	
	i -) S - KA - A A Ai S S K	
	-- KA - A	
K-T Ti T T A SKA - A SK -S S Ah KA i K A		
A -	K-hA J S A	
	i JA KA - A	
	i - A -	
i S	i - i S	
T Ti A	AJK J S	
	K Ai -SÔSi S - h- A K-d SS ÔSJ S Ki hJ S	
	S S S h- A KS	
	h- A KSi S - S - S TôA - hi -	
	- A - SK -S	
	- K KA - A h- A KS	
i	i - i	

Tableau 24. Syndicat de placement

IV.6.4 CENTRALISATION DES SOUSCRIPTION

La centralisation débutera le premier jour d'ouverture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement devront régulièrement transmettre de façon quotidienne à la SGI EDC Investment Corporation, chef de file du syndicat de placement, le point des souscriptions collectées à leurs guichets respectifs, à 10H GMT, 14H GMT et 17H GMT.

La transmission se fera par le biais d'un fichier Excel configuré à cet effet et transmis aux membres du syndicat de placement avant l'ouverture de l'offre. EDC Investment Corporation (EIC) procédera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement à l'Emetteur.

Le virement des fonds collectés par le syndicat de placement en couverture aux souscriptions retenues se fera au plus tard trois (3) jours après la transmission par EIC des allocations définitives validées par l'AMF-UMOA, sur le numéro du compte de centralisation indiqué dans le contrat de syndication. Passé ce délai, le Chef de File (la SGI EIC) se réserve le droit d'annuler tout ou partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en défaut de règlement.

IV.6.5 RÈGLES D'ALLOCATION DES ORDRES SOUSCRIPTION

L'allocation sera strictement limitée à 510 000 obligations offertes dans le cadre de la présente opération. L'allocation sera décentralisée au sein de chaque établissement placeur à qui reviendra la responsabilité de procéder aux dites allocations initiales dans la limite de leurs quotas respectifs et selon le strict respect des règles d'allocation spécifiées ci-dessous.

Le non-respect des règles d'allocation pourra entraîner l'annulation des souscriptions présentées par l'établissement placeur. Le chef de file contrôle et se réserve le droit de procéder à des ajustements de ces allocations qu'il jugera nécessaire en cas de non-respect des dispositions de la note d'information.

Dans l'hypothèse où la somme totale des souscriptions recueillies serait inférieure à 5,1 milliards de FCFA, ECOBANK Côte d'Ivoire s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillis, à la date de la clôture de l'opération, serait supérieur à 5,1 milliards de FCFA, l'Arrangeur – Chef de file procéderait à une réduction des souscriptions, au prorata du montant demandé par chaque souscripteur.

IV.6.6 COMPTE-RENDU DES RÉSULTATS DE L'ÉMISSION

Un rapport sur l'émission obligataire sera transmis à l'AMF-UMOA et à ECOBANK Côte d'Ivoire au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la clôture de l'Opération.

IV.7. PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT DES OBLIGATIONS

Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations du DC/BR qui assurera la conservation des obligations selon les modalités ci-après.

Date	Actions menées
Au plus tard sept (7) jours ouvrés suivant la clôture de la période de souscription.	Les obligations seront, à la demande du Chef de File et sur justificatif du certificat de dépôt établi par le Dépositaire, créditées dans un compte de provision ouvert à son nom auprès du DC/BR conformément aux dispositions de son Règlement Général (le « Compte de Provision »)
Au plus tard quatorze (14) jours ouvrés suivant la clôture de la période de souscription.	La Société de Gestion remettra au DC/BR l'état de répartition des Obligations par Teneur de Compte, pour débit du Compte de Provision et crédit des comptes des Teneurs de Compte.

IV.8. COTATION EN BOURSE ET SERVICE FINANCIER

IV.8.1 PLACE DE COTATION

L'admission des titres objet de la présente note d'information sera demandée au compartiment des obligations conformément au calendrier indicatif de l'opération. L'admission sera demandée pour l'ensemble des titres offerts dans le cadre de l'opération ; soit les 1 000 000 d'obligations. Les conditions de négociation des obligations à la BRVM seront fixées dans un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM.

IV.8.2 PROCÉDURE DE PREMIÈRE COTATION

Le schéma de cession des titres prévoit qu'à l'issue de l'offre publique de vente des obligations, les obligations seront admises à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

IV.8.3. SERVICE FINANCIER

Le suivi du service financier relatif au paiement des intérêts et au remboursement des obligations émises, sera assuré par la SGI EDC Investment Corporation.

IV.9. JURIDICTIONS COMPÉTENTES

La Note d'information est régie par la réglementation édictée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA ainsi que celles comprises dans les dispositions des Actes Uniformes pertinents issus du Traité de l'OHADA.

Tout différend découlant de l'application ou l'interprétation de la Note d'Information sera réglé à l'amiable dans un délai de trois (3) mois. A défaut de règlement amiable dans le délai prescrit, le différend sera tranché définitivement suivant le Règlement d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA).

Le siège de l'arbitrage sera Abidjan et la langue d'arbitrage sera le français. La sentence arbitrale revêt un caractère final et obligatoire pour les parties à l'instance.

IV.10. FISCALITÉ APPLICABLE AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS

Le régime fiscal applicable est celui en vigueur en République de Côte d'Ivoire. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans le compartiment, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière.

PARTIE V **ANNEXES**

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 04 OCTOBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE (2024)

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi quatre (04) octobre, à dix (10) heures vingt-six (26) minutes, les Actionnaires de Ecobank Côte d'Ivoire, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital social de 27 525 300 000 FCFA, divisé en 55 050 600 actions de 500 FCFA chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, dont le siège social est en Côte d'Ivoire, à Abidjan, commune du Plateau, Place de la République, Avenue Houdaille, immeuble Ecobank, 01 BP 4107 Abidjan 01, immatriculée au RCCM sous le numéro CI-ABJ-01-1988-B14-130 729, inscrite sur la liste des banques de l'UMOA sous le numéro A 0059, cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) d'Abidjan sous le visa n°OA/17-002 du 11 août 2017, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'immeuble CRRAE UMOA, sis à Abidjan, commune du Plateau, sur convocation du Conseil d'Administration, par avis inséré dans le Bulletin Officiel de la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) du 17 septembre 2024, dans le journal « Fraternité Matin » des 18 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024.

Monsieur Michel Aka-Anghui, Président du Conseil d'Administration de la Banque, a annoncé que les Administrateurs et les Commissaires aux comptes ont également été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi un fichier électronique de présence qui a permis d'enregistrer chaque Actionnaire présent ou représenté. Cet état tient lieu de feuille de présence.

Les pouvoirs des Actionnaires représentés par leurs mandataires ont également été recueillis.

Monsieur Michel Aka-Anghui, Président du Conseil d'Administration, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et d'autres Actionnaires, présents ou représentés, détenant le plus grand nombre d'actions, mais n'ayant pas manifesté leur intention d'être scrutateurs, Monsieur Latte N'Drin Lazare (détenteur de 927 actions) et Monsieur Kouadio-Bhegnin N'Goran (détenteur de 220 actions), présents au moment de l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont été désignés respectivement, premier et deuxième scrutateur. Ils ont déclaré accepter cette fonction.

Madame Laurence Hauhouot, Responsable Gouvernance Ecobank Côte d'Ivoire, a été désignée par l'Assemblée Générale Ordinaire, Secrétaire de Séance.



Ecobank Côte d'Ivoire
Immeuble Ecobank, Place de la République
Avenue Houdaille, Plateau, 01 B.P. 4107
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire

Tel : (225) 20 31 92 00
Fax : (225) 20 21 88 15
Swift : ECOBIB23
Web : www.ecobank.com

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de F CFA 27 525 300 000* R CCM CI-ABJ-1988-B-130 729 * LB A 00 59 J * CC B901 B10 A

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les scrutateurs, a permis de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 41 315 641 actions sur les 55 050 600 actions composant le capital social, soit 75,05%, ce qui représente plus du quart du capital social pour délibérer à titre ordinaire.

Le Président a fait observer que l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée conformément aux prescriptions légales sur les sociétés commerciales et aux dispositions statutaires.

Par ailleurs, il a présenté les excuses à l'Assemblée pour l'absence du Directeur Général en mission à l'étranger. Il a rassuré les Actionnaires de la présence de personnes ressources de la Banque pour répondre aux préoccupations qui seront formulées sur l'opération.

Il a déclaré que les documents prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions, au siège de la Banque.

En conséquence l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, les conditions de convocation étant remplies et le quorum nécessaire pour délibérer étant largement dépassé.

Le Président a porté à la connaissance de l'Assemblée que sont déposés sur le bureau à la disposition des Actionnaires divers documents sociaux notamment :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'opération d'emprunt obligataire
2. Projets de résolutions
3. Liste des Actionnaires
4. Les statuts de la Banque.

Sur invitation du Président, le Secrétaire de séance a donné lecture à l'Assemblée de l'ordre du jour ci-après :

1. Autorisation de l'émission d'obligations indexées sur le genre sur le marché financier régional de l'UMOA
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
3. Vote des résolutions

L'ordre du jour, mis aux voix, a recueilli :

Voix pour : 41 315 641

Voix contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les Actionnaires présents ou représentés.



Le Président a invité les Actionnaires à examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Sur invitation du Président, Madame Laurence Hauhouot, Secrétaire de séance, a donné lecture à l'Assemblée, du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de l'emprunt obligataire.

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'opération d'emprunt obligataire

Le rapport met en relief les éléments suivants :

- Contexte et justification de l'opération d'emprunt obligataire
- Caractéristiques indicatives de l'opération

S'agissant du contexte et de la justification, le rapport met en exergue que depuis plusieurs années, ECOBANK Côte d'Ivoire, à l'instar de sa société mère ETI (ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED), s'engage activement dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cet engagement lui permet d'exercer une influence positive sur les populations ivoiriennes.

La création du programme « ELLEVER » constitue l'une des concrétisations de l'engagement responsable et social d'ECOBANK Côte d'Ivoire. Cette initiative s'inscrit dans la réalisation du cinquième ODD de l'ONU « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes. »

Lancé depuis novembre 2020, ce programme a pour ambition de combler l'insuffisance de financement à laquelle sont confrontées les femmes entrepreneures ivoiriennes et de leur fournir un accompagnement vers l'autonomisation. Il s'agit d'un dispositif entièrement destiné aux entreprises appartenant à des femmes, dirigées par des femmes ou axées sur les femmes.

La Banque offre en particulier, par l'intermédiaire de son Département de Banque Commerciale, un soutien financier (prêts), non financier (formations) et numérique (sélection d'applications spécialisées) aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, qui doit être renforcé.

La levée de fonds par l'Appel Public à l'Épargne se présente à la fois comme une solution et une opportunité à ce besoin de renforcement.

L'emprunt a vocation à être souscrit par des investisseurs locaux et internationaux.

Le montant à collecter de 10 milliards FCFA servira au financement des PME féminines dans le cadre du projet ELLEVER, permettant ainsi de classer l'emprunt comme un instrument de finance durable de type « Gender Bond » (obligation de genre ou obligation indexée sur le genre).

Les caractéristiques indicatives de l'opération ont été présentées et expliquées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Il s'agit notamment du montant, du taux d'intérêt, des modalités de remboursement, de la forme des titres.

AS y. mad



3

Au terme de son rapport, le Conseil d'Administration a demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire vous demande de bien vouloir d'autoriser l'emprunt obligataire conformément aux dispositions des articles 783 et suivants de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

A l'issue de la présentation du rapport du Conseil d'Administration, le Président a donné la parole aux Actionnaires.

Plusieurs interventions ont été enregistrées. Tous les intervenants ont remercié le Conseil d'Administration, la Direction générale et l'ensemble du personnel pour les efforts accomplis pour la mise en œuvre du programme ELLEVER.

Les Actionnaires ont voulu avoir plus de précisions sur :

- Le programme ELLEVER
- L'affectation de l'emprunt obligataire et les secteurs prioritaires
- Les modalités de remboursement
- Les modalités de souscription résultats obtenus et jugés très satisfaisants.

Sur invitation du Président, Madame Aniela Koffi, Chef de division PME/PMI en charge du programme ELLEVER à présenter un bilan du programme. Elle a indiqué que le programme a été lancé en 2020. Dans le cadre de son exécution, la Banque a noué des partenariats avec des institutions de renom qui ont dispensé des formations à plus de 2 200 femmes dans divers domaines notamment en matière de leadership, de gestion et de développement de projets, de management, de recherche de financement, de digitalisation des activités. La Banque a financé plusieurs projets pour un montant global de 9 milliards FCFA. Les fonds qui seront levés seront affectés au financement des entreprises gérées par des femmes et répondant aux critères d'éligibilité du programme ELLEVER. Il n'y a pas de secteurs prioritaires. Il n'est pas fixé de montant plancher ni de montant plafond. Les dossiers sont examinés par le Comité de crédit sur la base des critères de financement établis dans le cadre du programme ELLEVER. Les crédits sont accordés en tenant compte de la viabilité et de la rentabilité des projets présentés.

A la suite des précisions relatives au programme ELLEVER, le Président a donné la parole à Monsieur Franck Elleingand, Directeur Financier de la Banque. Répondant aux préoccupations des Actionnaires, il a expliqué la procédure à suivre et les caractéristiques indicatives de l'opération d'emprunt. Il a indiqué qu'après l'autorisation de l'Assemblée Générale, le dossier sera soumis à l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) pour visa avant le lancement de l'emprunt.



4

F. Elleingand

S'agissant des caractéristiques de l'emprunt obligataire, il a mis l'accent sur le montant, le taux d'intérêt, la durée, la période de différé, la forme des titres et les modalités de remboursement. Il a rassuré les Actionnaires sur la rentabilité des fonds qui seront levés et mis à la disposition des entreprises éligibles au programme ELLEVER. Il a en outre précisé que les souscriptions seront faites auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans la région UEMOA. Par ailleurs, des investisseurs de référence seront invités à participer à l'opération d'emprunt.

Après les explications données par le Directeur Financier, le Président a insisté sur la procédure de mise en œuvre de l'emprunt obligataire. Il a indiqué que l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire est requise conformément aux dispositions légales. En outre l'opération devra avoir le visa de l'AMF-UMOA avant son lancement. Le Président a précisé que l'approbation de l'opération par les Actionnaires ne les obligent pas à souscrire à l'emprunt. Toutefois, il a recommandé aux actionnaires de prendre part à l'emprunt car il s'agit d'une opportunité de revenus en plus des dividendes annuels.

A l'issue des échanges, le Président du Conseil d'Administration a remercié les Actionnaires pour l'intérêt que chacun a apporté au déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il a mis aux voix les résolutions suivantes qui ont été lues par la Secrétaire de séance.

Le vote a eu lieu à main levée.

Les bulletins de votes renseignés ont été remis au Secrétariat Général en vue de leur transmission à la SGI EDC Investment Corporation pour conservation.

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les résolutions suivantes :

Première résolution : L'émission d'obligations indexées sur le genre sur le marché Financier régional de l'UMOA

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires conformément aux stipulations de l'article 23.2 des statuts de la société, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission d'obligations indexées sur le genre dans le cadre d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA (ci-après l'« Emprunt Obligataire » ou « Gender Bond »), décide, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) :

- i. de procéder à l'émission de l'Emprunt Obligataire pour un montant nominal maximum de dix milliards (10 000 000 000) FCFA en vue du financement du programme « ELLEVER » ;



5

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. C. Y. mmo'.

- ii. d'arrêter les termes et conditions de l'émission de l'Emprunt Obligataire qu'elle vient de décider selon les termes du rapport du Conseil d'Administration, à savoir notamment :

Nature/ Forme	Nombre	Montant nominal	Taux d'intérêt	Maturité	Prix d'émission
Obligation du genre (au porteur)	1 000 000	10 000 FCFA	6,5%	5 ans avec un différé de remboursement de 2 ans concernant le capital	10 000 FCFA

- iii. que la souscription à cinq cent mille (500 000) obligations à émettre dans le cadre de l'Emprunt Obligataire sera réservée à un investisseur de référence dans le cadre d'une convention de prise ferme ; et
- iv. de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :
- établir la note d'information requise et préalable à l'émission de l'Emprunt Obligataire,
 - limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues,
 - prendre toutes mesures et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation de l'Emprunt Obligataire, et
 - constater la réalisation définitive de l'émission de l'Emprunt Obligataire.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 41 315 641

Voix contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'expéditions, d'extraits ou copies des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

La résolution, mise aux voix, a recueilli :

Voix pour : 41 315 641

Voix contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Après le vote des résolutions, le Président a renouvelé ses remerciements aux Actionnaires pour leur participation à l'Assemblée Générale Ordinaire.





Il a convié l'Assemblée à un cocktail offert par le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Banque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire a levé la séance à onze (11) heures quinze (15) minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

Monsieur Michel Aka-Anghui
Président du Conseil d'Administration



Monsieur Latte N'Drié Lazare
Premier scrutateur

Madame Laurence Hauhouot
Secrétaire de séance

Monsieur Kouadio-Bhegnin N'Goran
Deuxième scrutateur

CPFH Plateau
Poste Comptable 8003



Droit: ~~10%~~ X = 25000
Hors Délai
Reçu la somme de Vingt cinq mille francs
Quittance n° 002651 et
Enregistré le 29 OCT 2024
Registre Vol 17 Folio 64 Bord 930 / 1356 / 01



Le Chef de Bureau du Domaine,
de l'Enregistrement et du Timbre

Le Conservateur
F.B.H.S

Opinion de la deuxième partie

Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER

Résumé de l'évaluation

Sustainalytics est d'avis que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER est crédible et efficace et s'aligne sur les quatre composantes fondamentales des Principes des obligations sociales 2023. Cette évaluation se base sur les éléments suivants :



UTILISATION DES PRODUITS La catégorie admissible pour l'utilisation des produits, Progrès socio-économique et autonomisation, est alignée sur celles reconnues par les principes des obligations sociales qui cherchent à obtenir des résultats socio-économiques positifs pour les populations cibles. Sustainalytics considère que les investissements dans la catégorie admissible entraîneront des impacts sociaux positifs et feront progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 5 et 8.



ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS La Direction commerciale, en collaboration avec le Comité de crédit d'Ecobank, sera responsable de l'évaluation et de la sélection des projets conformément aux critères d'admissibilité du Cadre. Le Comité de crédit est composé des dirigeants seniors des lignes d'affaires des services bancaires aux entreprises, aux commerces et aux particuliers. Ecobank a confirmé à Sustainalytics qu'un processus est en place pour faire face aux risques environnementaux et sociaux associés aux projets financés. Sustainalytics considère le processus de sélection des projets comme conforme aux pratiques du marché.



GESTION DES PRODUITS La Direction commerciale, avec le soutien de la Trésorerie d'Ecobank, supervisera la gestion et l'allocation des produits en utilisant une approche de portefeuille. Les bénéfices seront conservés sur un compte séquestre et seront suivis à l'aide de systèmes de suivi internes, notamment un outil de création de rapports dédié au programme ELLEVER et l'outil de surveillance du crédit de la Banque. Ecobank a l'intention d'affecter le produit dans les deux ans suivant la date d'émission respective, et dans les autres cas, dans les trois ans. En attendant l'allocation complète, les fonds seront temporairement investis conformément à la politique de gestion des liquidités de la Banque. Cela est conforme aux pratiques du marché.



RAPPORTS Ecobank rendra compte de l'allocation et de l'impact via un rapport annuel, qui sera publié sur son site Web sur une base annuelle jusqu'à l'allocation complète. Les rapports d'allocation comprendront des informations sur les prêts en cours accordés, des statistiques liées à la nature du financement et des projections pour l'année à venir. De plus, Ecobank s'engage à rendre compte des mesures d'impact pertinentes. Sustainalytics considère que les engagements en matière de création de rapports sont conformes aux pratiques du marché.



Date d'évaluation 4 juin 2024

Localisation de l'émetteur Abidjan, Côte d'Ivoire

Sections du rapport

Introduction.....	2
Sustainalytics' Opinion	3

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter l'équipe du projet « Sustainable Finance Solutions » (Solutions de financement durable) :

Aishwarya Ramchandran (Toronto)
Chef de projet

aishwarya.ramchandran@morningstar.com
(+1) 416 861 0403

Ayaka Okumura (Amsterdam)
Soutien au projet

Kibii Sisulu (Londres)
Relation client

susfinance.emea@sustainalytics.com
(+44) 20 3880 0193

Introduction

Ecobank Transnational Incorporated (« Groupe Ecobank » ou le « Groupe ») est une banque panafricaine qui se concentre sur les services bancaires de gros, de détail, d'investissement et transactionnels à travers les segments bancaires de consommation, commerciale et de financement des entreprises et d'investissement. Ecobank Côte d'Ivoire (« Ecobank » ou la « Banque »), filiale du Groupe Ecobank, est une banque générale régionale qui fournit des services financiers, notamment des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des prêts, des investissements, des solutions bancaires numériques et des produits de microfinance.¹ La banque a son siège à Abidjan, compte 936 employés et sert plus de 445 000 clients au 31 décembre 2023.²

Ecobank a élaboré le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVER en date de juin 2024 (le « Cadre ») en vertu duquel elle a l'intention d'émettre des obligations sociales³ et d'utiliser les produits pour financer et refinancer des PME détenues ou dirigées par des femmes en Côte d'Ivoire. Le cadre définit des critères d'admissibilité dans un domaine :

1. Avancement socio-économique et autonomisation

Ecobank a engagé Sustainalytics pour examiner le Cadre et fournir un avis de deuxième partie sur les références sociales du Cadre et son alignement avec les Principes des obligations sociales 2023 (SBP).⁴ Le Cadre a été publié dans un document distinct.⁵

Portée des travaux et limites de l'avis de deuxième partie de Sustainalytics

L'avis de deuxième partie de Sustainalytics reflète l'avis indépendant⁶ de Sustainalytics quant à l'alignement du Cadre examiné sur les normes actuelles du marché et à la mesure dans laquelle les catégories de projets admissibles sont crédibles et percutantes.

Dans le cadre de l'avis de deuxième partie, Sustainalytics a évalué les éléments suivants :

- L'alignement du Cadre sur les principes des obligations sociales 2023, tels qu'administrés par l'ICMA ;
- La crédibilité et les impacts positifs anticipés de l'utilisation des fonds ; et
- L'alignement de la stratégie de développement durable de l'émetteur et de la gestion des performances et des risques de développement durable par rapport à l'utilisation des produits.

Pour l'utilisation de l'évaluation des produits, Sustainalytics s'est appuyé sur sa taxonomie interne, version 1.16, qui se repose sur les pratiques du marché et l'expertise de Sustainalytics en tant que fournisseur de recherche ESG.

Dans le cadre de cet engagement, Sustainalytics a eu des entretiens avec divers membres de l'équipe de direction d'Ecobank pour comprendre l'impact sur la durabilité de leurs processus commerciaux et l'utilisation prévue des produits, ainsi que la gestion des produits et les aspects de création de rapports du Cadre. Les représentants d'Ecobank ont confirmé (1) qu'ils comprennent qu'il est de la seule responsabilité d'Ecobank de garantir que les informations fournies sont complètes, exactes et à jour ; (2) qu'ils ont fourni à Sustainalytics toutes les informations pertinentes et (3) que toute information importante fournie a été dûment divulguée en temps opportun. Sustainalytics a également examiné les documents publics pertinents et les informations non publiques.

Ce document contient l'avis de Sustainalytics sur le Cadre et doit être lu conjointement avec ce Cadre.

¹ Ecobank, « À propos de nous – Notre organisation », à l'adresse : <https://www.ecobank.com/ci/>

² Ecobank en a fait part à Sustainalytics.

³ Ecobank a l'intention d'émettre l'« OBLIGATION DE GENRE D'ECOBANK 6,50 % 2024-2029 » pour financer la catégorie Avancement socio-économique et autonomisation.

⁴ Les principes des obligations sociales sont administrés par l'International Capital Market Association et sont disponibles à l'adresse <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>

⁵ Le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVERS est disponible sur le site Internet d'Ecobank Côte d'Ivoire à l'adresse : <https://www.ecobank.com/ci/commercial-banking/elleever>

⁶ Lorsque nous exploitons plusieurs secteurs d'activité qui servent divers types de clients, la recherche objective est la pierre angulaire de Sustainalytics et garantir l'indépendance des analystes est primordial pour produire une recherche objective et exploitable. Sustainalytics a donc mis en place un cadre robuste de gestion des conflits qui répond spécifiquement au besoin d'indépendance des analystes, de cohérence des processus, de séparation structurelle des équipes commerciales et de recherche (et d'engagement), de protection des données et de séparation des systèmes. Enfin et surtout, la rémunération des analystes n'est pas directement liée à des résultats commerciaux spécifiques. L'une des caractéristiques de Sustainalytics est l'intégrité, une autre est la transparence.

Toute mise à jour du présent avis de deuxième partie sera effectuée conformément aux conditions d'engagement convenues entre Sustainalytics et Ecobank.

L'avis de deuxième partie de Sustainalytics, bien qu'il représente l'alignement du Cadre sur les normes du marché, ne constitue aucune garantie d'alignement et ne garantit aucun alignement sur les versions futures des normes de marché pertinentes. En outre, l'avis de deuxième partie de Sustainalytics aborde les impacts anticipés des projets admissibles qui devraient être financés par le produit des obligations, mais ne mesure pas l'impact réel. La mesure et le rapport de l'impact obtenu grâce aux projets financés dans le cadre du Cadre relèvent de la responsabilité du propriétaire du Cadre.

En outre, l'avis de deuxième partie se prononce sur l'affectation potentielle du produit mais ne garantit pas l'affectation réalisée du produit de l'obligation à des activités admissibles.

Aucune information fournie par Sustainalytics dans le cadre de l'avis de deuxième partie ne sera considérée comme étant une déclaration, une représentation, une garantie ou un argument, que ce soit en faveur ou contre, la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité de tout fait ou déclaration et des circonstances particulières associées qu'Ecobank a mis à la disposition de Sustainalytics pour les besoins de cet avis de deuxième partie (SPO).

Avis de Sustainalytics

Section 1 : Avis de Sustainalytics sur le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVERS

Sustainalytics est d'avis que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVER est crédible, efficace et s'aligne sur les quatre composantes principales des SBP. Sustainalytics met en évidence les éléments suivants du Cadre :

- Utilisation des produits :
 - La catégorie admissible, Avancement socio-économique et autonomisation, est alignée sur celles reconnues par les SBP.
 - Ecobank a fixé une période rétrospective de 36 mois pour le refinancement des dépenses de fonctionnement, ce que Sustainalytics considère comme conforme aux pratiques du marché.
 - Dans la catégorie Promotion socio-économique et autonomisation, la Banque peut financer ou refinancer des PME détenues ou dirigées par des femmes. Les dépenses admissibles comprennent le financement d'actifs, de commandes et de contrats locaux, de créances et de stocks, ainsi que la formation, la mise en réseau et la fourniture d'outils numériques ⁷
 - Les PME sont toute entité juridique composée d'une ou plusieurs personnes et doit répondre à l'un des critères suivants : i) générer des revenus (ou des ventes) compris entre 5 et 2,5 milliards XOF (0,0083 USD à 4,13 millions USD) ; ou ii) le montant du prêt de substitution fourni sera compris entre 5 000 USD et 1 million USD sur la base du portefeuille de prêts d'Ecobank, tel que communiqué à Sustainalytics. Sustainalytics note que les définitions d'Ecobank sont basées sur les définitions de la Société financière internationale pour les MPME. Cependant, IFC exige que deux des trois critères soient remplis pour être qualifiée de MPME.⁸ Sustainalytics reconnaît que les données sur les employés, les actifs et les ventes peuvent ne pas être disponibles en

⁷ Le financement des actifs comprend l'offre de prêts à des conditions, à des taux et à des commissions préférentiels pour l'acquisition de nouveaux équipements destinés aux activités commerciales. Le financement des commandes et des contrats locaux implique de soutenir la continuité des activités et la réponse à la demande. Le financement des créances et des stocks vise à résoudre les problèmes de liquidité, à améliorer les niveaux de flux de trésorerie et à combler les écarts de trésorerie entre les dépenses et les recettes, respectivement.

⁸ La définition de l'IFC fixe les critères suivants : i) les microentreprises sont celles qui comptent moins de 10 employés, un actif total de 100 000 USD et un chiffre d'affaires annuel total de 100 000 USD ; ii) les petites entreprises sont celles qui comptent entre 10 et 50 employés, un actif total compris entre 100 000 et 3 millions USD et un chiffre d'affaires annuel total compris entre 100 000 et 3 millions USD ; et iii) les entreprises moyennes sont celles qui comptent entre 50 et 300 employés, un actif total de 3 à 15 millions de dollars et un chiffre d'affaires annuel total compris entre 3 et 15 millions de dollars. IFC, « Interpretation Note on Small and Medium Enterprises and Environmental and Social Risk Management » (Note d'interprétation sur les petites et moyennes entreprises et la gestion des risques environnementaux et sociaux), (2012), à l'adresse : <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mqr/interpretationnote-sme-2012.pdf>

fonction du contexte régional. Néanmoins, Sustainalytics encourage Ecobank à rendre compte de ces indicateurs lorsque cela est possible.

- Sustainalytics note que tous les investissements et PME se feront en Côte d'Ivoire, qui est considérée comme un pays en développement. Par conséquent, Sustainalytics considère positivement l'intention supplémentaire de cibler les PME détenues et dirigées par des femmes. Sustainalytics note que les PME rempliront l'un des critères suivants : i) 51 % des actions sont détenues par des femmes ou l'entreprise est fondée par des femmes ; ii) 20 à 30 % de femmes siègent au comité exécutif ou 30 % de femmes siègent au conseil d'administration ; iii) 30 à 50 % de la main-d'œuvre sont des femmes ;⁹ et iv) les PME qui fabriquent des produits destinés aux femmes.
 - Étant donné qu'Ecobank soutient les PME détenues et dirigées par des femmes dans un pays en développement, Sustainalytics s'attend à ce que les investissements conduisent à des résultats sociaux positifs.
- Sustainalytics note qu'Ecobank ne financera pas l'activité commerciale des PME dans les secteurs et les activités suivants : la participation à un groupe criminel organisé et participation à des actes d'extorsion ; le terrorisme, y compris son financement ; la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants ; l'exploitation sexuelle, y compris l'enlèvement et l'exploitation de mineurs ; le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ; le trafic illicite d'armes ; le trafic illicite de biens volés et d'autres objets ; la corruption et le détournement de fonds ; le détournement de fonds par des agents publics ; la fraude ; la contrefaçon ; la contrefaçon de biens (y compris de devises ou de billets de banque) et piratage de produits ; le trafic d'organes ; les infractions contre l'environnement ; le meurtre et les lésions corporelles graves ; les enlèvements, enlèvements et les prises d'otages ; le vol ; la contrebande (y compris liée aux taxes, aux droits de douane et aux droits d'accise) ; les infractions fiscales (liées aux impôts directs et indirects) ; l'extorsion ; la falsification et l'usage de faux documents ; le piratage ; les délits d'initiés et les manipulations de marché ; et tout autre crime ou délit. En outre, Sustainalytics note qu'Ecobank ne financera pas les PME associées aux activités suivantes, conformément à la liste d'exclusion de l'IFC :¹⁰ i) la production ou le commerce de tout produit ou de toute activité jugé illégal en vertu des lois ou des réglementations du pays d'accueil ou des conventions et des accords internationaux, ou soumis à des interdictions internationales, tels que les produits pharmaceutiques, les pesticides et les herbicides, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les PCB, la faune sauvage ou les produits réglementés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; ii) la production ou le commerce d'armes et de munitions ;¹¹ iii) la production ou le commerce de boissons alcoolisées (à l'exclusion de la bière et du vin) ;¹² iv) la production ou le commerce de tabac ;¹³ v) les jeux de hasard, les casinos et les entreprises équivalentes ;¹⁴ vi) la production ou le commerce de matières radioactives ;¹⁵ vii) la production ou le commerce de fibres d'amiante non liées ;¹⁶ viii) la pêche au filet dérivant dans le milieu marin à l'aide de filets d'une longueur supérieure à 2,5 km ; ix) la production ou les activités impliquant des formes préjudiciables ou d'exploitation de travail forcé et de travail nocif des

⁹ Ecobank a communiqué à Sustainalytics qu'elle suivrait certains indicateurs de qualité. Les PME potentielles sont soumises à un processus de connaissance de leurs clients pour vérifier si elles respectent la législation contre la corruption, entre autres exigences légales. Parmi les indicateurs considérés comme valeur ajoutée dans un dossier de candidature figurent notamment les PME qui peuvent : i) démontrer l'équité salariale entre les sexes ; ii) fournir une politique de représentation diversifiée ; et iii) promouvoir les évolutions de carrière internes.

¹⁰ IFC, « IFC Exclusion List 2007 » (Liste d'exclusion IFC (2007)) à l'adresse : <https://www.ifc.org/en/what-we-do/sector-expertise/sustainability/ifc-exclusion-list-2007>

¹¹ L'IFC précise que cela ne s'applique pas aux porteurs de projets qui ne sont pas substantiellement impliqués dans ces activités, où « pas substantiellement impliqué » signifie que l'activité concernée est accessoire aux opérations principales d'un porteur de projet.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ L'IFC précise que cela ne s'applique pas à l'achat d'équipements médicaux, d'équipements de contrôle de la qualité (mesure) et de tout équipement pour lequel IFC considère que la source radioactive est triviale et/ou suffisamment protégée.

¹⁶ L'IFC précise que cela ne s'applique pas à l'achat et à l'utilisation de plaques d'amiante-ciment dont la teneur en amiante est inférieure à 20 %.

- enfants ;¹⁷ x) les opérations d'exploitation forestière commerciale destinées à être utilisées dans les forêts tropicales humides primaires ; xi) la production ou le commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que issus de forêts gérées durablement.
- Évaluation et sélection des projets :
 - La Banque commerciale du Groupe Ecobank et le Comité de crédit d'Ecobank seront responsables de l'évaluation et de la sélection des projets conformément aux critères d'admissibilité du Cadre. Le Comité de crédit est composé des dirigeants supérieurs des lignes d'affaires des Services bancaires aux entreprises, aux commerces et aux particuliers.
 - La Banque a confirmé à Sustainalytics qu'un processus est en place pour faire face aux risques environnementaux et sociaux associés aux projets financés. Pour plus de détails, reportez-vous à la section 2.
 - Sur la base du processus établi d'évaluation et de sélection des projets et de la présence d'un système de gestion des risques, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - Gestion des recettes :
 - La Direction commerciale, avec l'appui de la Trésorerie de la Banque, supervisera la gestion et l'allocation des fonds en utilisant une approche de portefeuille. Les bénéfices seront conservés sur un compte séquestre et seront suivis à l'aide de systèmes de suivi internes, notamment un outil de création de rapports dédié au programme ELLEVER et l'outil de surveillance du crédit de la banque.
 - Ecobank a l'intention d'affecter le produit dans les deux ans suivant la date d'émission respective, et dans les autres cas, dans les trois ans. En attendant l'allocation complète, les fonds seront temporairement investis conformément à la politique de gestion des liquidités de la Banque.
 - Sur la base de la présence d'un système de suivi interne et de la divulgation de l'utilisation temporaire des fonds, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.
 - Création de rapports :
 - Ecobank rendra compte de l'affectation et de l'impact des fonds via un rapport annuel, qui sera publié sur son site Internet chaque année jusqu'à l'affectation complète. Ecobank s'engage en outre à obtenir une vérification du rapport d'allocation auprès d'un tiers indépendant et accrédité.
 - Les rapports d'allocation comprendront des informations sur les prêts en cours accordés, des statistiques liées à la nature du financement et des projections pour l'année à venir.
 - Les rapports d'impact peuvent inclure des mesures telles que le volume et la variation des prêts en cours aux PME féminines et aux PME ELLEVER, le pourcentage de présence féminine dans les comités exécutifs et les conseils d'administration, le nombre de nouvelles PME ELLEVER créées, les ventes annuelles (revenus) et nettes des PME ELLEVER existantes, les revenus, la croissance de l'emploi des femmes dans les PME ELLEVER et le nombre de PME ELLEVER ayant des engagements RSE, une production socialement responsable et formées.
 - Sur la base de son engagement en matière d'allocation et de création de rapports d'impact, Sustainalytics considère que ce processus est conforme aux pratiques du marché.

Alignement avec les principes des obligations sociales 2023

Sustainalytics a déterminé que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER s'aligne sur les quatre composantes principales des SBP.

Section 2 : Stratégie de développement durable d'Ecobank

Contribution à la stratégie de développement durable d'Ecobank Côte d'Ivoire

En tant que filiale du Groupe Ecobank, la Banque suit la stratégie de développement durable développée par le Groupe. Par conséquent, Sustainalytics s'est concentré sur la stratégie de développement durable du

¹⁷ L'IFC définit le travail forcé comme tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est extorqué à un individu sous la menace de la force ou d'une sanction. L'IFC définit en outre le travail nocif des enfants comme l'emploi d'enfants qui est économiquement exploitable, ou est susceptible de présenter un danger ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou de nuire à la santé de l'enfant ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Groupe dans la section suivante. Le Groupe Ecobank dispose d'une stratégie globale de développement durable composée de sept piliers : i) les politiques et les engagements ; ii) la finance durable ; iii) les opérations propres ; iv) les personnes ; v) la gouvernance ; vi) l'engagement de la communauté et des parties prenantes ; et vii) le plaidoyer.¹⁸ Sustainalytics s'est concentrée ci-dessous sur les piliers les plus pertinents pour le Cadre.

Dans le Cadre de sa stratégie de finance durable, la banque commerciale (CMB) du Groupe Ecobank se concentre sur la prestation de solutions financières pertinentes aux PME et aux entreprises locales à travers l'Afrique, les PME représentant 60 % de ses revenus opérationnels.¹⁹ Dans le cadre de ce programme, la Banque a fixé les objectifs suivants pour les PME féminines d'ici 2028 : i) augmenter le nombre d'encours de prêts de 732 en 2023 à 1 780 ; ii) augmenter le volume des prêts en cours de 35,96 millions de dollars en 2023 à 85,76 millions de dollars ; et iii) augmenter la part dans le portefeuille total de prêts de 12 % en 2023 à 17 %. Le Groupe soutient les entrepreneurs des PME en leur proposant des solutions numériques telles que l'Internet et les services bancaires mobiles pour améliorer l'accessibilité, ainsi que des programmes éducatifs via l'Académie d'Ecobank. En 2022, plus de 4 750 MPME ont été formées grâce à l'Académie.²⁰ En outre, le Groupe Ecobank a émis une note de développement durable en 2021 qui a abouti à l'octroi de 75 246 prêts d'un montant de 105 millions USD à des PME.²¹ En particulier, le Groupe Ecobank vise à promouvoir l'égalité des genres, notamment grâce à l'initiative Ellevate. En 2022, 10 % du portefeuille de prêts de CMB ont été alloués à des entreprises dirigées, détenues ou ciblées par des femmes.²² Le programme Ellevate du Groupe vise à donner aux femmes les moyens de diriger des entreprises prospères en proposant des options de financement allégées, une gestion intelligente de la trésorerie, du mentorat, du réseautage et d'autres formes de soutien. Ellevate propose également des produits financiers tels que des solutions de gestion de trésorerie et de banque numérique, ainsi que des produits de prêt avec des taux d'intérêt et des exigences de garantie favorables. Un autre soutien comprend la fourniture de formations par le biais d'institutions universitaires et de webinaires. Depuis novembre 2020, plus de 50 000 PME dirigées par des femmes ont été financées grâce au programme Ellevate, avec 179 millions de dollars de prêts approuvés et 445 millions de dollars de dépôts attirés.²³ En 2020, Ecobank a créé le programme ELLEVER qui vise à remédier au manque de financement des femmes entrepreneures en Côte d'Ivoire et à soutenir leur autonomisation. Le programme propose des options de financement, notamment des prêts à des conditions préférentielles, des taux d'intérêt pour l'acquisition de nouveaux actifs, des solutions pour assurer la continuité des activités et améliorer les flux de trésorerie, ainsi qu'un soutien non financier, comme une formation en gestion et en leadership d'entreprise, et un programme d'accélération.

Pour soutenir le développement professionnel des femmes entrepreneures, le Groupe Ecobank a lancé le programme de formation au leadership Ellevate en 2022, qui a formé 35 femmes chefs d'entreprise de neuf pays africains. Le programme a été développé par le Groupe en collaboration avec des partenaires académiques et propose des formations sur des sujets clés tels que le leadership, l'identification de nouvelles opportunités commerciales et la gestion efficace des équipes.²⁴ Le Groupe Ecobank est également membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2011 et s'engage dans diverses initiatives, telles que l'Initiative financière du PNUE et les Principes des Nations Unies pour une banque responsable.²⁵

Sustainalytics est d'avis que le cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVERS est aligné sur la stratégie et les initiatives globales du Groupe Ecobank en matière de développement durable et renforcera l'action du Groupe sur ses principales priorités en matière de développement durable.

Approche de gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux projets

Sustainalytics reconnaît que les bénéficiaires des instruments émis en vertu du Cadre seront dirigés vers des projets admissibles qui devraient avoir un impact social positif. Cependant, Sustainalytics est consciente que de tels projets admissibles pourraient également conduire à des résultats environnementaux et sociaux négatifs. Ecobank joue un rôle limité dans le développement des actifs spécifiques financés, mais en proposant des prêts, elle s'expose aux risques liés aux entreprises et aux projets qu'elle peut financer. Certains risques environnementaux et sociaux clés éventuellement associés aux projets admissibles peuvent inclure

¹⁸ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGI.pdf

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGI.pdf

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

des problèmes impliquant : i) le blanchiment d'argent ; ii) les prêts abusifs ; iii) l'éthique des affaires et les pots-de-vin et la corruption qui peuvent nuire à la réalisation d'objectifs sociaux clés ; iv) les relations avec les parties prenantes ; v) l'exacerbation des inégalités si le financement n'est pas correctement ciblé sur les bénéficiaires ; viii) les problèmes d'utilisation des terres et de biodiversité, les émissions, les effluents et les déchets associés aux actifs, aux équipements et aux contrats ; et vi) les risques liés aux droits de l'homme et du travail (y compris la santé et la sécurité au travail).

Sustainalytics estime qu'Ecobank est en mesure de gérer ou d'atténuer les risques potentiels grâce à la mise en œuvre des éléments suivants :

- Pour gérer les risques liés au blanchiment d'argent, la Politique contre le blanchiment d'argent du Groupe Ecobank couvre toutes les activités visant à protéger le Groupe contre les activités illégales telles que la corruption, la contrebande, la fraude, le vol et le détournement de fonds.²⁶ La politique contre le blanchiment d'argent du Groupe Ecobank, et sa politique contre le financement du terrorisme décrivent les mesures à prendre si une entreprise ne respecte pas les politiques, notamment ne pas initier de relation commerciale et mettre fin à toute relation commerciale existante.²⁷
- En ce qui concerne les risques associés aux prêts abusifs, dans le cadre des pratiques formelles de prêt responsable du Groupe Ecobank, le montant du prêt initial est plafonné, ce qui limite le risque tant pour le client que pour le Groupe Ecobank en cas de défaut ou d'incapacité de payer et aide le client à bâtir des antécédents de crédit solides.²⁸ Le Groupe Ecobank propose également une éducation financière, des connaissances financières et des formations en gestion d'actifs aux consommateurs et aux communautés locales.²⁹
- Pour faire face aux risques liés à l'éthique des affaires et à la corruption, la politique contre la corruption du Groupe Ecobank décrit son approche de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et de la corruption, les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes concernées, le processus de surveillance régulier, la liste des activités susceptibles aux pots-de-vin et à la corruption, ainsi que les procédures de signalement pour prévenir et signaler rapidement tout incident lié à ce problème.³⁰ Le Code de conduite du Groupe Ecobank souligne également l'importance du maintien d'un comportement éthique et de la transparence dans les opérations commerciales, ainsi que du respect des réglementations locales.³¹ Par ailleurs, le Groupe dispose d'une procédure de lancement d'alerte gérée par un tiers externe, qui permet à une personne de signaler de manière anonyme toute violation du Code de conduite et de la réglementation.³²
- Concernant les relations avec les parties prenantes, le Groupe Ecobank a mis en place un processus formel d'engagement des parties prenantes, informé par sa Politique d'engagement des parties prenantes et son Code de conduite. L'approche du Groupe consiste en des canaux d'engagement définis pour chaque groupe de parties prenantes (clients, employés, communautés locales, fournisseurs, investisseurs et gouvernements et régulateurs), en comprenant les sujets importants pour chaque groupe et en identifiant les moyens de répondre à leurs besoins.³³ En outre, les résultats du processus d'engagement des parties prenantes éclairent l'évaluation de l'importance du Groupe Ecobank. En outre, le Groupe Ecobank dispose d'une procédure formelle de réclamation grâce à laquelle les parties prenantes externes peuvent exprimer leurs préoccupations via son site Web, par courrier électronique et sur les réseaux sociaux concernant les activités du Groupe Ecobank.³⁴
- Pour éviter l'exacerbation des inégalités si les financements ne sont pas correctement ciblés sur les bénéficiaires, Ecobank a communiqué à Sustainalytics que sa Politique de crédit du groupe prévoit un suivi spécifique pour certains projets, comme le projet ELLEVER. Le membre du comité de crédit bancaire responsable de la vérification du crédit veille à ce que les crédits soient alloués aux populations cibles définies dans le Cadre.³⁵
- Pour répondre aux problèmes d'utilisation des terres et de biodiversité, aux émissions, aux effluents et aux déchets associés aux actifs, aux équipements et aux contrats, le Groupe Ecobank a développé

²⁶ Ecobank, « Blanchiment d'argent », à l'adresse : <https://ecobank.com/group/investor-relations/corporate-governance/money-laundering>

²⁷ Ibid.

²⁸ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGI.pdf

²⁹ Ibid.

³⁰ Ecobank, « Ecobank Group Anti-Bribery and Corruption Policy » (Politique contre la corruption et la subornation du Groupe Ecobank), (2021), à l'adresse : <https://ecobank.com/upload/publication/202205101032311904N3DCWDDAS/20220510103225335x.pdf>

³¹ Ecobank, « Notre Code de conduite », à l'adresse : <https://ecobank.com/group/about-us/culture-and-ethics>

³² Ecobank, « Lancement d'alerte », à l'adresse : <https://ecobank.com/group/about-us/culture-and-ethics>

³³ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGI.pdf

³⁴ Ecobank, « Procédure de réclamation d'Ecobank », à l'adresse : <https://ecobank.com/group/investor-relations/ecobank-procedure>

³⁵ Ecobank a partagé les informations avec Sustainalytics sur une base confidentielle.

un manuel de politiques et de procédures en matière de risques environnementaux et sociaux, fondé sur des normes internationales telles que les Principes de l'Équateur, les lignes directrices de la SFI et de l'OCDE.³⁶ De plus, toutes les transactions sont régulièrement surveillées et examinées pour garantir leur conformité à la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux du Groupe Ecobank. Dans le cadre de cette Politique, Ecobank a développé un Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux qui décrit la procédure de diligence raisonnable. Cette procédure comprend l'identification et l'évaluation des risques sociaux et environnementaux potentiels d'une transaction, l'évaluation des processus du client pour gérer ces risques et l'élaboration de stratégies d'atténuation efficaces. La procédure aborde des questions environnementales intersectorielles, notamment la biodiversité, les émissions, les effluents et les déchets, ainsi que des questions spécifiques au secteur. L'équipe des risques environnementaux et sociaux du Groupe Ecobank est chargée de maintenir son cadre politique environnemental et social.

- En ce qui concerne les risques liés aux droits de l'homme et du travail, le Groupe Ecobank s'engage à s'aligner sur les principes internationaux des droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes fondamentaux et les droits au travail de l'Organisation internationale du travail, et sur le Pacte Mondial des Nations Unies, et son alignement sur la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux est mise en œuvre par les services des ressources humaines et de la RSE.³⁷ Dans le cadre de la Politique, les transactions sont examinées pour identifier les risques pertinents en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail, qui sont supervisés par l'équipe des risques environnementaux et sociaux et le service de la RSE du Groupe Ecobank.³⁸ De plus, Ecobank évaluera le processus de gestion de ces risques par ses clients.³⁹
- Le Groupe Ecobank dispose d'une liste d'exclusion pour ses transactions, qui incluent le tabac, les armes, les jeux d'argent, l'exploitation forestière dans les forêts tropicales primaires et l'extraction d'uranium.⁴⁰
- Le Groupe est devenu signataire des Principes de l'Équateur⁴¹ en 2012, intégrant le cadre de gestion des risques dans le financement de projets, qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux.⁴²

Sur la base de ces politiques, normes et évaluations, Sustainalytics est d'avis qu'Ecobank a mis en œuvre des mesures adéquates et est bien placée pour gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux communément associés aux catégories admissibles.

Section 3 : Impact de l'utilisation des produits

La catégorie d'utilisation unique des produits est alignée sur celle reconnue par les SBP. Sustainalytics se concentre ci-dessous sur les domaines dans lesquels l'impact est particulièrement pertinent dans le contexte local.

Importance du financement des PME et des PME appartenant à des femmes en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les PME représentent environ 98 % du secteur formel des entreprises du pays, soit environ 60 000 PME formelles et 150 000 entreprises informelles, mais leur contribution au PIB est restée à environ 20 %.⁴³ La majorité des PME du pays ne sont pas officiellement enregistrées en raison de nombreuses

³⁶ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGL.pdf

³⁷ Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGL.pdf

³⁸ Ecobank a partagé ces informations avec Sustainalytics à titre confidentiel.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Principes de l'Équateur, « Les principes de l'Équateur », sur : <https://equator-principles.com/about/>

⁴² Ecobank, « Ecobank Group Sustainability Report 2022 » (Rapport sur le développement durable du Groupe Ecobank 2022), à l'adresse : https://ecobank.com/upload/12027_GRP_SUSTAINABILITY%20REPORT%202022_P2_A4_297x210mm_L_EN_V25_DIGL.pdf

⁴³ CEA, « Covid-19 and SMEs: Preliminary Lessons from government responses in Côte d'Ivoire and Senegal » (Covid-19 et PME : Leçons préliminaires des réponses gouvernementales en Côte d'Ivoire et au Sénégal), (2020), à l'adresse : https://www.uneca.org/sites/default/files/AFC/2020/presentations/covid-19_and_smes_-_preliminary_lessons_from_government_responses_in_cote_divoire_and_senegal_.pdf

barrières administratives.⁴⁴ L'absence de formalisation et de structure juridiques présente également des difficultés pour de nombreuses PME qui souhaitent accéder au financement auprès des banques, en partie à cause du manque d'états financiers fiables permettant aux prêteurs de les qualifier pour des prêts.⁴⁵ En conséquence, plutôt que de se financer sur les marchés formels par le biais de prêts bancaires ou d'émission de titres de créance et de capitaux propres, les PME s'appuient sur le financement de leur famille et de leurs amis, même si celui-ci est suffisamment peu probable en termes de taille et de maturité pour répondre à leurs besoins d'investissement.⁴⁶

Parmi les PME créées en 2016, environ 20 % étaient détenues par des femmes dans le pays.⁴⁷ Selon l'ONU Femmes, les PME détenues et dirigées par des femmes en Afrique de l'Ouest sont confrontées à des contraintes importantes, telles que des préjugés sexistes et des normes sociales discriminatoires, des retards de paiement liés aux achats et un accès limité au financement, notamment des taux d'intérêt plus élevés et des coûts de pré-qualification, et des garanties plus importantes qui entravent leur capacité à obtenir des capitaux.⁴⁸ De même, les femmes représentent 62 % du secteur des PME de Côte d'Ivoire, mais de nombreuses entreprises enregistrent des rendements marginaux et des opportunités de croissance limitées.⁴⁹

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a lancé diverses initiatives pour soutenir les PME et les femmes entrepreneurs. Par exemple, le gouvernement a créé l'Agence des petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire en octobre 2017 pour soutenir, promouvoir et développer les PME, et a créé un fonds de 5 milliards de francs CFA (8,3 millions de dollars) pour accorder des prêts à taux d'intérêt réduits aux femmes entrepreneurs.⁵⁰ Le Guichet Unique de Développement des Entreprises (GUDE-CI), créé par l'ordonnance n° 2022-73 du 26 janvier 2022, a pour objectif d'accompagner le développement des PME et de faciliter l'accès au financement.⁵¹ Par ailleurs, le Programme économique d'innovation et de transformation des entreprises (PEPITE-CI 2030) a été mis en place par le gouvernement ivoirien dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2030 de la Côte d'Ivoire.⁵² Le programme, lancé en 2022, vise à soutenir l'entrepreneuriat et à promouvoir l'établissement de PME et de jeunes entreprises fortes et résilientes dans les chaînes de valeur des regroupements stratégiques de la Vision 2030. En outre, le Plan national de développement (NDP) 2021-2025 de la Côte d'Ivoire présente diverses stratégies pour soutenir l'autonomisation économique des femmes, notamment en facilitant l'accès au crédit et aux services financiers.⁵³ De plus, le gouvernement fédéral prévoit de procéder à un examen à mi-parcours de la Stratégie nationale d'inclusion financière afin d'établir de nouvelles priorités liées à l'accès aux services financiers pour les femmes en association avec les objectifs du NPD.⁵⁴

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est d'avis que le soutien financier aux PME et aux PME appartenant à des femmes devrait contribuer à surmonter les inégalités structurelles en Côte d'Ivoire et créer un impact social positif.

⁴⁴ Oxford Business Club, « Côte d'Ivoire empowers entrepreneurs to boost small businesses » (La Côte d'Ivoire donne aux entrepreneurs les moyens de stimuler les petites entreprises), à l'adresse : <https://oxfordbusinessgroup.com/reports/cote-ivoire/2019-report/economy/empowering-entrepreneurs-national-plans-faciliter-la-croissance-des-petites-entreprises>

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Initiative de financement à long terme en Afrique, « Financement à long terme en Côte d'Ivoire », (2019), à l'adresse : https://altf.afdb.org/sites/default/files/2020-02/CIV_LTF_CountryReport_EN_20200211_WEB.pdf#:~:text=URL%3A%20https%3A%2F%2Faltf.afdb.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2F2020

⁴⁷ Bassémory, K. (2018), « Promotion of female entrepreneurship in Côte d'Ivoire: State of premises and prospects » (Promotion de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire : État des lieux et perspectives), International Journal of Innovation and Applied Studies, consulté le 16/05/2024 à l'adresse : <https://ijas.iasr-journals.org/abstract.php?article=IJIAS-18-203-26>

⁴⁸ ONU Femmes Afrique, « Améliorer l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes et dirigées par des femmes en Afrique de l'Ouest », (2023), à l'adresse : <https://africa.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/06/improving-access-to-public-procurement-for-women-owned-and-women-led-small-and-medium-enterprises-in-west-africa>

⁴⁹ Kalsi, K. et Memon, F. (2020), « Women's Economic Empowerment in Côte d'Ivoire », Work and Opportunities for Women and UK Foreign, Commonwealth & Development Office »

(Autonomisation économique des femmes en Côte d'Ivoire », Travail et opportunités pour les femmes et les étrangers du Royaume-Uni, Bureau du Commonwealth et du développement), consulté le 16/05/2024 à l'adresse : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/6051c4c6e90e0752897ab0f6/Query-55-WEE-in-Cote-D-Ivoire.pdf>

⁵⁰ Oxford Business Club, « Côte d'Ivoire empowers entrepreneurs to boost small businesses » (La Côte d'Ivoire donne aux entrepreneurs les moyens de stimuler les petites entreprises), à l'adresse : <https://oxfordbusinessgroup.com/reports/cote-ivoire/2019-report/economy/empowering-entrepreneurs-national-plans-faciliter-la-croissance-des-petites-entreprises>

⁵¹ FMI, « Rapport pays du FMI n° 23/204 », (2023), à l'adresse : <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/204/002.2023.issue-204-fr.xml>

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

Contribution aux ODD

Les objectifs de développement durable ont été adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies et font partie d'un programme visant à parvenir au développement durable d'ici 2030. Les instruments émis dans le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER devraient contribuer à faire progresser les ODD et les cibles suivants :

Catégorie Utilisation des produits	ODD	Cible ODD
Avancement socio-économique et autonomisation	8. Travail décent et croissance économique	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, notamment grâce à l'accès aux services financiers
	5. Égalité des sexes	5.a Entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi qu'un accès à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, des services financiers, de l'héritage et des ressources naturelles, conformément aux lois nationales.

Conclusion

Ecobank a développé le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVER en vertu duquel elle a l'intention d'émettre des obligations sociales et d'utiliser les produits pour financer des PME détenues ou dirigées par des femmes en Côte d'Ivoire. Sustainalytics considère que les projets admissibles devraient avoir un impact social positif.

Le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVER décrit un processus de suivi, d'allocation et de gestion des fonds, et engage Ecobank à rendre compte de l'allocation et de l'impact. Sustainalytics considère que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEEVERS est aligné sur la stratégie globale de développement durable de la Banque et que l'utilisation des fonds contribuera à l'avancement des objectifs de développement durable 8 et 5 des Nations Unies. De plus, Sustainalytics estime qu'Ecobank dispose de mesures adéquates pour identifier, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux communément associés aux projets admissibles.

Sur la base de ce qui précède, Sustainalytics est convaincu qu'Ecobank Côte d'Ivoire est bien placé pour émettre des obligations sociales et que le Cadre des obligations de genre d'Ecobank ELLEVER est solide, transparent et conforme aux composantes essentielles des Principes des obligations sociales 2023.

Clause de non-responsabilité

Copyright ©2024 Sustainalytics, une société Morningstar. Tous droits réservés.

Les informations, les méthodologies, les données et les opinions contenues ou reflétées dans les présentes sont la propriété de Sustainalytics et/ou des fournisseurs de contenu, et ne peuvent être mises à la disposition de tiers que sous la forme et sous le format divulgués par Sustainalytics. Elles ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par des clients ou des utilisateurs basés en Inde et leur distribution à des personnes ou à des entités résidant en Inde n'est pas autorisée.

Ils sont fournis à titre informatif uniquement et (1) ne doivent pas être considérés comme une déclaration, une représentation, une garantie ou un argument en faveur ou contre la véracité, la fiabilité ou l'exhaustivité de tout fait ou déclaration que l'émetteur a mis à la disposition de Sustainalytics pour le but de ce livrable, à la lumière des circonstances dans lesquelles ces faits ou déclarations ont été présentés ; (2) ne constituent pas une approbation d'un produit, d'un projet, d'une stratégie d'investissement ou d'une prise en compte de questions environnementales, sociales ou de gouvernance particulières dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement, un conseil financier ou un prospectus, ni ne représentent une « opinion d'expert » ou une « lettre d'assurance négative » tels que ces termes sont communément compris ou définis par toute législation en vigueur ; (4) ne font partie d'aucune offre et ne constituent pas une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transactions commerciales ; (5) ne représentent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ni de sa solvabilité ; (6) ne remplacent pas les conseils d'un professionnel ; (7) les performances passées ne constituent aucune garantie des résultats futurs ; (8) n'ont pas été soumis à, ni reçu l'approbation d'un organisme de réglementation compétent ; (9) n'ont pas et ne peuvent pas être intégrés dans une quelconque information relative à l'offre, sauf accord contraire écrit.

Celles-ci sont basées sur les informations mises à disposition par l'émetteur et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur actualité ou leur adéquation à un usage particulier. Sustainalytics n'a pas vérifié de manière indépendante ces informations ou ces données. Les livrables sont fournis « tels quels » et reflètent l'avis de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations contenues dans le livrable pour refléter des événements, des circonstances, des changements dans les attentes qui peuvent survenir après la date de l'avis ou toute déclaration incluse dans l'avis. Ni Sustainalytics/Morningstar ni leurs fournisseurs de contenu n'acceptent aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations, des données ou des avis contenus dans le présent document ou aux actions de tiers concernant ces informations, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige explicitement. Sustainalytics n'assume aucune responsabilité en cas de défaut de paiement de l'obligation. Toute référence aux noms des fournisseurs de contenu constitue une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation de la part de ce propriétaire. Une liste de nos fournisseurs de contenu et leurs conditions d'utilisation respectives sont disponibles sur notre site Web. Pour plus d'informations, visitez <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Sustainalytics peut recevoir une rémunération pour ses notations, opinions et autres livrables, de la part, entre autres, d'émetteurs, d'assureurs, de garants et/ou de souscripteurs de titres de créance, ou d'investisseurs, via différentes unités commerciales. Sustainalytics estime avoir mis en place des mesures appropriées destinées à préserver l'objectivité et l'indépendance de ses avis. Pour plus d'informations, veuillez consulter les [Documents de gouvernance](#) ou contacter compliance@sustainalytics.com.

Ce livrable, en particulier les images, les textes et les graphiques qu'il contient, ainsi que la mise en page et le logo de la société Sustainalytics, sont protégés par le droit d'auteur et le droit des marques. Toute utilisation nécessitera une autorisation écrite expresse et préalable. Par utilisation, on entend notamment la copie ou la duplication de l'avis en tout ou en partie, la diffusion de l'avis, soit à titre gratuit, soit contre paiement, ou l'exploitation de cet avis de toute autre manière imaginable.

L'émetteur est entièrement responsable de la certification et du respect de ses engagements, de leur mise en œuvre et de leur suivi.

À propos de Sustainalytics, une société Morningstar

Sustainalytics, une société Morningstar, est une société leader de recherche, de notation et de données ESG qui soutient les investisseurs du monde entier dans le développement et la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsable. Depuis plus de 30 ans, la société est à l'avant-garde du développement de solutions innovantes de haute qualité pour répondre aux besoins changeants des investisseurs mondiaux. Aujourd'hui, Sustainalytics travaille avec des centaines de gestionnaires d'actifs et de fonds de pension de premier plan au monde qui intègrent des informations et des évaluations ESG et de gouvernance d'entreprise dans leurs processus d'investissement. Sustainalytics travaille également avec des centaines d'entreprises et leurs intermédiaires financiers pour les aider à prendre en compte la durabilité dans leurs politiques, pratiques et projets d'investissement. Avec 17 bureaux dans le monde, Sustainalytics compte plus de 1 500 collaborateurs, dont plus de 500 analystes possédant une expertise multidisciplinaire variée dans plus de 40 groupes industriels.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter www.sustainalytics.com.

Ou contactez-nous à l'adresse contact@sustainalytics.com



N°	DESCRIPTION DESAFFAIRES PENDANTES DEVANT LES TRIBUNAUX		APPRECIATION DES RISQUES PAR LA BANQUE		
	FAITS	EVOLUTION DU DOSSIER	MONTANT EXIGÉ À LA BANQUE	RISQUE ESTIMÉ PAR LA BANQUE	PROVISIONS CONSTITUÉES
SOCIÉTÉ LT					
1	<p>Assignation en responsabilité 314 310 000 FCFA, La LT a assigné en responsabilité et en dommages la société ECOBANK en paiement motif pris de ce que la banque serait responsable de la fermeture de ces agences. A son tour la banque a demandé la condamnation de la société LT à lui payer la somme de 74 376 492 FCFA au titre du reliquat de sa créance</p>	<p>02/07/2015 : Le Tribunal de Commerce a rejeté la demande de la société LT et l'a condamnée à payer 74 376 492 FCFA à ECOBANK.</p> <p>La société LT a formé pourvoi en cassation contre ce jugement rendu en premier et dernier ressort.</p> <p>08/12/2016 : A cette audience la Cour Suprême a ordonné une expertise pour établir la créance d'ECl et voir s'il existe un préjudice et a renvoyé pour dépôt du rapport d'expertise.</p> <p>La cause est présentement pendante et renvoyée au 07 mai 2024 pour désignation d'un nouveau conseiller rapporteur</p> <p>Le 9 juillet 2024, la Cour de Cassation a radié le dossier.</p>	314 000 000		0
AW					
2	<p>ECOBANK a procédé au paiement d'un chèque par le débit du compte de la société AW qui a contesté le paiement.</p>	<p>Le 22 mars 2018, le tribunal de commerce a débouté la société AW. Cette dernière a relevé appel de cette décision par exploit en date du 27 mars 2018.</p> <p>A l'audience du 10 Mai 2019, la cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de commerce en toutes ses dispositions.</p> <p>La société AW a formé un pourvoi contre cette décision.</p> <p>L'affaire a été renvoyée au 21 mai 2024 pour production du dossier d'appel.</p> <p>Le dossier a été renvoyé une nouvelle fois au 25 juillet 2024</p>	2 282 138 707		0
NM					
3	<p>Il a sollicité la condamnation de la banque à hauteur de 300 000 000 F CFA à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'il a subi suite à la non-validation de son inscription dans une université étrangère. Il a initié une autre procédure en réparation de préjudice moral devant le tribunal de première instance d'Abidjan Plateau</p>	<p>Il a été débouté par le tribunal mais il en a relevé appel.</p> <p>08/11/2018 : la cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de commerce.</p> <p>Ayant été définitivement débouté de ses demandes, NM a cette fois introduit une autre procédure en réparation de préjudice moral pour perte de chance, par devant le tribunal de première instance d'Abidjan Plateau.</p> <p>Le 08 avril 2021, le tribunal a condamné la banque à lui payer la somme de 5 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts ;</p> <p>La signification est attendue pour interjeter appel.</p>	300 000 000		5 000 000

FMS				
4	La FMS a assigné la société ECOBANK pour sa condamnation à lui payer la somme de 400 000 000 FCFA pour toutes causes de préjudices subis.	A l'audience du 22 décembre 2022, le tribunal a condamné ECOBANK à payer à la société FMS la somme de 20 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts. Appel de la Banque. Le 30 juillet 2023, la Cour d'Appel a infirmé la décision du tribunal.	419 000 000	0
AIC				
5	La société AIC a assigné ECOBANK à lui payer la somme de 30 000 000 FCFA représentant la commission due pour ses prestations de mise en relation ayant abouti à la vente d'un bien immobilier appartenant à la banque.	La cause est pendante devant le tribunal de commerce et a été renvoyée au 24 janvier 2024 pour les répliques de l'adversaire. Le tribunal a condamné ECOBANK à payer 30 000 000 FCFA. Sur appel de la Banque le 1er juillet 2024, le dossier a été Renvoi au 30 juillet 2024	30 000 000	30 000 000
LC				
6	Une fraude s'est opérée sur les comptes de la société LC (3 comptes) concernant 120 transactions, un compte interne et deux comptes Xpress ont été crédités. Le client réclame la somme de 60 675 000 FCFA.	Le client a contesté en justice le 18/07/2022. Le juge en charge de l'affaire a ordonné une expertise. A l'audience du 28 avril 2023, le Tribunal a condamné la banque à payer : - 45 993 000 FCFA /compte 06 - 14 700 000 FCFA / compte 01 - 12 650 000 FCFA / compte 03 La Banque a effectué le paiement de la condamnation.	73 343 000	42 990 007
TA				
7	Estimant avoir été abusivement licenciée, Mme TA a cité la Banque par devant le Tribunal de travail, à l'effet de la voir condamnée à leur payer la somme totale de 112 307 831 F CFA.	Madame T A a relevé appel de la décision du tribunal du travail qui l'a déboutée de sa demande en condamnation de la société ECOBANK au paiement de la somme de 112 307 831 F CFA à titre de diverses indemnités de rupture. A la date du 15 décembre 2017, la Cour d'Appel a débouté TA et a confirmé le jugement. Madame TA a formé pourvoi contre cette décision. L'affaire est pendante devant la Cour de cassation et a été renvoyée au 20 juillet 2023 pour les conclusions écrites du Ministère Public. Renvoi au 20 juin 2024 puis au 24 octobre 2024	112 307 831	0

LA SOCIÉTÉ IL				
<p>8 La société IL a assigné la banque par devant le Tribunal de commerce d'Abidjan à l'effet de la condamner à lui payer les sommes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 600 000 FCFA à titre de dommages et intérêts pour le prétendu préjudice de jouissance subi pendant tout le temps d'indisponibilité de son bien, d'octobre 2019 à mars 2020 ; - 7 200 000 FCFA à titre de dommages et intérêts pour le prétendu préjudice subi du fait de l'indisponibilité de son bien après la remise des clés intervenue au mois de mars 2020 sans que les travaux de remise en état des lieux aient été réalisés par la banque, à compter de cette période jusqu'au jour de l'assignation en paiement du 02 mars 2021. 	<p>A l'audience du 23 novembre 2022, le tribunal de commerce a débouté La société IL de ses demandes.</p> <p>La société IL a formé pourvoi contre cette décision.</p> <p>L'affaire pendante devant la Cour de cassation a été renvoyée au 10 mars 2024 pour les conclusions du ministère public.</p> <p>Le 20 juin 2024, la Cour de Cassation a débouté la Société IL de sa demande jugée non fondée.</p>	10 800 000		0
KKN				
<p>9 Mme KKN, ex employée à la société ECOBANK a été licenciée par la banque pour faute lourde.</p> <p>Estimant son licenciement abusif, elle a cité ECOBANK par devant le Tribunal du Travail d'Abidjan pour entendre prononcer la condamnation de celle-ci au paiement de la somme totale de 30 971 558 francs CFA représentant divers droits de rupture et dommages et intérêts, décomposée comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Indemnité compensatrice de préavis : 4 205 144 FCFA 2) Indemnité de licenciement : 7 370 281 FCFA 3) Dommages et intérêts pour rupture abusive : 18 923 148 FCFA 4) Gratification au prorata sur préavis : 52 481 FCFA 5) Congés payés proportionnel sur préavis : 413 495 FCFA <p>La somme totale de 20 555 575 F CFA.</p>	<p>A l'audience du 20 avril 2023 le tribunal a qualifié la faute de KKN de faute simple et condamné en conséquence la société ECOBANK-CI à lui payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnités de licenciement : 6 990 168 FCFA ; - Indemnités de préavis : 6 205 144 FCFA ; <p>La banque a fait un appel contre cette décision/ Renvoi au 9 mai 2024</p> <p>Le 9 mai 2024, la Cour d'Appel a condamné la Banque à payer des dommages et intérêts de 18 millions FCFA pour licenciement abusif portant le montant total de la condamnation à 31 000 000 FCFA</p>	20 555 575		13 195 312

	MA				
10	<p>MA a cité ECOBANK par devant le Tribunal du Travail d'Abidjan.</p> <p>Il prétend avoir été abusivement licencié par la société ECOBANK et sollicite la condamnation de la banque au paiement de la somme totale de 110 963 245 francs CFA représentant divers droits de rupture et dommages et intérêts, décomposée comme suit :</p> <p>1) Indemnité de licenciement : 7 591 562 FCFA</p> <p>2) Indemnité compensatrice de préavis : 482 553 FCFA</p> <p>3) Dommages et intérêts pour licenciement abusif : 22 889 130 FCFA</p> <p>4) Dommages et intérêts pour inexécution par ECOBANK CI de son obligation contractuelle de rachat de son crédit immobilier : 80 000 000 FCFA</p>	<p>À l'audience du 22 juin 2023 le tribunal a condamné la société ECOBANK CÔTE D'IVOIRE à lui payer :</p> <p>- 7 591 552 FCFA à titre d'indemnité de licenciement ;</p> <p>- 480 553 FCFA au titre du reliquat de l'indemnité compensatrice de préavis ;</p> <p>- 22 789 470 FCFA à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif ;</p> <p>- 40 000 000 à titre de dommages et intérêts pour non-respect du rachat du prêt octroyé à MA</p> <p>La banque a fait un appel contre cette décision</p> <p>Dossier renvoyé au 12 avril 2024 pour la communication du dossier au parquet.</p> <p>Le 28/06/2024, la Cour d'Appel a annulé les dommages et intérêts de 40 000 000 FCFA et confirmé le jugement ramenant le montant total de la condamnation à 31 000 000 FCFA. La Banque a effectué le paiement</p>	110 963 245		70 861 575
	DRL				
11	<p>Il a cité ECOBANK par devant le tribunal du travail pour obtenir sa condamnation à lui payer les sommes suivantes :</p> <p>- 165 919 670 FCFA à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif,</p> <p>- 5 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts pour rupture sans préavis de la couverture totale d'assurance maladie MCI dont il bénéficiait,</p> <p>- 165 919 670 FCFA de dommages et intérêts pour remise de certificat de travail irrégulier,</p> <p>- 1 880 422 929 FCFA à titre de dommages et intérêts pour harcèlement moral et préjudice de carrière,</p> <p>- 953 371 FCFA à titre de reliquat de salaire brut non versé en août, septembre et octobre 2022,</p>	<p>Le 20 juillet 2023, la banque a été condamnée à payer 67 000 000.</p> <p>La banque a fait appel contre la décision.</p> <p>L'affaire est renvoyé au 14 juin 2024 pour délibéré.</p> <p>Le 14 juin 2024, la Cour d'Appel, estimant le licenciement abusif, a condamné la Banque à payer la somme totale de 204 313 670 FCFA</p>	2 316 579 734		6 864 558

	<ul style="list-style-type: none"> - 803 473 FCFA à titre de reliquat de congés payés, - 57 610 997 FCFA à titre d'indemnité de licenciement, - 36 871 038 FCFA à titre d'indemnité compensatrice de préavis, - 3 072 586 FCFA à titre de gratification sur la période de préavis. <p>Soit un montant total de 2 316 579 734 FCFA.</p>			
	GM			
12	<p>Ex-employé à ECOBANK estimant son licenciement abusif sollicite la condamnation de la banque à lui payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité compensatrice de préavis : 14 283 972 FCFA - Indemnité de licenciement : 17 378 833 FCFA - Dommages et intérêts pour licenciement abusif : 126 889 285 FCFA <p>La somme totale de cent cinquante-huit millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-dix francs (158 552 090 F CFA).</p>	<p>Le 22 décembre 2022 le tribunal a débouté GM/ Dossier en appel et renvoi au 10 mai 2024</p> <p>Renvoi du dossier au 19 juillet 2024</p> <p>Renvoi au 26 juillet 2024</p>	158 000 000	35 000 000
	SM			
13	<p>Il a cité ECOBANK devant le Tribunal du Travail pour licenciement abusif et demandé la condamnation à lui payer -Indemnité compensatrice de préavis : 14 283 972 FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de licenciement : 2 607 565 FCFA - Indemnité compensatrice de préavis : 4 915 641 FCFA - Indemnité compensatrice de congés payés : 655 419 FCFA. Gratification : 4 000 000 FCFA - Salaire de présence : 184 219 FCFA - Dommages et intérêts pour licenciement abusif : 8 192 735 FCFA <p>La somme totale de vingt millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante francs (20 555 575 F CFA).</p>	<p>A l'audience du 21 décembre 2021, le tribunal de travail a débouté SM de ses demandes.</p>	21 000 000	0
			6 095 345 092	263 911 452

ellever

par Ecobank